DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13198 – 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 5-LUNDI 6 JUILLET 1987

Klaus Barbie a été condamné à la réclusion à perpétuité

La Cour d'assises du Rhône a condamné Klaus Barbie à la réclusion criminelle à perpétuité. Après six heures et demie de délibération, le verdict – salué par les applaudissements du public – a été rendu vers une heure du matin, le samedi 4 juillet, dans une atmosphère tendue. Au cours de sa plaidoirie, Me Vergès avait tenté de réfuter les accusations portées contre Barbie qu'il a présenté comme « un petit pion sans état d'âme et sans problèmes sur un échiquier trop compliqué pour lui ». L'avocat, hué à la sortie du palais de justice, a dû être protégé par la police. Klaus Barbie, qui avait déclaré, avant les délibérations du jury, « n'avoir pas commis la rafle d'Izieu », a l'intention de se pourvoir en cassation.

Justice et réconciliation

La justice a donc rendu son verdict, à l'issue d'un procès que tous les observateurs, notamment ceux de la presse étrangère, s'accordent généralement à reconnaître comme exemplaire. Est-ce à dire que tout le monde tire les mêmes enseignements de la terrible leçon d'histoire assénée pendant deux mois sur les bords de la Saône ?

Pas tout à fait, car l'unanimité dans la condamnation de la barbarie nazie a de tout temps masqué des ambiguïtés ou des divergences tenant à l'idéologie, à la discrimination entre les victimes, voire à la raison d'Etat. Selon les uns, la découverte ou le rappel des faits sont nécessaires en eux-mêmes, pour l'histoire et pour la justice tout court, utiles aussi pour savoir ce dont l'homme est capable et par quels cheminements il peut parvenir jusqu'aux sommets du crime et de la folie collective. Aux yeux des autres, cette dernière réflexion est parfois l'occasion d'étendre les responsabilités, de troquer des cadavres contre d'autres cadavres, des génocides contre des massacres afin de culpabiliser les victimes ou de monopoliser l'indignation.

En fait, les tentatives entreprises en ce sens par les défenseurs du « boucher de Lyon » n'ont pas eu l'effet escompté. Evoquer les massacres de la colonisation ne pouvait bien évidemment blanchir Barbie, pas plus que culpabiliser une justice pour laquelle, s'il peut y avoir folie collective (et ce n'est pas son problème), il ne saurait y avoir de criminalité qu'individuelle.

De la même façon, les quelques divisions apparues entre les représentants des victimes ont été fort heureusement vite surmontées. Dire que les juifs ont été les victimes d'un génocide ne signifie pas que les autres martyrs du nazisme l'étaient moins, encore moins qu'elles devraient se sentir, de ce fait, un peu coupables. Mais il est vrai que la politique intervient ici. Si, par exemple, M. Waldheim devait se voir reconnaître des torts, ce serait surtout au regard des Yougoslaves et des Grecs, où sévissait son unité de la Wehrmacht. Mais Belgrade comme Athènes sont restés totalement à l'écart de la polémique déclenchée autour du président autrichien.

Politique ou pas, il serait en tout cas injuste que le peuple allemand, confronté au rappel des horreurs commises jadis par ses gouvernants, en subisse indéfiniment le contrecoup devant les autres peuples. A cet égard, il est caractéristique et heureux que cet aspect des choses soit resté somme toute secondaire tout au long du procès de Lyon. La réconciliation franco-allemande en est une des raisons, mais ce n'est pas la seule. Après tout, Pol Pot a lui aussi trouvé des sbires pour commettre des massacres tout aussi ignobles que ceux de Hitler, et personne ne songe pour autant à culpabiliser pour toujours le peuple cambodgien.

Le coupable, ce peut être l'homme de partout : telle devrait être la principale leçon du procès de Lyon.

Dix-sept crimes contre l'humanité

par Jean-Marc Théolleyre

Samedi 4 juillet, à 0 h 40, au terme d'un procès commencé le 11 mai, Klaus Barbie, ramené à l'audience de la cour d'assises du Rhône, s'est entendu déclaré coupable des dix-sept crimes contre l'humanité, dont il était accusé, et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

A 0 h 07, alors que les trois magistrats et les neuf jurés composant la cour étaient entrés en délibération six heures et demie plus tôt, l'huissier-audiencier avait invité la bruyante foule de journalistes, d'invités, éperdus de fatigue et de chaleur à regagner leurs places.

Trois minutes plus tard, la grande porte à deux battants par laquelle la cour faisait quotidiennement ses entrées et ses sorties s'ouvrait lentement. Le président André Cerdini annonçait la reprise de l'audience, demandait au service d'ordre de faire entrer l'accusé. Klaus Barbie parut.

Six heures et demie plus tôt, il avait fait une entrée semblable après que son dernier avocat, Me Jacques Vergès eut lancé sa péroraison pour demander son acquittement. A ce moment, M. Cerdini s'était adressé à l'accusé en ces termes : *« Vous connaissez les faits qui vous sont reprochés. Au cours des huit semaines de cette audience de laquelle, vous avez choisi d'être absent, vous avez été tenu au courant de tout ce qui s'y est dit. Dans quelques instants, la cour et le jury vont se retirer pour délibérer. Auparavant, la loi vous donne la possibilité de parler. Avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ? »*

Alors, pour la première fois, depuis qu'il avait décidé, le 13 mai, de ne plus venir, s'estimant juridiquement absent en raison des conditions de son expulsion de Bolivie, le 5 février 1983, le vieil homme répondit et en français : *« Oui, Monsieur le président. »* On entendit alors : *« Je n'ai pas commis la rafle d'Izieu. Je n'ai jamais eu le pouvoir de décider des déportations. J'ai combattu la Résistance, que je respecte, avec dureté, mais c'était la guerre et la guerre est finie. »*

Sur ces mots qui, finalement, avaient donc été les siens, les débats furent déclarés terminés.

(Lire la suite ainsi que l'article de LAURENT GREILSAMER, page 7.)

Nouvelle démarche française auprès de Téhéran



L'Elysée et Matignon restent sur la même ligne à l'égard de l'Iran. Mais M. Borotra (RPR) et M. Bérégovoy (PS) polémiquent sur la campagne présidentielle.

PAGES 3 et 6

Répression à Haïti

L'opposition réclame la démission du gouvernement.

PAGE 3

L'IDI à ses salariés

L'Institut de développement industriel sera racheté par son personnel avec l'aide d'investisseurs.

PAGE 16

Le retour d'un Malien

L'un des expulsés du « charter des cent un » à Paris...

PAGE 8

Le sommaire complet se trouve page 16

De moins en moins de pèlerins à Shaoshan

Mao : tristes reliques

SHAOSHAN (province du Hunan) de notre envoyé spécial

C'est du restaurant Chez Mao que l'on a la meilleure vue de la maison natale du « Grand Timonier », dans ce gros village de la province du Hunan. Il est situé au bord de l'étang où le jeune Mao Zedong est censé avoir appris à nager. Aux alentours, sur des étals en plein air, des jeunes vendent souvenirs et bibelots : insignes de Mao en bambou, cartes postales en relief, maillots de corps commémoratifs, mais aussi bouddhas en plastique, croix en métal doré, cigarettes...

Mais les visiteurs sont bien moins nombreux que durant la révolution culturelle : officiellement, un demi-million l'an dernier, dit M. Wen Huikang, un des responsables locaux du PC et ancien guide. Le chiffre a recommencé à grimper depuis la « réévaluation » du rôle de Mao par le parti en 1981. L'année la plus mauvaise avait été 1979 : 200 000 visiteurs seulement contre 2,9 millions en 1966. Très rares sont les délégations étrangères : ANC sud-africain ou Gambie...

« Nous avons eu jusqu'à 56 000 visiteurs par jour, se souvient M. Wen. *Nous travaillions alors vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les Gardes rouges faisaient la queue devant la maison durant quatre à cinq heures. Quand la fatigue nous faisait ralentir le rythme, les Gardes rouges se fâchaient et criaient : « Vous n'aimez pas le président » Mao ? »*

Les temps ont changé. Dans la demeure, une maison de paysans riches en dépit des propos de M. Wu Dawei, collègue de M. Wen, selon lesquels Mao est né dans « *une famille pauvre qui était parvenue à l'aisance par son travail* », les visiteurs peuvent voir « *le lit où dormit le président Mao* » et les photos de la famille. Non loin de là, se dresse le musée, lui aussi atteint par les soubresants de l'histoire. Il s'attarde longuement sur la jeunesse de Mao mais ne consacre qu'une seule salle aux vingt dernières années de sa vie. Les photos de son enterrement ont été censurées pour qu'on n'y voie pas la « bande des quatre ».

Propagandiste officiel, M. Wu a réponse à tout : pourquoi n'y a-t-il rien sur la révolution culturelle ? *« Parce que la salle qui lui est consacrée est accessible seulement aux responsables. »*

PATRICE DE BEER.

(Lire la suite page 4.)

L'état de la France

Refuser le déclin

Selon un sondage SOFRES réalisé les 25 et 26 juin auprès de 1 000 personnes pour le compte du *Figaro-Magazine*, 56 % des Français estiment que *« le déclin de la France est une réalité »*.

par Alain Touraine

Dès qu'on parle de déclin, les hommes politiques se doivent de rejeter ce spectre inquiétant, de peur de sembler manquer de confiance en leur pays. C'est pourtant la rumeur qui a raison contre leurs discours trop rassurants. Bien sûr, aucune fatalité ne nous entraîne vers la décadence, et nous pouvons nous redresser, mais nous n'y parviendrons qu'en reconnaissant les forces qui nous entravent et que presque tous nous contribuons à accroître, en même temps que nous dénonçons leurs effets. J'en vois trois principales.

1. *Une concentration trop élitiste des décisions, des responsabilités et aussi des privilèges.* La France a été redressée après la guerre grâce à l'action d'un très petit nombre, d'une nouvelle élite, renouvelée alors en partie grâce à la Résistance. Il fallait, semble-t-il, entraîner vers le changement une société qui était épuisée et désorientée. Un demi-siècle plus tard, ce modèle français : des *grands* programmes publics dirigés par des membres des *grands* corps, venus des *grandes* écoles, est devenu trop étroit. Un plus grand nombre doit participer activement à un redressement qui implique un modèle plus diversifié, moins planifié, d'action et une plus grande capacité à répondre aux défis multiples et changeants qui viennent de l'extérieur. La France doit se débarrasser de modèles d'autorité trop rigides et abaisser les distances sociales vécues comme des barrières infranchissables.

Surtout, il faut que l'Etat retrouve ses responsabilités propres face aux changements économiques et technologiques, et qu'il cesse d'être colonisé par les corporatismes, qui s'opposent à toute transformation profonde au nom de la défense d'intérêts acquis, trop prompts à s'identifier à l'intérêt général. En période de croissance facile, on a pu avoir l'impression que les élites innovatrices entraînaient toute la population ; quand la conjoncture est devenue mauvaise, on s'est aperçu que seule une petite minorité s'identifiait au changement et que son élitisme et sa fermeture contribuaient à renforcer les freinages exercés par les groupes moyens les plus influents, tandis que personne ou presque ne se souciait des plus pauvres et des exclus.

2. *On ne peut pas retrouver le chemin de la croissance si tout nous entraîne vers la consommation* plus que vers la production, vers le commerce plus que vers l'industrie, vers la publicité, rebaptisée communication, plus que vers la recherche, vers le présent plus que vers l'avenir. L'enseignement technique reste le parent pauvre de l'éducation nationale ; nos entreprises ne savent pas faire appel aux initiatives et mobiliser leurs ressources humaines ; et faut-il rappeler une fois de plus l'extraordinaire impuissance d'un monde universitaire que tous s'acharnent à priver de tout moyen d'action sur lui-même ?

3. *Enfin, et c'est à la fois le facteur de déclin le plus important et le plus difficile à définir, je crois qu'il n'y a toujours pas d'autre développement que national* et que les efforts pour préparer l'avenir ne s'imposent aux individus que si ceux-ci ont conscience d'appartenir à une collectivité dont le sort commande en grande partie leur avenir personnel et celui de leurs enfants.

(Lire la suite page 6.)



RÉGIONS

Les nouveaux élus régionaux

L'élection, en mars 1986, des conseillers régionaux au scrutin proportionnel n'a pas seulement donné une légitimité incontestable aux élus des régions, elle a aussi permis l'émergence d'un type nouveau de responsables. Une enquête de l'Observatoire interrégional de politique permet de mieux connaître ceux dont dépend l'avenir de la régionalisation.

Page 12

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 95 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12,70 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 13,70 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 5 juillet. – *Algérie :* fête de l'indépendance. – *Ile Maurice :* élections législatives anticipées.

Lundi 6 juillet. – *Strasbourg :* session de la Commission européenne des droits de l'homme. – *Genève :* discussions sur les perspectives de négociations de paix au Proche-Orient, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. – *Union soviétique :* visite du président ouest-allemand Richard von Weiszäcker (jusqu'au 11).

Mardi 7 juillet. – *Etats-Unis :* audition publique du lieutenant-colonel North. – *Nigéria :* sommet des seize membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest. – *Union soviétique :* procès des responsables de Tchernobyl.

Mercredi 8 juillet. – *Vienne :* visite officielle du chef du gouvernement soviétique (jusqu'au 11).

Jeudi 9 juillet. – *Genève :* réunion de la CNUCED.

Samedi 11 juillet. – *Australie :* élections générales anticipées.

Dimanche 12 juillet. – *Paris :* visite de M. Hissène Habré, chef de l'Etat tchadien (jusqu'au 14). – *Pékin :* visite de M. Helmut Kohl, chancelier de RFA (jusqu'au 19).

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.


Le Monde PUBLICITE S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Taper *LEMONDE*

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a dix ans

La chute d'Ali Bhutto

LE chemin de croix de Zulficar Ali Bhutto commence le 5 juillet 1977 à Islamabad. En cette aube moite où une escouade de soldats le conduit avec beaucoup d'égards vers la prison de Rawalpindi, le premier ministre du Pakistan n'éprouve pourtant pas de crainte excessive pour sa vie.

Ce coup d'Etat militaire qui le prive brutalement de la liberté et d'un pouvoir conquis de longue lutte en 1971 n'est pas, ne peut pas être, une surprise pour qui a réintroduit le loup dans la bergerie. En trente années d'existence, le Pakistan a déjà connu douze ans de dictature militaire (de 1958 à 1971). Mais cette armée, discréditée et corrompue quand elle était au pouvoir, humiliée sur le terrain lors de la défaite contre l'Inde en 1971, c'est lui, Zulficar Ali Bhutto, qui lui a rendu sa fierté en la dotant à la fois d'un armement moderne, d'une mission exclusive mais noble – la défense des frontières avec l'Inde – et d'un bon encadrement qui ne fait l'objet d'aucune controverse.

Oui, cette armée vaincue lui doit décidément beaucoup, et le plus puissant de ses chefs, le général Zia Ul Haq, a même été nommé par lui. En cette aube du 5 juillet 1977, le « leader du peuple » ne peut pas imaginer que ce même général qu'il a sorti de l'ombre et qui vient juste – un mois plus tôt – de lui réitérer sa fidélité le fera pendre comme un vulgaire criminel de droit commun. Pour l'heure, Ali Bhutto médite sur ses erreurs et songe sans doute à la tactique qui va lui permettre de renvoyer les soldats dans leurs casernes. N'est-il pas toujours le plus intelligent, le plus cultivé, le plus machiavélique de tous les hommes politiques pakistanais vivants ?



Sans doute, et c'est précisément ce qui va le perdre. Libéré vingt-deux jours après son arrestation « préventive », le « gentleman d'Oxford », comme l'appellent ses admirateurs étrangers – né dans une famille de grands propriétaires terriens, il a fait ses études à Berkeley puis à Oxford, – reprend sa place dans l'arène politique. Autopromu « administrateur en chef de la loi martiale » désormais étendue à tout le pays, le chef de la junte a promis des élections *« libres et honnêtes »* pour le 8 octobre 1977. En réalité elles n'auront lieu que huit ans plus tard. Les précédentes, celles du 7 mars 1977, brillamment remportées par le Parti du peuple pakistanais (PPP) d'Ali Bhutto, ont été annulées pour fraude généralisée. A juste titre, d'après tous les témoins et les historiens. C'est d'ailleurs cette *« farce monstrueuse »* dénoncée à pleins poumons par l'ensemble de l'opposition qui a déclenché la chute de la maison Bhutto et la seconde intervention des militaires dans la vie politique du pays.

En mai-juin 1977, paralysé par des grèves à répétition, quotidiennement meurtri par des émeutes brutalement réprimées par les forces de l'ordre, le Pakistan est à la fois en pleine débâcle économique et au bord de la guerre civile. L'opposition, qui regroupe désormais la droite classique, effrayée par la rhétorique marxiste du premier ministre, les partis religieux, qui reprochent à Bhutto ses attitudes occidentales et les libertés qu'il prend avec l'islam, et les principales forces régionalistes, se coalise pour faire tomber le régime. Elle dénonce la répression, la corruption et le népotisme que le leader a laissés se développer, elle lui reproche les abus de pouvoir dont il se rend manifestement coupable et la transformation du Parlement élu en une simple chambre d'enregistrement des volontés du chef du gouvernement.

Les demi-réformes

Selon Amnesty International, il y a à ce moment-là trente-huit mille prisonniers politiques au Pakistan, plusieurs milliers de personnes ont été blessées dans les émeutes des semaines précédentes et plus de deux cents ont été tuées. L'armée, que le pouvoir a appelée à sa rescousse pour maintenir l'ordre, est unanimement perçue comme l'arbitre national. L'opposition même lui demande de *« sauver le pays »* en forçant le pouvoir à organiser de nouvelles élections sous son contrôle. Le 15 juin, Ali Bhutto finit par céder. Il promet une nouvelle consultation populaire pour octobre. Mais le temps des jeux politiques est passé.

Sous prétexte que les militants des deux camps sont en train de s'armer en prévision des élections et que celles-ci risquent de finir dans un bain de sang, encouragés par les « grandes familles » féodales qui dominent toujours l'économie nationale et que le « leader du peuple » a mécontentées avec des demi-réformes socialisantes, les généraux décident de mettre un terme au chaos ambiant. Six ans après l'avoir rendu aux civils sous la pression des circonstances, l'armée reprend le pouvoir, et son « supremo », le général Zia, malgré ses dénégations, n'a plus qu'une idée en tête : le conserver.

Zulficar Ali Bhutto était devenu un authentique autocrate qui ne supportait plus la moindre contestation de ses décisions. Il avait trahi beaucoup de promesses électorales et il n'avait pas toujours su s'allier le petit peuple qui l'avait fait roi. Mais *« le plus grand fils du Pakistan »*, comme disait Zia peu avant le putsch, était, avant tout, le sauveur de l'unité nationale.

« Le flamboyant »

En décembre 1971, lorsque le général Yahya Khan et *« sa bande de psychopathes illettrés »*, – disait Ali Bhutto – lui remettent le pouvoir, le nouveau président est le seul homme politique d'envergure capable de redresser une situation catastrophique. Grâce à son extraordinaire talent d'orateur, Ali Bhutto parvient, contre tous les augures, à convaincre ses compatriotes que la nation peut survivre au drame de l'amputation de sa partie orientale (devenue le Bangladesh), c'est-à-dire de plus du quart du pays ! Virtuose de la diplomatie, il accomplit ensuite en matière de politique extérieure une œuvre considérable.

Il établit des relations diplomatiques avec le Bangladesh, normalise ses rapports avec l'Inde, perçoit rapidement les transformations de la situation politique au Proche-Orient et y renforce la position du Pakistan. Vis-à-vis des trois Grands, il mène une habile politique d'équilibre. Il rétablit la place de son pays sur la scène internationale et devient l'un des leaders les plus écoutés du monde en développement. La vision planétaire n'a pas fait oublier ni pardonner la myopie en politique intérieure. Mais, en cet été 1977, Zulficar Ali Bhutto, « le flamboyant », a encore de très nombreux et de très fanatiques partisans. L'homme n'est plus un simple politicien plus charismatique que les autres, c'est un symbole vivant. Et c'est ce symbole que le général Zia Ul Haq va s'employer à abattre.

Le 3 septembre, l'ancien chef du gouvernement, qui continue de susciter des haines tenaces dans la population mais aussi de rassembler des foules, attirées par sa fougue de tribun, est à nouveau arrêté. Le 11 octobre, il est officiellement inculpé d'avoir ordonné, trois ans plus tôt, l'assassinat de l'un de ses adversaires politiques. C'est une vieille affaire déjà instruite et classée sans suite en 1975. Qu'importe, le général Zia fait rouvrir l'enquête, des « témoins », des policiers qui avaient participé à l'attentat qui fit un mort, se « souviennent » tout à coup de la responsabilité directe d'Ali Bhutto.

Commence alors le processus qui aboutira à ce que Mᵉ Robert Badinter, l'un des avocats étrangers choisis par l'inculpé – mais refusé par les autorités, – appellera *« un assassinat judiciaire »*. L'accusé, ancien avocat dont on craint les redoutables talents oratoires, n'est même pas autorisé à prendre la parole à son procès. Le président du tribunal est l'un de ses plus virulents adversaires politiques. La condamnation à mort est prononcée en mars 1978. Elle ne viendra en appel qu'un an plus tard. Motif, selon le futur garde des sceaux français : *« Le pouvoir voulait attendre que deux des juges de la Cour suprême favorables à Bhutto soient atteints par la limite d'âge. »*

Poussé vers la potence

Le 6 février 1979, par quatre voix contre trois et avec une recommandation de commuer la peine, les juges confirment la sentence. Zia Ul Haq refuse d'exercer son droit de grâce. A l'aube du 4 avril 1979, Zulficar Ali Bhutto, cinquante-trois ans, les mains attachées dans le dos, le visage amaigri couvert d'une cagoule – tradition britannique oblige..., – est poussé vers la potence dressée dans la prison de Rawalpindi, près d'Islamabad. Sa deuxième épouse et sa fille Benazir lui ont fait la veille une dernière visite. Il leur a fait promettre, à la seconde surtout, de mettre tout à contribution pour que son œuvre politique soit poursuivie.

Du colonel Kadhafi à Jimmy Carter, d'Indira Gandhi (sa vieille ennemie) à Giscard d'Estaing, en passant par le chah d'Iran, son ami, de Yasser Arafat à Hua Guofeng, du roi Khaled d'Arabie saoudite (principal bailleur de fonds du Pakistan) à Leonid Brejnev, en passant par James Callaghan, tous les dirigeants du monde sont intervenus pour tenter de sauver l'ancien « leader du peuple ». En vain.

Le général Zia Ul Haq estimait la disparition de son ancien bienfaiteur nécessaire à la stabilité du pays... et surtout à la pérennité de son pouvoir.

L'exécution fut suivie de quelques manifestations, il y eut des émeutes, des blessés et quelques morts. Et puis, écrasé sous la botte de la loi martiale, privé de partis politiques et de droits syndicaux, islamisé de force et à l'occasion soumis au fouet en public, le pays s'habitua à l'absence du guide populiste.

Huit ans après l'*« assassinat judiciaire »*, le général Zia est devenu président de la République par le biais d'élections tout aussi truquées qu'en 1977. L'économie pakistanaise se développe à un rythme soutenu, l'invasion de l'Afghanistan voisin par les Soviétiques a rapproché Islamabad de l'Amérique et lui a amené une pluie de dollars, l'amitié chinoise s'est encore renforcée, la monarchie saoudienne soutient toujours le pays de ses deniers et Benazir Bhutto, la fille du « martyr », n'est pas encore parvenue à venger la mémoire de son illustre père.

Zulficar Ali Bhutto, le grand aristocrate occidentalisé qui s'estimait *« né pour créer une nation et servir un peuple »*, mais qui disait aussi qu'*« il y a des circonstances où une répression sanglante peut être justifiée et justifiable »*, se révélera finalement moins encombrant mort que vivant pour le pouvoir militaire.

PATRICE CLAUDE.

La tension entre la France et l'Iran

Le chargé d'affaires français à Téhéran va effectuer une nouvelle démarche pour que M. Gordji accepte de témoigner

Statu quo dans la « guerre des ambassades » : Français et Iraniens campaient sur leurs positions le vendredi 3 juillet, au lendemain de la réapparition surprise dans les locaux de son ambassade de M. Wahid Gordji, le fonctionnaire iranien que la justice veut entendre comme témoin dans l'enquête sur les attentats de septembre dernier à Paris. Tout se passe comme si chacun voulait se donner le temps de la réflexion, à la fois pour « calmer le jeu » et sonder les évolutions possibles d'une affaire susceptible de provoquer une rupture complète des relations entre Paris et Téhéran. Le Quai d'Orsay va toutefois demander à M. Lafrance, chargé d'affaires français à Téhéran, d'effectuer une nouvelle démarche au ministère des affaires étrangères pour demander une nouvelle fois que M. Gordji réponde à la convocation du juge Gilles Boulouque. Le Quai d'Orsay a aussi demandé en vain à M. Pandraud d'alléger le dispositif de sécurité autour de l'ambassade d'Iran à Paris.

Vendredi soir, « *pour faire le point* », le premier ministre, M. Jacques Chirac, a tenu à l'hôtel Matignon une réunion de travail avec les principaux ministres intéressés : MM. Jean-Bernard Raimond (affaires étrangères), Albin Chalandon (justice), Charles Pasqua (intérieur) et Robert Pandraud (sécurité). Apparemment, la position officielle du gouvernement est inchangée : M. Gordji, qui serait le numéro deux de l'ambassade iranienne, doit se soumettre à la convocation du juge Gilles Boulouque, qui cherche à l'interroger depuis le 3 juin.

Le porte-parole de M. Chirac, M. Denis Baudoin, l'avait rappelé un peu plus tôt dans la journée. Il a souligné que M. Gordji n'était protégé par aucune sorte d'immunité, puisque ne disposant pas du statut diplomatique (officiellement, il n'est que l'interprète de l'ambassade d'Iran). « *On continue,* a dit M. Baudoin. *On veut l'entendre comme témoin, M. Gordji n'a qu'à se présenter devant le juge d'instruction.* »

Dès jeudi soir, le juge Boulouque avait confirmé sa requête. Il avait officiellement demandé au ministère des affaires étrangères de « *de notifier la commission rogatoire à l'ambassade d'Iran, qui avait refusé, la semaine dernière, de la recevoir quand s'était présenté un officier de police* ».

Le chargé d'affaires iranien à Paris, M. Hadadi, ayant refusé de répondre à une convocation, en avançant que son emploi du temps ne le lui permettait pas et que la chaleur était trop forte, c'est le chargé d'affaires français à Téhéran, M. Pierre Lafrance, qui a dû transmettre la demande du juge aux autorités iraniennes. Il a été reçu dans la nuit de jeudi à vendredi au ministère des affaires étrangères à Téhéran. Selon le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Lafrance a dit à son interlocuteur, M. Abou Pabeli, directeur pour l'Europe au ministère, que Paris « *ne comprenait pas qu'une affaire aussi simple que la convocation de M. Gordji ait pu prendre de telles proportions* ».

Le diplomate français « *a rappelé que le gouvernement tenait les autorités iraniennes pour responsables de la sécurité de notre ambassade à Téhéran* », a ajouté le porte-parole. M. Lafrance *a observé que* la situation qui était faite à l'ambassade de France à Téhéran — soumise depuis une semaine à un « blocus » — était d'autant plus « *inadmissible* » que la mission iranienne à Paris ne faisait pas l'objet d'une telle mesure.

Discrétion à Téhéran

Pour le Quai d'Orsay, « *l'affaire est simple* », a poursuivi le porte-parole : « *Elle est uniquement de savoir si et quand M. Gordji répondra à la convocation du juge dans le cadre d'une procédure judiciaire mise en œuvre dans le cadre de la loi.* »

La réalité est évidemment moins « simple ». Le gouvernement a craint que la journée de vendredi, traditionnellement consacrée à Téhéran à une mobilisation des habitants de la capitale à l'occasion de la prière hebdomadaire, ne soit l'occasion de manifestations anti-françaises. Il n'en a rien été, et, jusqu'à *présent*, la République islamique paraît être désireuse, passée la provocation de jeudi dernier, de ne pas accroître la tension entre les deux pays. Le président iranien, M. Ali Khameneï, qui dirigeait la prière, a *consacré son intervention* à la question des otages occidentaux au Liban, sans évoquer le différend *entre* Téhéran et Paris. Les médias iraniens ont fait preuve d'une grande discrétion ; ils se sont abstenus de toute attaque contre la France, se bornant à reproduire les commentaires de la presse française sur « l'affaire Gordji ».

L'ambassade de France continue, certes, à faire l'objet d'un blocus quasi complet : une *dizaine* de policiers interdisent à quiconque d'y entrer ou d'en sortir. Mais, à en croire les *témoignages recueillis* par téléphone, « *l'ambiance y est bonne* ». Le ministère iranien des affaires étrangères livre régulièrement les vivres que la mission commande par téléphone. Tout se passe de façon courtoise, y compris avec les policiers déployés autour de l'ambassade, rue Neauphle-le-Château.

Ce blocus a été mis en place, dit-on à Téhéran, pour répliquer aux contrôles d'identité opérés par la police *française* depuis une semaine à l'entrée de l'ambassade d'Iran afin d'obliger M. Gordji à se manifester. En *présentant* M. Gordji lors d'une conférence de presse, jeudi soir dans les locaux de l'ambassade, le chargé d'affaires iranien M. Hadadi avait expliqué que l'interprète était resté depuis le 3 juin à la chancellerie à la demande même du Quai d'Orsay — qui a immédiatement démenti. Selon M. Hadadi, le Quai d'Orsay cherchait à éviter que la comparution de M. Gordji devant le juge d'instruction ne porte un coup aux efforts entrepris depuis plus d'un an pour *normaliser les relations* entre Paris et Téhéran.

Les Iraniens estiment que l'affaire Gordji est le résultat de différence, d'appréciation au sein du gouvernement français, entre les partisans de la normalisation franco-iranienne et d'autres qu'elle inquiéterait. De Rome, où il se trouvait en visite officielle, le ministre iranien des affaires *étrangères*, M. Ali Akbar Velayati, a ainsi observé : « *Je ne veux pas entrer dans le détail de l'attitude du gouvernement français, ce serait entrer dans les divergences entre les dirigeants français.* »

Le Quai d'Orsay a évidemment démenti toutes les « *allégations iraniennes* » et, notamment, qu'un de ses fonctionnaires, M. Didier Destremeau, eût été chargé début juin de « conseiller » à M. Gordji de rester dans les locaux de l'ambassade. Le juge Boulouque n'en aurait pas *moins fait savoir* vendredi qu'il souhaitait entendre M. Destremeau.

Car au-delà de sa position officielle, il est clair que le gouvernement se trouve confronté à la « gestion » d'objectifs contradictoires : poursuivre les enquêtes sur le terrorisme qu'elles qu'en puissent être les conséquences diplomatiques ou privilégier le dialogue avec Téhéran ; avec le souci, notamment, qu'une normalisation des relations bilatérales ait une influence positive sur le sort des otages français au Liban (qui seraient détenus par des chiites pro-iraniens).

La question a été évoquée vendredi soir à l'Assemblée nationale par M. Pierre Joxe. Le président du groupe *socialiste a observé* « *un manque de coordination entre les différentes autorités gouvernementales* ». Sur RMC, M. Jean-Pierre Chevènement (député PS du Territoire de Belfort) assurait, pour sa part, que si « *la normalisation des relations franco-iraniennes était souhaitable, elle ne pouvait intervenir à n'importe quelles conditions* ».

Il n'est pas forcément rassurant d'observer que, d'une certaine manière, les dirigeants iraniens sont, *eux aussi, confrontés* à un débat interne : il y a, à Téhéran, un clan qui souhaite privilégier la normalisation des relations de l'Iran avec les pays occidentaux, et un autre qui entend se consacrer, prioritairement, au développement des idéaux « révolutionnaires » de la République islamique.

HAITI : alors que le bilan de la répression s'alourdit

L'opposition réclame la démission du Conseil national de gouvernement

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyé spécial

Coups de feu isolés, accalmies, fusillades nourries : la nuit du vendredi 3 au samedi 4 juillet a été la plus agitée depuis le début de la grève générale qui paralyse Haïti depuis près d'une semaine. La journée de deuil national, organisée vendredi par l'opposition, avait débuté dans le calme. La vie semblait même renaître timidement à Port-au-Prince où circulaient quelques véhicules ornés de crêpe noir. Puis, à la mi-journée, l'armée a ouvert le feu sur la foule assemblée sur le boulevard Dessalines, au centre de la capitale. Les fusillades ont provoqué la mort d'au moins cinq personnes.

La liste des victimes diffusée sur les radios ne cesse de s'allonger. Depuis le début de la grève générale, au moins vingt personnes ont été tuées et plus d'une centaine blessées par la police et l'armée. Les hôpitaux *sont* à cours de médicaments. Fait nouveau et significatif de la volonté d'intimidation des *autorités : à plusieurs reprises*, des militaires ont sciemment tiré sur des journalistes. Deux reporters haïtiens de Radio-Cacique ont été blessés à bout portant par une patrouille, et une équipe de la télévision américaine a été la cible de plusieurs rafales. La *montée* de la violence est particulièrement sensible dans les quartiers populaires.

A Cité Soleil, une zone populeuse de la capitale, des barricades érigées à l'aide de bennes à ordures, de carcasses de voitures et de pneus, interdisent toute circulation automobile. « *Nous exigeons le départ de Namphy* (le président du Conseil national de gouvernement) *et la démacoutisation totale du pays* », s'époumonne un jeune habitant du bidonville à l'adresse des journalistes étrangers. L'abrogation du décret contesté sur l'organisation des élections n'a manifestement pas suffi à désarmorcer la crise. La mesure de dissolution frappant la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH), le plus important syndicat du pays, n'a pas, elle, été rapportée.

Nervosité de l'armée

Les maladresses du gouvernement sont apparues comme de véritables provocations. Il ne fallait pas grand-chose pour mettre le feu à l'île caraïbe, le pays le plus pauvre d'Amérique, où la famine sévit dans certaines régions. La *brutalité* de la répression a attisé les flammes. Les quelque sept mille soldats à la disposition du CNG sont d'*autant plus* nerveux qu'ils sont mal formés et mal encadrés. Si elle peut tant bien que mal contrôler la capitale, l'armée est totalement débordée en province où les manifestations se multiplient, y compris dans les villes *réputées calmes comme* Jacmel, voire aux Gonaïves.

Sur le plan politique, la coordination des 57 partis et organisations à l'origine du mot d'ordre de grève générale exige désormais la démission du CNG. « *Mais nous voulons rester dans le cadre de la Constitution et nous sommes à la recherche d'une solution alternative démocratique* », affirme M. Serge Gilles, l'un des porte-parole des 57. Des contacts sont en cours avec un « *militaire patriote* » ainsi qu'avec des représentants des Eglises pour la constitution d'une nouvelle équipe qui serait assistée d'un conseil interdépartemental. En attendant, le mot d'ordre de grève est maintenu pour lundi après une pause, samedi et dimanche, pour permettre à la population de se ravitailler.

JEAN-MICHEL CAROIT.

ARGENTINE : on a volé les mains du Lider

La profanation de la tombe du général Peron suscite la réprobation générale

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

A deux mois des élections législatives, le climat politique se tend de nouveau en Argentine, au point que le ministre de l'intérieur a dû démentir l'intention qu'on lui prêtait de vouloir rétablir l'état de siège.

Après la vague d'attentats à la bombe, sans gravité mais qui rappelle étrangement celle ayant précédé les élections d'octobre 1985, c'est un événement plutôt « *macabre* » qui occupe depuis le début de la semaine la première page des journaux : « On a volé les mains de Peron. » Ce titre de « une » confirmant la profanation de la tombe de l'ancien dictateur a créé un choc dans l'opinon (*le Monde* du 3 juillet).

Tout a commencé le lundi 29 juin, deux jours avant le treizième anniversaire de la mort de l'ancien général-président. Ce jour-là, plusieurs dirigeants péronistes recevaient une lettre les avisant que, s'ils voulaient récupérer le sabre et les mains du Lider bien-aimé, il leur faudrait verser la somme de 8 millions de dollars américains (quelque 50 millions de francs). Aussitôt transmise à la police, la nouvelle n'a tout d'abord pas été prise au sérieux. En effet, le tombeau du général au cimetière de la Chacarita — où repose un autre Argentin illustre, Carlos Gardel, le « roi » du tango — ressemble un peu à une forteresse : vitres blindées, cercueil renforcé, douze serrures de sécurité à triple combinaison et surveillance permanente.

Un travail de professionnels

Or, le tombeau a bel et bien été violé. Et les deux mains du général ont disparu. Les auteurs du délit n'on laissé aucun indice. « *Un travail de professionnels* », a commenté le juge chargé de l'enquête.

« *Décidément, en Argentine, on ne respecte rien* », a dit amèrement un militant péroniste, reflétant l'opinion de la grande majorité de la population. Dans un pays où pourtant presque tous les coups sont permis en politique, il y avait un pas à ne pas franchir. On ne touche pas aux morts. L'opprobre est générale.

Cela n'empêche pas les deux principaux partis d'exploiter l'événement à leur façon. Les dirigeants péronistes en profitent pour accuser le gouvernement de n'être pas capable de faire respecter l'ordre. Les radicaux, parti du président Alfonsin laissent entendre, quant à eux, que ceux qui ont profané la tombe de Peron sont les mêmes que ceux qui, il *y a deux semaines*, ont posé des bombes dans une douzaine de locaux de leur formation. Le chef de l'Etat les a qualifiés de « *fous* ».

Quant à la rançon, il paraît exclu qu'elle soit payée par le parti péroniste. D'abord parce que nul ne croit avoir à faire à des délinquants de droit commun. Ensuite parce que, pour aussi vénéré que soit le grand Lider, l'électorat péroniste — en majorité populaire — ne comprendrait pas qu'une telle somme ne soit pas plutôt employée à améliorer le bien-être du peuple.

La légendaire Eva Peron, l'une des épouses du dictateur, avait, en son temps, subi le même outrage. A sa mort, en 1957, son corps embaumé avait été subtilisé. Après diverses péripéties, il avait échoué sous un faux nom dans un cimetière italien, avant d'être finalement restitué à Peron alors en exil à Madrid.

CATHERINE DERIVERY.

LIBAN

Interceptés avec leur canot

Deux Palestiniens tués à la frontière avec Israël

Deux combattants palestiniens ont été tués, le vendredi 3 juillet, par des soldats israéliens alors qu'ils débarquaient sur la côte libanaise à proximité de la frontière libano-israélienne, ont rapporté des témoins venant de cette région.

Une patrouille israélienne les a interceptés avec leur canot pneumatique à proximité de la localité frontalière de Naqoura, dans le secteur occidental de la « zone de sécurité » établie par Israël au Liban sud, a-t-on précisé de même source.

D'autre part, treize personnes ont été blessées au cours d'un raid de l'aviation israélienne contre une base du Parti social national syrien (une formation libanaise laïque) à proximité du village chrétien d'Ammik.

De son côté, le général Gustav Hagglund, commandant en chef de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), a assuré qu'Israël et ses alliés libanais (l'ALS) étaient « *responsables de 75 % des combats qui ont été recensés ces dernières semaines dans les régions contrôlées par la FINUL* » (la partie sud du pays).

Enfin, M. Omar Karamé a accusé le « *président Amine Gemayel et les Forces libanaises* » (la milice chrétienne) d'avoir été à l'origine de l'assassinat de son frère, le premier ministre Rachid Karamé, tué le 1er juin dernier. — *(AFP, AP, Reuter.)*

● FRANCE-JORDANIE : visite de M. Raimond à Amman. — M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, se rendra en visite officielle en Jordanie du 5 au 7 juillet. Le ministre, qui répond à une invitation du ministre jordanien des affaires étrangères, M. Taher Masri, sera également reçu en audience par le roi Hussein.

● LIBAN : attentat antisyrien. — Une voiture piégée a explosé, jeudi 2 juillet, à Beyrouth-Ouest (secteur musulman), à proximité d'une position de l'armée syrienne, sans faire de victime. — *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Des Afrikaners libéraux vont rencontrer l'ANC à Dakar

Des opposants sud-africains blancs et une « *délégation de l'ANC aux pouvoirs importants* » se rencontreront à Dakar au cours d'un colloque international sur les droits de l'homme en Afrique du Sud, du 9 au 12 juillet. Les Sud-Africains seront au nombre d'une cinquantaine, hommes d'affaires, universitaires, hommes politiques, artistes, religieux. Il s'agit surtout d'Afrikaners, c'est-à-dire des membres de la communauté d'environ trois millions de personnes (les deux tiers de la population blanche) qui détient les leviers du pouvoir. Du côté de l'ANC, on n'exclut pas la présence de M. Oliver Tambo, chef du mouvement.

La rencontre est organisée par l'IDAPAS (Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud) dirigé par l'écrivain sud-africain Breyten Breytenbach. Un autre membre actif de l'Institut est M. Frederic van Zyl Slabbert, du Parti fédéral progressiste. Il était le chef de l'opposition libérale au sein de la chambre blanche du Parlement jusqu'à sa démission, l'an dernier, parce qu'il estimait que ce dernier ne pouvait jouer aucun rôle pour les réformes raciales.

Le colloque est, d'autre part, parrainé par la Fondation France-Libertés que préside Mme Danièle Mitterrand. Celle-ci sera présente à la séance d'ouverture aux côtés du chef de l'Etat sénégalais, M. Abdou Diouf. On précise toutefois à la fondation qu'il n'y a pas de contacts prévus à Paris, avant la réunion de Dakar, entre l'épouse du président de la République et la délégation sud-africaine.

« *C'est une tentative d'ouvrir un débat entre les Afrikaners et le nationalisme africain*, a déclaré M. Slabbert. *Les discussions porteront sur la structure du gouvernement et de l'économie dans la future Afrique du Sud.* » Les autorités de Pretoria ont déclaré qu'elles étaient informées de ce projet, mais qu'elles n'avaient pas été consultées à son sujet.

A Dakar, on présente ce colloque comme un hommage rendu au chef de l'Etat sénégalais, qui, depuis son arrivée à la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, a multiplié les contacts avec les adversaires de l'apartheid. — *(AFP, Reuter.)*

ÉTHIOPIE

Les militaires mettent en place une « République populaire »

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

Le DERG qui, depuis le putsch de juin 1974, faisait fonction de pouvoir en Ethiopie, vient de fêter son treizième et... dernier anniversaire, puisqu'il est prochainement appelé à disparaître avec la mise en place des nouvelles institutions d'une « République démocratique populaire ». Composé, à l'origine, de représentants des militaires jusqu'au grade de commandant, le DERG — « Comité des égaux » en langue amharique — se mua, en septembre 1974, au lendemain de la déposition du Négus, en un « Conseil militaire administratif provisoire » (CMAP), chargé de diriger le pays jusqu'à ce qu' « *un gouvernement définitif ait été formé* ». Du provisoire qui a duré...

La première étape de ce processus de « démocratisation » fut la création, en septembre 1984, à l'occasion du dixième anniversaire de la révolution, du Parti des travailleurs éthiopiens (PTE). Ce parti unique, de pur style marxiste-léniniste, qui, selon la nouvelle Constitution, est « *la force d'avant-garde de l'Etat et de la société tout entière* », compterait, aujourd'hui, environ cinquante mille membres sur une population de 42 millions d'habitants.

Rendu public en juin 1986, le projet de Constitution fut largement débattu au sein de la population avant d'être approuvé par le comité central du PTE. Afin d'obtenir un « consensus national », ce texte fut soumis à référendum en février dernier et approuvé par 81 % des votants. Très largement inspirée du modèle soviétique, cette Constitution écarte toute référence au principe d'autodétermination régionale, invoqué par les rebelles érythréens et tigréens. Elle prévoit notamment l'élection d'une Assemblée nationale ou « Shengo », chargée de nommer un Conseil d'Etat et un président de la République qui, bien entendu, ne saurait être que le lieutenant-colonel Menguistu Haïlé Mariam, l'actuel homme fort de l'Ethiopie.

Comme tous les membres du bureau politique et du comité central du PTE, le lieutenant-colonel Menguistu a été aisément élu député, le 14 juin. Les 13,4 millions de votants — soit un taux de participation de 85,4 % — ont eu le choix entre trois candidats. Parmi leurs 835 représentants au Shengo, figurent notamment le patriarche de l'Eglise orthodoxe et le chef de la communauté musulmane. Le président de la commission électorale a conclu que la consultation avait été « *loyale, efficace et satisfaisante* ».

Dernier acte de ce retour à la vie civile, probablement en septembre : la dissolution du DERG, et, partant, la création d'une « République populaire » de plein exercice. A en croire le lieutenant-colonel Menguistu, l'Ethiopie aura alors accès à la « *pleine démocratie* ».

JACQUES DE BARRIN.

Une correspondance de M. Gorbatchev

L'URSS soutient la position de la Grèce dans les négociations sur les bases américaines

ATHÈNES
de notre correspondant

Grâce à une « fuite », dont les principaux journaux d'Athènes n'ont pas été les premiers bénéficiaires, on connaît, depuis le vendredi 3 juillet, le contenu de la correspondance échangée récemment entre le premier ministre grec, M. Andréas Papandréou, et le secrétaire général du PC soviétique, M. Gorbatchev.

Les deux lettres ont été publiées par la revue satirique *Pontiki* (la Souris), qui n'en est pas à sa première exclusivité sur les documents confidentiels du ministère grec des affaires étrangères.

« *Nous partageons votre point de vue que les bases doivent, en accord avec la demande unanime du peuple grec, être éloignées du pays* », écrit M. Gorbatchev, se référant évidemment aux bases militaires américaines en Grèce. Il admet cependant qu'il pourrait y avoir des retards dans le processus de disparition de ces bases.

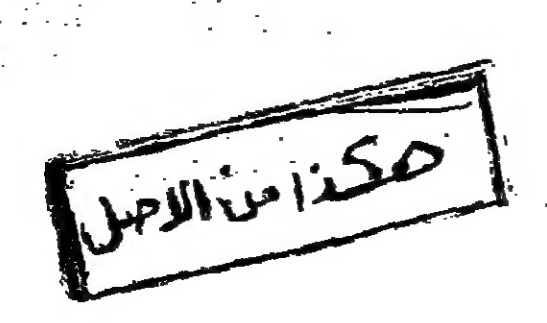
Dans ce cas, selon le dirigeant soviétique, « *il devrait être possible, pour amoindrir tout risque de guerre, que des arrangements soient pris pour qu'il y ait des inspections des bases, afin que l'on ait la certitude qu'aucune activité, interdite par des traités internationaux, ne s'y déroule* ». Et M. Gorbatchev d'ajouter que de tels arrangements impliquent l'autorisation et la collaboration des Etats où se trouvent ces bases militaires. « *Bien entendu, une question aussi complexe demande une discussion détaillée supplémentaire.* »

Quant à sa visite à Athènes, M. Gorbatchev déclare qu'il désire sincèrement réaliser ce projet le plus rapidement possible, mais que son emploi du temps ne lui permet pas encore d'en fixer la date. Rappelons que, de source soviétique, on avait annoncé cette visite pour le printemps 1987.

M. Papandréou, dans sa réponse, salue l'« *œuvre titanesque* » du secrétaire général soviétique en matière de « *refonte et de modernisation* ». Le point le plus important de sa lettre est cependant celui où il explique quelle sera sa position sur les bases militaires américaines. Un nouvel accord, dit-il, « *dépendra des conditions concernant la garantie de nos intérêts nationaux et la sécurité de mon pays, surtout face aux menaces concrètes provenant de la Turquie voisine* ».

De toute façon, conclut M. Papandréou, « *il y aura, dans un accord éventuel, une condition impérative qui interdira toute activité à partir de ces bases contre des pays avec lesquels la Grèce entretient des rapports d'amitié* ».

THÉODORE MARANJOS.



Europe

URSS : la politique de « transparence » de M. Gorbatchev

Une revue (dissidente) nommée « Glasnost »

MOSCOU
de notre correspondant

Une quinzaine de Soviétiques, presque tous d'anciens prisonniers politiques libérés au printemps dernier, ont pris M. Gorbatchev au mot. Le secrétaire a parlé sans cesse de *glasnost;* ils ont donc décidé de publier trois fois par mois, et sans autorisation d'aucune sorte, un bulletin d'information intitulé *Glasnost.* M. Sergueï Grigoriants, un historien libéré en février, a présenté vendredi 3 juillet le premier numéro aux correspondants occidentaux réunis à son domicile. Les journalistes soviétiques avaient également été conviés, mais ne se sont pas déplacés. Le KGB a surveillé ostensiblement l'opération sans intervenir.

A première vue, *Glasnost* ne diffère guère des « samizdat » (textes auto-édités tapés à la machine) que faisaient circuler les dissidents dans les années 70. C'est un bulletin de quarante-neuf pages dactylographiées et agrafées, tiré à cinquante exemplaires... Il ne s'agit pourtant pas d'un « samizdat », par définition clandestin. M. Grigoriants et ses amis se présentent à visage découvert et souhaitent obtenir un statut légal. Ils ont envoyé le premier numéro au comité central. Ils ont même demandé à une petite imprimerie coopérative spécialisée dans les cartes de visite de les publier. On leur a répondu qu'ils devaient d'abord être une organisation déclarée.

Glasnost se propose de parler de tout ce qui intéresse les Soviétiques, et pas seulement des droits de l'homme. L'accent est mis sur des sujets tels que la liberté de création ou l'écologie. Le premier numéro comporte un texte d'Andreï Sakharov, déjà paru dans le quotidien espagnol *El Pais,* sur la nécessité d'un accord entre Moscou et Washington sur le désarmement, ainsi qu'une description de la prison de Tchistopol où de nombreux dissidents ont été emprisonnés et où un vétéran des camps, Anatoli Martchenko, est mort en décembre dernier.

Le deuxième numéro, à paraître en principe à la mi-juillet, abordera le thème de la « terreur d'Etat » exercée par le KGB et présentera une étude critique des articles du code pénal qui répriment toutes les activités politiques indépendantes.

« Les dirigeants du pays parlent de transparence et de démocratisation, mais il n'existe aucun mécanisme qui permette d'exercer réellement l'une ou l'autre. Sans journaux, sans clubs ni associations, rien ne changera », a expliqué M. Lev Timofeev, un ancien journaliste économique qui a publié jadis de nombreux articles en « samizdat », notamment une « Technologie du marché noir », et qui a bénéficié lui aussi des mesures de grâce individuelles prises à partir du 2 février.

Le comité éditorial comprend, outre MM. Grigoriants et Timofeev, le Père Gleb Iakounine, l'historien Henri Altounian, le défenseur des Tatars de Crimée Mustapha Djemilev, et le fondateur d'un comité pour le respect des droits des invalides, Iouri Kisselev. Tous ces noms étaient déjà connus dans les années 70, mais il y a aussi des nouveaux venus, tels M. Roland Silaraups, un jeune Letton qui a raconté la manifestation nationaliste du 14 juin dernier à Riga *(voir ci-contre).*

M. Djemilev a été reçu, récemment, par un secrétaire du comité central, M. Razoumovski, et un membre suppléant du bureau politique, M. Demitchev, qui ont assuré que M. Gorbatchev *« s'intéressait »* au sort des Tatars de Crimée. Ce petit peuple a été déporté en bloc et dispersé par Staline et n'a jamais pu regagner sa patrie. Déjà, se souvient M. Djemilev, Iouri Andropov, alors chef du KGB, avait eu de bonnes paroles pour les Tatars de Crimée, dont il avait reçu les représentants en juillet 1967. L'entrevue n'avait abouti à aucun résultat concret.

DOMINIQUE DHOMBRES.

[Le mot glasnost, qu'on a pris l'habitude de traduire en français par « transparence », signifie en réalité *« le fait de dire les choses à voix haute »*, c'est-à-dire la « publicité » au sens premier, le contraire du secret et de la dissimulation. En russe, glas ou golos signifie d'ailleurs « voix » et non « verre », comme le croient certains germanistes ou anglicisants. — J.K.]

Onze arrestations après la manifestation de Riga

Moscou. — Onze personnes ont été arrêtées à la suite de la manifestation du 14 juin à Riga, capitale de la Lettonie soviétique, commémorant la mort des Lettons victimes des grandes rafles de 1941, ont indiqué, vendredi 3 juillet à Moscou, deux responsables du Groupe Helsinki qui avait organisé ce rassemblement.

MM. Rolands Silaraous et Janis Roskans ont évalué à cinq mille le nombre des participants à cette manifestation qui s'était déroulée devant le monument de la Liberté, à Riga, sans que la police intervienne. M. Silaraous a indiqué avoir été interrogé à plusieurs reprises par le KGB (sécurité d'Etat) à la suite de la manifestation et menacé d'être *« accusé d'espionnage ».* L'OVIR (bureau des visas) l'a récemment informé, a-t-il dit, qu'il serait contraint de quitter l'URSS pour l'Occident et qu'une procédure en ce sens avait été engagée par cet organisme.

Le journal local *Sovietskaïa Latvia* avait affirmé, dans son numéro du 18 juin, qu'aucune *« mesure répressive »* n'avait été prise à l'encontre des manifestants. — *(AFP.)*

● **Libération du poète dissident Nizametdin Akhmetov.** — Le poète dissident soviétique Nizametdin Akhmetov, âgé de trente-neuf ans, interné dans l'asile psychiatrique de Tcheliabinsk, dans l'Oural, a été libéré le 4 juin dernier, a annoncé un communiqué de l'Organisation internationale des droits de l'homme de Francfort (IGFM), citant des milieux dissidents moscovites. Selon l'IGFM, Akhmetov, membre d'honneur de plusieurs Pen-Clubs européens, était interné depuis 1969 pour *« agitation et propagande anti-soviétique ».* Il avait été condamné tout d'abord à quinze ans d'emprisonnement, puis de nouveau à quinze ans de privation de liberté en 1972. — *(AFP.)*

La visite de M. Gandhi à Moscou

L'Inde et l'URSS signent un vaste accord de coopération scientifique

Moscou *(AFP).* — Le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, a quitté Moscou dans la soirée du vendredi 3 juillet, à l'issue d'une visite de deux jours durant laquelle il a eu deux entretiens avec M. Mikhaïl Gorbatchev. Les deux hommes ont signé un accord de coopération scientifique et technique pour une durée de douze ans, présenté par un porte-parole du premier ministre indien comme *« l'un des accords les plus vastes »* jamais conclus entre Moscou et New-Delhi.

En négociations depuis plusieurs mois, cet accord porte sur plusieurs secteurs de pointe comme l'électronique, l'informatique, la biotechnologie, l'immunologie, la recherche nucléaire et spatiale et les rayons laser, a précisé le porte-parole. Des recherches conjointes sur l'étude de la planète, notamment sur les fonds marins de l'océan Indien, sont également prévues. Un conseil de coordination sera mis en place pour le partage et l'utilisation des résultats de ces travaux.

M. Gandhi avait également inauguré un festival itinérant sur l'Inde, qui durera un an et se tiendra dans une centaine de villes d'Union soviétique, ainsi qu'une statue de sa mère, érigée sur une place Indira-Gandhi, destinée, selon l'agence Tass, à *« symboliser l'amitié profonde et solide entre l'Inde et l'URSS ».*

Critiques contre l'OTAN

En outre, évoquant les questions de désarmement au cours d'un toast au banquet donné en l'honneur de M. Gandhi, M. Gorbatchev a réitéré les accusations soviétiques selon lesquelles l'OTAN *« a dressé des obstacles »* sur la voie d'un accord Est-Ouest sur les missiles de portée intermédiaire (INF). Cet accord, a dit le numéro un soviétique, n'est, *« pour le moment, qu'une possibilité ».* Il a estimé que les obstacles en question résultent des *« intérêts matériels de groupes militaristes influents dans la course aux armements, et par conséquent* [de] *l'absence d'un concept constructif au sein des instances dirigeantes de l'OTAN sur la manière de définir les relations Est-Ouest autrement que par la confrontation ».* L'OTAN, a-t-il ajouté, *« n'a aucun concept pour remplacer celui de dissuasion nucléaire, maintenant devenu totalement inacceptable ».*

Ces remarques faisaient suite à des affirmations pessimistes faites, le jeudi 2 juillet, par un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères au sujet des négociations bilatérales en cours à Genève. M. Boris Piadychev avait accusé les Etats-Unis d'avoir présenté de nouvelles demandes contraires à ce qui avait été dit au sommet Reagan-Gorbatchev de Reykjavik, lors duquel les deux parties s'étaient déclarées d'accord pour le maintien de cent têtes nucléaires dans chaque camp.

● **DANEMARK : mort du vice-président du PC.** — Moins de trois mois après avoir enterré son ancien président, Jorgen Jensen, le Parti communiste danois (orthodoxe) a perdu son nouveau vice-président, M. Jan Andersen, brusquement décédé à la suite d'une accident cardiaque. Jan Andersen, quarante-six ans, avait été élu au congrès extraordinaire de Pâques 1987 à ce poste créé spécialement pour lui, après que son concurrent le plus direct, M. Ol Sohn, son cadet de quatorze ans, eut été porté à la présidence avec une très faible majorité. Ouvrier mécanicien, Jan Andersen dirigeait depuis dix-huit ans le syndicat de la métallurgie de Copenhague. — *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

Les enfants des refuzniks

De retour d'un voyage en URSS, le Dr Danielle Margueritat nous écrit au sujet du sort des enfants de refuzniks, citoyens soviétiques auxquels est refusée, pour diverses raisons, l'autorisation d'émigrer. Elle écrit notamment :

J'ai rencontré à Moscou et à Leningrad deux fillettes dont le crime, aux yeux des autorités soviétiques, est d'être des enfants de refuzniks.

Vera Zieman a onze ans. Enfant d'une très vive intelligence, elle parle trois langues couramment, le russe, l'anglais et le français. Ses grands yeux vous dévorent de curiosité et son sourire est lumineux.

Et pourtant, la vie a déjà été dure pour elle. Ne pouvant supporter les brimades d'enfants d'une école qui l'acceptaient mal — elle est juive, — elle a dû étudier chez elle avec sa mère pour professeur. Elle a eu des périodes d'épuisement nerveux qui l'ont laissée affaiblie et sa santé est fragile. La richesse de cet enfant va s'étioler s'il ne lui est pas permis d'aller vivre sur une terre plus hospitalière.

Naomi Shapiro a neuf ans. Elle aussi vit dans une atmosphère difficile d'où le mot « liberté » est exclu. Quand je l'ai vue à Leningrad, elle venait d'adresser une lettre à M. Gorbatchev : *« Mes grands-parents sont très vieux. Mais je ne les ai jamais vus et ils me manquent beaucoup. Ils vivent en Israël, mais il ne nous est pas permis d'aller là-bas. (...) Pourquoi ne puis-je les voir, même pour un temps très court ? Est-ce que ce serait vraiment dangereux pour l'URSS si nous vivions ensemble en Israël ? (...) S'il vous plaît, aidez-moi ! »*

Le 1er juin dernier, pour la Journée internationale de l'enfance, leurs mères, avec d'autres mères refuzniks, ont manifesté dans les rues de Moscou et de Leningrad — et, croyez-moi, cela demande du courage — pour réclamer la liberté de leurs enfants.

HONGRIE : le parti définit un programme économique à long terme

La population devra accepter de nouveaux « sacrifices temporaires »

VIENNE
de notre correspondante

Face à la dégradation persistante de la situation économique en Hongrie, le comité central du PC hongrois, réuni le jeudi 2 et le vendredi 3 juillet à Budapest, a opté pour une stratégie à long terme qui prévoit une restructuration radicale des structures économiques du pays, mais aussi de nouvelles restrictions pour la population.

Le *« programme d'évolution sociale et économique »* établi pour une période allant jusqu'au milieu des années 90, présenté vendredi dans une conférence de presse à Budapest par M. Janos Barabas, chef adjoint du département de l'agitation et de la propagande du comité central, prévoit, dans une première phase de trois à quatre ans, un rééquilibrage des comptes intérieurs et extérieurs — notamment la diminution du déficit budgétaire et la baisse de la dette publique extérieure — et, dans la mesure où les résultats recherchés seront atteints, une politique ultérieure d'expansion et de modernisation de l'économie.

M. Barabas, qui a qualifié ce programme de *« nouveau départ pour la réforme »*, n'a pas laissé de doutes sur ses conséquences négatives temporaires pour la population, qui devra faire face notamment à une baisse du niveau de vie, à une inflation accrue et à un phénomène jusqu'à présent officiellement inconnu à l'Est : le chômage.

La Hongrie a connu deux années très difficiles en 1985 et 1986. Les résultats du premier trimestre de l'année en cours ne sont pas rassurants, notamment pour les exportations en devises fortes du secteur mécanique, qui sont restées au-dessous des objectifs fixés. Les importations ont, en revanche, augmenté de 5,5 %. L'année dernière, la balance du commerce extérieur en monnaie convertible a accusé un déficit de 444 millions de dollars à la suite d'une forte augmentation des importations (14 %) et d'une faible croissance des exportations (1,1 %). La Hongrie a notamment augmenté les importations de machines et de produits de consommation des pays industrialisés. Selon le communiqué du comité central, une *« augmentation radicale »* des exportations vers les pays à monnaie convertible est indispensable.

L'explosion du déficit budgétaire, évalué à la somme record d'environ 50 milliards de forints pour 1987, a placé les responsables hongrois le dos au mur. Une des raisons principales en est les subventions accordées à des entreprises non rentables qui ont toujours tendance à s'accroître. Le gouvernement hongrois semble décidé à mettre définitivement fin à cette pratique ruineuse.

Selon le communiqué du comité central, il *« n'est plus admissible de financer les pertes des entreprises non rentables par les bénéfices de celles qui réalisent un profit ».*

Le niveau de vie de la population risque de se dégrader, notamment en raison d'une inflation croissante qui, après avoir été de 9 % en 1986, a atteint un taux annuel de 11,8 % au premier trimestre 1987, selon les chiffres officiels. L'introduction, prévue en 1988, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur le revenu n'arrangera pas les choses. Ce changement révolutionnaire pour un pays de l'Est — la Hongrie sera le premier pays communiste à se doter d'un système d'imposition comparable à ceux en vigueur à l'Ouest — risque de se traduire par une nouvelle hausse des prix de 4 % à 6 % selon les experts. Le système actuel en vigueur est extrêmement compliqué et prévoit de nombreuses exonérations qui sont, en réalité, des subventions cachées.

Un des problèmes cruciaux à maîtriser dans les meilleurs délais est celui de la dette extérieure, qui a atteint quelque 13 milliards de dollars, selon des estimations occidentales. Une augmentation de l'endettement extérieur risque d'entraîner la Hongrie dans le cercle vicieux que connaissent d'autres pays lourdement endettés qui, pour payer le service de la dette, sont obligés de se procurer de nouveaux crédits.

Les détails de ce programme seront fixés par le gouvernement dans les mois à venir et soumis à l'automne au Parlement par le nouveau premier ministre, M. Karoly Grosz. Les dirigeants hongrois semblent non seulement résolus à poursuivre la réforme économique coûte que coûte, mais aussi à laisser au gouvernement une large marge de manœuvre dans sa mise en œuvre. Une tâche qui pourrait se révéler ingrate pour M. Grosz, qui passe pour l'un des principaux candidats à la succession du secrétaire général du parti, Janos Kadar *(le Monde* du 26 juin).

WALTRAUD BARYLL

Le modèle hongrois perd des plumes

Se tirer d'une situation économique de plus en plus scabreuse sans renoncer à moderniser le pays : tel semble être l'objectif majeur des dirigeants hongrois, qui ont fait connaître, le vendredi 3 juillet, les grandes lignes de leur nouvelle stratégie à long terme. Ils ont, par la même occasion, annoncé une période de « vaches maigres » pour le pays, sans dissimuler que les principales victimes en seraient *« les jeunes adultes, les retraités et les familles nombreuses »,* que le niveau de vie baisserait et qu'un certain chômage risquait d'apparaître.

« Nous devons accepter la mauvaise humeur sociale qu'entraînera ce programme », a indiqué un porte-parole du comité central. L'équipe dirigeante — toujours conduite par un Janos Kadar vieillissant, mais au sein de laquelle une série de postes majeurs viennent d'être redistribués, — semble donc à nouveau faire preuve de « réalisme » et de détermination dans l'épreuve.

La population, elle, est priée de faire preuve d'abnégation pour préparer un avenir meilleur. Depuis deux ans au moins, les Hongrois avaient dû réviser en baisse leurs espoirs de décollage économique. A présent, les perspectives semblent sombres pour de nombreuses années, et le « modèle » hongrois perd quelques plumes supplémentaires. A terme, des réactions d'amertume pourraient apparaître dans une population qui peut se considérer comme mal récompensée de ses efforts et de son attitude « raisonnable ».

J. K.

Asie

BIRMANIE : la guérilla dans les régions frontalières

Les minorités nationales insurgées s'allient au maquis communiste

BANGKOK
correspondance

Un regroupement des différents maquis en lutte contre le gouvernement central de Rangoun est en train de s'opérer dans la jungle des régions montagneuses de Haute-Birmanie. Après plus d'un mois de délibérations, les mouvements insurrectionnels constitués par les minorités nationales non birmanes vivant dans ces régions viennent de décider de s'allier à la guérilla communiste.

Cette mesure traduit un retournement complet de leur position, autrefois pratiquement aussi hostile aux communistes — qui restent, avec dix mille hommes en armes, le maquis le plus fort du pays — qu'au régime du général Ne Win. Les ethnies non birmanes reprochaient jusqu'alors aux communistes une politique de domination, au profit des Birmans de souche, identique, à leurs yeux, à celle que mène Rangoun.

Neuf organisations ethniques armées sont regroupées depuis 1977 au sein d'un Front national démocratique que dominaient, jusqu'à présent, les chefs de l'insurrection des Karens, farouchement anticommunistes, chrétiens fervents pour la plupart. Le président du Front était le général Bo Mya, chef du mouvement Karen. Lors du deuxième congrès du Front, qui s'est achevé le 18 juin au quartier général des Karens, sur la frontière thaïlandaise, le général Bo Mya a dû céder sa place à la tête de l'alliance ethnique antigouvernementale à un homme peu connu, Saw Maw Reh, dirigeant de l'insurrection des Karennis (cousins des Karens). Ce mouvement est fort de quelques centaines d'hommes, tout au plus.

Nouvelles offensives gouvernementales

Ce sont les récents succès militaires remportés par l'armée birmane qui ont eu raison de la méfiance traditionnelle du Front pour le Parti communiste.

La question d'un rapprochement avec les communistes a été au centre des débats sous la pression des représentants de l'armée de l'indépendance kachin, forte, elle, de huit mille hommes. Concentrés principalement dans le nord du pays, le long des frontières indienne et chinoise, les Kachins, depuis des années déjà, entretiennent une alliance tactique avec les communistes.

La méfiance des Karens envers les communistes n'est pas qu'idéologique. Depuis qu'il ne reçoit pratiquement plus d'aide de la Chine populaire, le Parti communiste birman s'est mis au commerce de la drogue. Les Karens, comme en principe les autres composantes du Front — les Kachins, les Mons, l'armée Shan progressiste, l'organisation nationale Wa, les armées de libération Palaung et Pa-O, les Karennis et le petit Parti de libération de l'Arakan, — sont opposés au trafic de l'opium, qui a fait la réputation de « seigneurs de guerre » tels que Khun Sa.

Cette alliance entre maquisards des ethnies insurgées et communistes est scellée alors que les forces gouvernementales se livrent à des opérations énergiques, depuis la fin de l'année dernière, dans plusieurs régions frontalières où elles n'étaient pas parvenues, par le passé, à prendre pied. Les troupes de Rangoun sont appuyées par l'aviation et, surtout, par des hélicoptères, dont certains ont été fournis par les Etats-Unis pour lutter contre la culture du pavot.

Ce sont actuellement les Karens et les Kachins qui subissent le plus fort des attaques birmanes. Près de vingt mille civils karens ont, depuis 1985, trouvé refuge en Thaïlande. Au nord du pays, l'armée a déclenché récemment une importante opération, dont l'un des objectifs paraît être Pa-Jan, quartier général des Kachins. Pa-Jan serait tombé à la fin du mois de mai. Les combats, cependant, se poursuivent dans les collines avoisinantes.

JACQUES BEKAERT.

CHINE

Mao : tristes reliques

(Suite de la première page.)

Pourquoi n'y a-t-il rien sur Lin Biao, dont pourtant l'activité militaire, avant 1949, a été réhabilitée ? *« Parce qu'il s'agit uniquement d'un musée sur la vie de Mao. »* Mais alors, pourquoi ces photos des autres dirigeants ? Pourquoi l'absence de Mme Jiang Qing, épouse de Mao pendant près de quarante ans ? *« Parce qu'elle est sans rapport avec son activité révolutionnaire, ce musée n'est consacré qu'à la vie révolutionnaire de Mao et non pas à sa vie personnelle. »* Mais alors, les pantoufles...

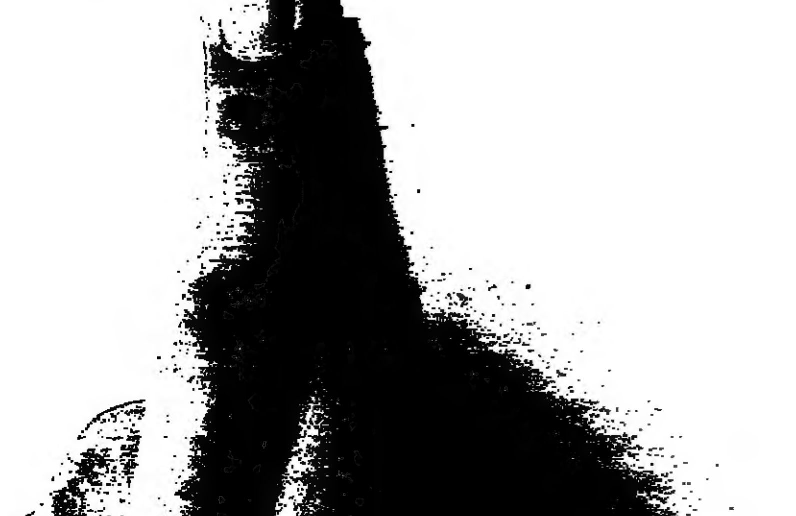
Le magasinier est absent

A quelques kilomètres de ce village, déserté après le départ du dernier autobus, se dresse, majestueux monument de l'absurde, l'immense gare de Shaoshan. Bâtie pour accueillir des milliers de visiteurs, elle n'accueille plus qu'un seul train quotidien, la plupart du temps à moitié vide. L'usine de Shaoshan, qui fabriquait un million de médaillons de Mao par an, produit depuis 1976 des ustensiles en plastique. Le directeur de cette entreprise, où personne ne semble travailler, dit qu'il ne reste plus que quelques centaines de médaillons en stock et qu'ils auront bientôt disparu. Mais il ne peut les montrer : *« Je n'ai pas la clé et le magasinier est absent »,* prétend-il.

Autre lieu de pèlerinage, le village de Huaminglou, à une heure de route, où naquit Liu Shaoqi, voisin et futur rival de Mao. La maison familiale, elle aussi, demeure de paysans riches, a été restaurée après les dégâts de la révolution culturelle. Tout près, un musée est en construction : impressionnant dans son style traditionnel, il sera beaucoup plus grand que celui de Shaoshan.

La jeune guide rappelle l'unique visite faite par Liu à son village natal, en 1961, après quarante-cinq ans d'absence, pour une inspection des dégâts du « grand bond en avant ». Elle affirme que, bien que riche et n'ayant pas participé à la révolution, la famille Liu était bien considérée par le voisinage. Des inscriptions vilipendent *« la clique contre-révolutionnaire de Lin Biao et Jiang Qing »,* déclarés responsables de la mort du héros local. Aucune mention, bien entendu, de la profonde inimitié entre Mao et Liu. Au contraire, la guide affirme qu'ils s'aimaient beaucoup et que Mao n'est pour rien dans la fin atroce de son rival en 1969... Tous deux étant morts, on peut, sans crainte d'un démenti, réécrire l'histoire.

PATRICE DE BEER.



Le vote Le Pen au ras des cantons

Haute-Savoie : « Il faut arrêter ce bazar »

Pourquoi vote-t-on Front national ? Dans ses éditions du 4 juillet, *le Monde* a tenté de répondre à cette question en enquêtant dans un canton urbain de Marseille à forte population immigrée. Aujourd'hui le contexte de notre enquête est totalement différent, puisqu'il s'agit d'un canton rural de Haute-Savoie ne connaissant aucun problème d'immigration.

SAMOËNS (Haute-Savoie)
de notre envoyé spécial

Pour un peu, on vous croirait échappé d'une autre planète. D'où sort-il, celui-là ? De Paris ? Pas étonnant... Parler de politique ? Ici, monsieur, on travaille ! Et ses opinions, un montagnard digne de ce nom se les garde. Le Pen ? *« Quoi, Le Pen ? Et d'ailleurs, de quoi je me mêle ? »*. Samoëns, en ce début de juillet, semble tout accaparé à se refaire une beauté pour accueillir ses milliers d'estivants et le prochain passage du Tour de France. Air pur à vendre. Rien d'autre à déclarer. Les cartes postales cachent les cartes d'électeurs. Bons baisers de Samoëns, station pilote – et qui entend bien le rester – de ce cul-de-sac de Haute-Savoie.

Capitale paisible de la petite vallée du Giffre, et chef-lieu du plus petit canton du département. Quatre communes, deux mille six cents électeurs : Samoëns la coquette, Morillon la jalouse, Sixt et Verchaix enfin gardiennes d'une certaine tradition locale. Quatre petits points qui, depuis qu'ils *ont été fixés voici cent ans sur la carte* de France, ont toujours délimité une terre d'accueil pour la droite, fût-elle laïcarde ou catholique, gaulliste, MRP ou aujourd'hui centriste. Avec, après guerre, son maire communiste, Morillon fut jadis l'exception qui confirma la règle. Quatre communes, quatre maires classés divers droite : le compte, depuis belle lurette, était bon.

Mais, depuis les élections européennes de 1984, le compteur semble s'être déréglé. Le fêtu Le Pen s'est glissé dans les rouages. A Samoëns : 337 voix pour la liste Veil et 157 pour la liste du Front national ; mais aussi à Morillon : 58 voix pour la liste Veil, 26 pour le Front national. On ne s'en soucia guère. Négligence. Les élections législatives de mars 1986 allaient démentir les pronostics optimistes. 12,48 % pour le Front national dans le canton. Preuve était faite que le phénomène Le Pen montait aussi à l'assaut des montagnes.

Vote d'autant plus surprenant que, dans ce canton, les alpinistes lepénistes ne paraissaient, *a priori*, guère disposer de leurs cordes habituelles de rappel. Le terrain du chômage ? En jachère. Les jeunes, depuis des années, trouvent du travail sur place sur les nombreux chantiers immobiliers qui fleurissent dans la vallée pour héberger les vacanciers chaque année plus nombreux.

En hiver, la population du canton se multiplie par cinq. Il y a largement de quoi occuper tout le monde. L'insécurité ? Un mot qu'on ne connaît pas entre Sixt et Morillon. Les gendarmes de la brigade de Samoëns peuvent dormir sur leurs deux oreilles. L'extrême droite ? Les histoires de règlements de compte entre maquisards et miliciens ont, certes, marqué l'histoire de cette région. Mais elle semble aujourd'hui *ne plus faire partie que de l'histoire* tout court.

Pas d'immigrés, pas de chômage

Les immigrés ? Leur flot s'est arrêté en contre-bas, à Cluzes, dans des industries locales de décolletage. Ils ne sont guère allés plus haut. Soixante-quinze immigrés en tout et pour tout à Samoëns, dont le célèbre « Banania », un Marocain de Marrackech débarqué à Samoëns voici une vingtaine d'années, une vedette. Chacun sait qu'il travaille *« au noir »*, mais tout le monde admet qu'il fait *« partie des meubles »*. Comme pour se donner bonne conscience.

Pas d'immigrés, pas de chômage, pas de violences ? Alors allez comprendre ! Certains ont décidé – ou font semblant – de ne pas comprendre. Certes, au lendemain des élections législatives, le score du Front national a nourri les conversations. *« Nous étions quand même surpris*, se souvient une commerçante, *car nous pensions que nous étions plus unis que cela. »*

Mais, bien vite, chacun en est revenu à la sacro-sainte règle du silence qui veut que l'on ne s'intéresse à la politique que le jour d'une élection. Par calcul. De la part, par exemple, des curés du village qui préfèrent ne pas, comme s'ils s'étaient donné le mot, commenter le sujet. Longtemps dans la vallée s'opposèrent ceux qui allaient à la messe et ceux qui n'y allaient pas, les catholiques et tous ces francs-maçons engendrés par l'épopée fameuse des tailleurs de pierre qui quittèrent la région pour bâtir, en l'honneur de Napoléon et de Vauban. Samoëns avait dans le passé deux fanfares : celle du curé et celle du maire. Aujourd'hui, M. le maire et M. le curé voyagent ensemble en Afrique. Inutile donc de vouloir prêcher aux bonnes âmes et de sonder les reins et les cœurs.

Par stratégie aussi : *« Nous avons débattu de cela en conseil municipal*, se rappelle le maire de Morillon, Annie Bettex. *On s'est dit que ce n'était pas la peine d'en faire du cinéma. Moins on parle de Le Pen et mieux ça vaut. »* Par complexe enfin. *« Que voulez-vous*, admet le responsable du Front national de Haute-Savoie, M. Henri Barone, *ici on n'est pas dans le Midi. Tout se passe de bouche à oreille. Le vote pour Le Pen, on le dit moins qu'on ne le pratique. »*

Que les deux cent trente-quatre électeurs de Jean-Marie Le Pen dans le canton lèvent le doigt ! Inutile. Voter Le Pen n'est pas encore avouable. Quand on accepte de parler, c'est pour émettre des présomptions, rarement des certitudes. Adelin Malgrand, le maire de Samoëns veut croire que ce vote Le Pen n'est qu'une sorte de *« poujadisme moderne »* comparable à celui, se souvient-il, qui agita sa commune au milieu des années 50.

Pour son collègue, le maire de Sixt, Jean Monet, *« c'est l'expression d'un ras-le-bol de la politique. D'une manière générale, les gens chez nous ne croient plus aux hommes politiques. Gauche ou droite, pour eux, c'est pareil. De Gaulle a été le dernier à s'occuper de la France. Le Pen a l'avantage de dire ce que tout le monde pense. »* Enfin, note un journaliste local, il y a la personnalité même de Jean-Marie Le Pen, qui correspond si bien au tempérament du montagnard savoyard : *« Le côté robuste et massif du personnage, son bagout de bistrot qui fait croire qu'on taperait plus volontiers le carton avec lui qu'avec Chirac, Balladur ou Lecanuet. »*

L'exemple de Gaston Bussat, boucher dans la rue principale de Samoëns, pourrait, à lui seul, justifier ces trois interprétations. Il fut en tout cas le seul à afficher clairement la couleur. Son père était l'un des principaux animateurs du mouvement Poujade dans le canton. Lui-même a longtemps été sympathisant du RPR, mais aujourd'hui il estime que *« Chirac et les autres sont trop mous »*. *« Il va falloir*, explique-t-il, *qu'on remette la France sur rail. Notre pays est à plat ventre. Il va falloir qu'on revienne à un pays totalitaire. Nous avons besoin de coups de pied au cul. Chirac et Barre sont des rêveurs, des gens qui ont toujours vécu au râtelier de l'Etat. Les idées de Le Pen, elles rejoignent les nôtres. »*

Ici personne ne peut nous déranger.
SERGUEI 87

Le Pen catalyseur de toutes les déceptions. Richard Vilon, le responsable cantonal du mouvement chiraquien, ne le conteste pas. Aujourd'hui, le voilà qui se retrouve avec à peine une dizaine de militants. Une misère. La candidature imposée dans le département de Pierre Mazeaud a fait quelques dégâts. Et puis, surtout, admet Richard Vilon, *« les gens qui votaient depuis longtemps pour nous s'attendaient à des choses plus musclées. C'est une erreur de rejeter Le Pen. A force, les gens qui votaient à droite finiront par voter pour Mitterrand qui joue sur du velours »*.

Déçus dans le monde paysan de François Guillaume : les petits éleveurs de montagne sont en déshérence. Quotas laitiers, un salaire de smicard : *« Plus de vache, plus de touristes »*, préviennent-ils. *« Même si on est certain que Le Pen ne sera pas élu, il faut en tout cas arrêter ce bazar »*, certifie l'un d'entre eux. Déception aussi chez les jeunes, sensibles au discours patriotique de Jean-Marie Le Pen et qui, inquiets de l'invasion touristique dans la vallée, ont pu traduire par leur vote un autre motif de protestation

Le tout nourri par une certaine tradition xénophobe, certes difficilement avouable mais que les historiens locaux et les non-savoyards ne négligent pas : *« Sale pioulet ! »*, allait-on crier sous les fenêtres des piémontais qui venaient s'installer avant guerre au pays. Habitués par leur histoire à aller vers les autres plutôt que de voir les autres venir vers eux, les gens du canton de Samoëns sont peut-être, plus que d'autres, sensibles aux thèses contre l'immigration développées par Jean-Marie Le Pen. On peut avoir les immigrés loin des yeux, mais pas forcément près du cœur.

DANIEL CARTON.

La session extraordinaire du Parlement

Les députés mettent les bouchées doubles

Réunis en session extraordinaire, les députés mettent les bouchées doubles. Ils ont adopté, le vendredi 3 juillet, en deuxième lecture, le projet de loi sur l'autorité parentale conjointe. Ils ont examiné et adopté à l'unanimité, en première lecture, le texte sur la réorganisation des tribunaux de commerce et approuvé définitivement la proposition de loi de députés RPR – MM. Jacques Toubon, Michel Péricard et René André – réprimant l'utilisation des décodeurs pirates.

● **Autorité parentale conjointe.** – Faut-il l'accord préalable des parents divorcés pour que leur soit confié l'exercice de l'autorité parentale conjointe ? Ou est-il préférable, dans l'intérêt même de l'enfant, de permettre au juge de l'imposer éventuellement aux parents malgré leur désaccord ? Ces questions ont été au cœur du débat de vendredi. Les réponses ont prouvé, une nouvelle fois, que, sur les problèmes de société, les points de vue des parlementaires n'épousent pas nécessairement les contours des partis politiques. En première lecture, les députés, sous la houlette du rapporteur de la commission des lois, M. **Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie), avaient modifié le projet de loi défendu par M. **Malhuret**, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, afin de conditionner l'autorité parentale conjointe à l'accord des parents (*le Monde* du 9 mai). Le Sénat en avait jugé autrement : il avait rétabli en première lecture la liberté du juge d'imposer éventuellement l'autorité parentale conjointe malgré l'hostilité des parents (*le Monde* du 19 juin).

Après la discussion de vendredi, le désaccord sur ce point entre le Sénat et l'Assemblée nationale reste entier. M. Mazeaud a fait adopter à nouveau un amendement rétablissant le caractère obligatoire de l'accord des parents. Il a reçu pour cela l'appui du groupe RPR et des groupes socialiste et communiste (411 voix). Mme **Christine Boutin** (UDF, Yvelines), forte du soutien de M. Malhuret, a tenté en vain avec les députés UDF et ceux du Front national, de s'y opposer (163 voix).

M. Mazeaud a estimé, parfois avec un brin de condescendance, que Mme Boutin, en voulant écarter l'accord obligatoire des parents, faisait preuve de la plus grande *« confusion »*. Il est évident que le juge devra faire le maximum pour obtenir l'accord des parents, a expliqué, en substance, le rapporteur. M. Mazeaud a ajouté que non seulement il serait absurde de contraindre des parents qui ne s'entendent pas à exercer ensemble une responsabilité éducative, spirituelle, etc., mais de plus, cela déboucherait immanquablement sur de multiples conflits que le juge serait alors appelé à trancher. La position de Mme Boutin était diamétralement opposée : *« L'intérêt de l'enfant est de conserver le maximum de relations avec chacun de ses parents. De deux choses l'une, ou les parents sont d'accord pour exercer conjointement l'autorité et il n'est pas nécessaire alors de l'inscrire dans la loi, ou ils ne sont pas d'accord et il faut laisser le juge libre de choisir ce qui vaut mieux pour l'enfant. »* Le député des Yvelines craint, en outre, que la disposition voulue par M. Mazeaud ne recèle un *« germe de chantage »*, l'un ou l'autre des parents cherchant à marchander son accord contre l'appartement, la voiture ou une meilleure pension alimentaire.

Une commission mixte paritaire devrait maintenant se saisir de ce projet de loi sur lequel on voit difficilement poindre un accord entre les deux chambres. Si le désaccord persiste, il appartiendra alors à l'Assemblée nationale de statuer en dernier ressort.

● **Tribunaux de commerce.** – L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité (le groupe communiste s'abstenant) le projet de loi tendant à rénover les juridictions commerciales et le mode d'élection des délégués consulaires et des membres des chambres de commerce et d'industrie. En présentant ce projet, le garde des sceaux, M. **Albin Chalandon**, a reconnu que son action prolongeait celle, inachevée, de ses prédécesseurs, MM. Peyrefitte et Badinter. Il a également fait remarquer que la législation régissant les tribunaux de commerce était pratiquement inchangée depuis le décret impérial de 1809. *« Un aspect essentiel de la réforme consiste à conférer aux tribunaux de commerce le fondement juridique indiscutable qui leur fait actuellement défaut »*, a précisé M. Chalandon. Tous les orateurs on admis cette nécessité.

Les juges consulaires seront toujours élus par un collège composé de délégués consulaires et des membres anciens ou en exercice des tribunaux de commerce et des chambres de commerce et d'industrie, a précisé le garde des sceaux. Pour simplifier la tenue des listes électorales, les anciens membres ne seront inscrits que s'ils en font la demande. Le président sera élu pour quatre ans par l'assemblée générale des juges consulaires. La distinction entre juges titulaires et juges suppléants disparaît, la durée du mandat des juges sera fixée à quatre ans au lieu de deux ans, sauf celle du mandat initial qui reste à deux ans.

A la suite de l'adoption d'un amendement de M. **Serge Charles** (RPR, Nord), défendu également par le rapporteur M. **Pascal Clément** (UDF, Loire), la limite d'âge de soixante-dix ans fixée pour l'éligibilité aux fonctions de juge du tribunal de commerce a été supprimée. D'autre part, après le rejet d'un amendement socialiste tendant à revenir sur le remboursement aux dépens de l'entreprise qui a déposé son bilan, et donc de ses créanciers, des frais de déplacement des juges commissaires, M. Clément a demandé au garde des sceaux d'examiner avec un soin tout particulier la question de l'indemnisation des commerçants qui se consacrent bénévolement à la fonction de juge.

● **Décodeurs pirates.** – Les importateurs, les distributeurs et les utilisateurs de décodeurs pirates seront désormais poursuivis. Le RPR était en effet venu au secours de Canal Plus menacé par les piratages de son cryptage. Le code pénal prévoit désormais toute une batterie d'amendes et de peines d'emprisonnement pour ses adeptes. Les fraudeurs individuels risqueront désormais une amende de 5 000 francs à 15 000 francs et la saisie du matériel. Les fabricants, importateurs et distributeurs seront passibles d'une peine de trois mois à deux ans de prison augmentée ou remplacée par une amende de 10 000 francs à 200 000 francs.

PIERRE SERVENT.

La modernisation de l'apprentissage laisse aux régions la recherche des moyens de financement

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 2 juillet, le projet de loi présenté par M. **Philippe Séguin** relatif à la modernisation de l'apprentissage. Le RPR, l'UDF et le Front national l'ont approuvé, alors que le PS et le PC votaient contre.

La plupart des modifications apportées au texte retenu par le Sénat ne constituent que des précisions, mais la difficile mise au point de ce projet a montré la difficulté pour l'Etat de légiférer dans un domaine confié par la décentralisation aux régions, et cela sous le regard sourcilleux d'une administration centrale, celle de l'éducation nationale, jalouse de ses prérogatives.

La gauche, et surtout le PC, qui s'est montré particulièrement en pointe dans ce combat, a perdu toutes les batailles. Le PS, qui en accepte partiellement le principe, n'a pas pu obtenir les garanties qu'il juge indispensables à cette modernisation. M. **Marcel Rigout** (PC, Haute-Vienne) a donc affirmé sans succès que le nouveau système allait *« précariser la situation des apprentis »* et laisser leur formation *« sous le seul contrôle du patronat »*. M. **Michel Besson** (PS, Nord) n'a pas réussi non plus à convaincre que la pérennisation des exonérations de charges sociales des employeurs d'apprentis allait déséquilibrer le marché du travail ; ni qu'il était injuste que les apprentis soient eux-mêmes exonérés des charges sociales s'ils travaillent dans des entreprises de moins de dix salariés et ne le soient pas dans les entreprises plus importantes.

La gauche n'a surtout pas réussi à arracher la promesse d'une réforme de la taxe d'apprentissage. Par contre, elle a réussi à obtenir, contre l'avis de M. Séguin, que le salaire de l'apprenti tienne compte non seulement de son âge, mais aussi de la formation préparée.

Le débat fut plus feutré, mais il est clairement apparu que le ministre des affaires sociales ne voyait pas dans l'apprentissage la panacée, contrairement à certains de ses amis, et notamment M. **Germain Gengenwin** (UDF, Bas-Rhin), le rapporteur de la commission des affaires culturelles qui a tenté d'en faire dire plus au projet que ce qui y était inscrit, en se plaignant que, *« dans cette affaire, on ne puisse toucher un cheveu de l'éducation nationale »*.

M. Séguin, effectivement, s'est efforcé d'éviter toute querelle « idéologique ». Ainsi, à sa demande, M. **Jean-Pierre Soisson** (UDF, Yonne), *« pour ne pas rallumer une guerre de religion »*, a convaincu ses amis de ne pas voter un amendement de M. Gengenwin qui voulait interdire à l'éducation nationale d'ouvrir dans un lycée professionnel une filière de formation identique à celle qu'aurait fermée un centre de formation d'apprentis dans le même département moins de deux ans auparavant.

Au nom du même souci de conciliation, et *« pour ne pas créer un problème politique au gouvernement en ce moment »*, M. Soisson a renoncé à un amendement auquel il tenait beaucoup, qui confiait le contrôle « pédagogique » de l'apprentissage aux régions, alors que les lois de décentralisation laissent celui-ci à l'Etat, ne confiant aux régions que le *« contrôle technique et financier »*. Il est vrai que M. **Michel Dehoux** (PS, Nord) avait clairement laissé entendre qu'il s'agissait d'un *casus belli* avec la Fédération de l'éducation nationale et que M. Séguin avait assuré que, dans les faits, les régions seraient associées au contrôle pédagogique, effectué au nom de l'Etat par les inspecteurs de l'apprentissage qui seront tous, y compris les contractuels, intégrés au corps des inspecteurs de l'enseignement technique, relevant de l'éducation nationale.

M. Soisson, véritable ministre-*bis* de l'apprentissage en tant que président du Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage, pouvait, pour le reste, être satisfait. Il a notamment réussi, avec l'appui de M. Séguin, à empêcher les socialistes de faire décider que les choix en matière d'apprentissage des régions ne pourraient pas s'opposer à l'Etat. L'esprit de décentralisation est donc sauf.

Enfin, et surtout, le ministère des finances a renoncé à revenir sur une décision prise par le Sénat prévoyant que l'Etat compensera les charges nouvelles imposées par ce texte aux régions. Restera à celles-ci à obtenir concrètement les crédits promis formellement. C'est, en effet, une des particularités de ce texte : l'Etat prévoit un développement de l'apprentissage mais laisse les régions chercher les moyens de le financer. Or celles-ci doivent déjà trouver des sommes importantes pour remettre en état des lycées dont l'Etat leur a transmis les compétences dans une situation déplorable.

Les régions auront assurément des difficultés à mener de front deux importants programmes éducatifs. Il y va pourtant du succès de l'ambitieux programme d'accroissement du nombre d'apprentis voulu par M. Séguin, car, sans argent, celui-ci risque de se réduire comme une peau de chagrin.

THIERRY BRÉHIER.

La loi sur les grèves dans les services publics

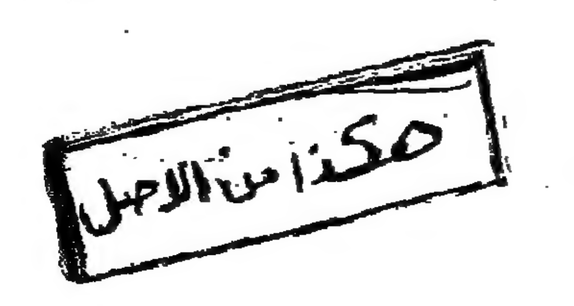
Les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel

Les socialistes continuent leur combat contre les modifications apportées par la majorité à la législation sur les conséquences financières des grèves dans la fonction et les services publics. Les députés du PS viennent, en effet, de saisir sur ce seul motif le Conseil constitutionnel du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

Dans leur recours, les socialistes ne nient pas que l'amendement abrogeant la « loi Le Pors » revient notamment à rétablir une loi de 1977 jugée, en son temps, conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel, mais ils font remarquer que les explications du gouvernement ont bien changé depuis lors. Aujourd'hui, il ne s'agit pas tant de respecter une règle de la comptabilité publique sur le trentième indivisible – dont au demeurant, font remarquer les socialistes, l'expérience de 1983 à 1986 a montré qu'elle n'était pas intangible – que d'éviter les ruptures dans la continuité du service public. Le PS reconnaît qu'il s'agit là d'un principe ayant valeur constitutionnel, mais il souligne que le droit de grève aussi. Pour lui, donc, si le législateur a le pouvoir de rendre compatible ses deux principes, *« autre chose est d'invoquer l'un pour porter atteinte à l'autre »*.

L'abrogation de la « loi Le Pors » remet aussi en vigueur une loi de 1963 qui n'avait pas été soumise au Conseil constitutionnel. Or elle prévoit l'application de la règle du trentième indivisible à des agents de droit privé d'organismes ou sociétés chargés de la gestion d'un service public.

Les socialistes font remarquer qu'une règle de la comptabilité publique ne peut leur être opposée, et qu'il n'y a aucune raison que le principe de la continuité du service public limite le droit de grève de personnes travaillant dans de tels établissements mais ne participent pas eux-mêmes aux missions de service public.



Politique

Dans son rapport au comité directeur du PS

M. Bérégovoy dénonce le « sectarisme sommaire » de M. Chirac

Le comité directeur du PS, réuni le samedi 4 juillet à Paris, s'est ouvert avec la lecture du traditionnel rapport d'activité du parti pour les derniers mois. Assurée jusqu'au congrès de Lille par M. Jean Poperen, cette tâche fait désormais l'objet d'une rotation entre les dirigeants socialistes. C'est M. Pierre Bérégovoy, membre du secrétariat national, chargé des questions économiques, qui l'a cette fois assumée.

L'ancien ministre des finances évoque indirectement, à propos des travaux de la commission du programme du PS, les thèses défendues par M. Jean-Pierre Chevènement, pour souhaiter *« que l'on n'invoque pas trop l'absence de propositions concrètes — quand on les prépare ensemble — et que l'on n'exagère pas notre manque d'idées parce que celles que l'on porte en soi ne sont pas partagées par tous »*. A propos de la préparation de l'élection présidentielle, il se borne à rappeler : *« N'anticipons pas (...) Le moment n'est pas encore venu des décisions que le parti devra prendre en toute sérénité et dans le respect de ses règles statutaires. »*

M. Bérégovoy se livre ensuite à un tour d'horizon de l'actualité internationale et remarque que les propositions de M. Mikhaïl Gorbatchev sur l'organisation de l'économie en URSS doivent renforcer les socialistes dans *« la conviction qu'entre l'économie collectiviste et le libéralisme de Reagan, dont le mythe s'est, lui aussi, essoufflé, il y a place pour une troisième voie qui concilie liberté, efficacité et solidarité »*. Parlant de la construction européenne, il note que l'actualité offre, vis-à-vis de la RFA, *« l'occasion de mettre toutes les cartes du dossier européen sur la table »*.

« Pauvre premier ministre »

M. Bérégovoy résume la situation en France de la façon suivante : *« une opinion désenchantée, une droite divisée, un président dont la personnalité recueille une audience croissante dans le pays, un PS en progrès »*. Il critique la politique du gouvernement pour juger : *« Le redressement économique demandait à être consolidé, il est aujourd'hui compromis. »* Pour lui, si *« le contexte international n'est pas fameux »*, cela *« n'absout pas les erreurs du gouvernement »*. Il en cite notamment trois : *« la dévaluation (...), les privatisations (...), une politique d'inégalités »*. Au sujet des privatisations et de la mise en place de *« noyaux durs »* d'actionnaires, il lance : *« Ce n'est même plus du dirigisme, c'est le retour à la synarchie du temps de Laval. »*

L'ancien ministre affirme que les responsables de la majorité *« esquivent leurs responsabilités dans la situation »*, sont *« en désaccord sur la politique à mener »* et ne s'accordent que pour dire, *« tout cela, c'est de la faute aux socialistes »*. Pour M. Bérégovoy, la vérité est qu'en France, *« peu à peu, s'est créée une industrie à deux vitesses »*, dans la fin des années 60. M. Chirac, poursuit l'ancien ministre de l'économie, *« ne peut pas s'attribuer l'amélioration des premiers mois de 1986 et rendre les socialistes responsables de ses mauvais résultats de 1987. 1986, c'était notre héritage ; 1987, c'est le fruit amer des choix faits par la nouvelle équipe dès son arrivée au pouvoir. Le gouvernement pensait qu'en donnant la priorité à l'argent il stimulerait l'initiative économique. Il a échoué. »*

Le maire de Nevers ironise alors sur les divisions de la droite, *« la tentation de se démarquer d'une gestion qui échoue »* de la part de l'UDF, et *« le jeu compliqué de M. Léotard pour se rendre indispensable au plus offrant »*. *« On est loin (...)*, insiste-t-il, *des grands principes. » « M. Chirac*, continue-t-il, *était réputé pour ses foucades ; il le devient pour son impuissance. Pauvre premier ministre dont le sursaut d'autorité a révélé l'extrême faiblesse dans le conflit qui l'a opposé à M. Léotard. La capitulation du premier ministre après sa mise en demeure illustre l'état du gouvernement. Mais avons-nous encore un gouvernement ou n'est-ce pas plutôt une association de féodalités rivales condamnées à vivre ensemble encore quelques mois ? (...). Les sondages le disent, les élections commencent à le confirmer, l'équipe au pouvoir est minoritaire dans le pays (...). La majorité du 16 mars n'a plus la majorité. »*

M. Bérégovoy observe encore que *« l'ambiguïté ne saurait durer »* et que les socialistes doivent *« exiger la clarté »* de la part de M. Barre et de M. Chirac sur leurs rapports avec M. Le Pen.

Le rapporteur oppose *« la volonté de rassemblement du président de la République »*, qui *« tranche avec le sectarisme sommaire du premier ministre, qui devrait faire preuve de plus d'humilité, à défaut d'une sérénité qui n'est pas dans son caractère »* et tranche aussi *« avec le ton professoral de M. Barre, embarrassé par son image de diviseur de son propre camp »*.

M. Bérégovoy souligne que les socialistes ne se placent pas *« sur le même terrain que le président de la République »*. *« Nous sommes*, précise-t-il, *dans l'opposition, où nous avons nos propres responsabilités à assumer. »* Il se félicite ensuite de *« l'intérêt que suscite le PS dans des milieux de plus en plus larges »* et ajoute : *« Notre gestion a été réhabilitée et le projet socialiste mieux compris. »*

L'ancien ministre pense que, au terme des travaux de la commission du programme du PS, *« le message socialiste sera imaginatif et réaliste »*. Il conclut : *« Notre force d'attraction sera d'autant plus grande que nous serons sûrs de nous-mêmes, de nos principes, de l'actualité du socialisme et de notre unité. »*

Pas de trêve chez les seconds couteaux !

PENDANT que M. François Mitterrand et M. Jacques Chirac se serrent les coudes dans la sournoise « guerre des ambassades » qui oppose la France à l'Iran et mettent beaucoup de soin à présenter intelligemment un solide front commun à un adversaire qui cherche, justement, à jouer des rivalités de l'Elysée et de l'Hôtel Matignon, les porte-parole habituels du président de la République et du président du RPR s'en donnent à cœur joie dans l'arène électoraliste.

Ici, au comité directeur du Parti socialiste, c'est M. Pierre Bérégovoy qui utilise l'artillerie lourde pour opposer la *« volonté de rassemblement »* de M. Mitterrand au *« sectarisme sommaire »* de M. Chirac, ce *« pauvre premier ministre »* dont il dénonce *« les foucades et l'impuissance »* et dont la politique sociale renvoie, selon lui, au programme vichyste *« du temps de Laval »*.

Là — c'était au cours d'une conférence de presse — le héraut officiel du RPR, M. Franck Borotra, qualifie M. Mitterrand de *« président de division »*, *« président retraité »* prêt à troquer *« la rose pour le chrysanthème »* afin de conserver son fauteuil élyséen. En revanche, le porte-parole du RPR fait peu de cas de l'accord électoral conclu à Grasse, à l'occasion d'une municipale partielle, entre le maire sortant UDF et le Front national. Les temps ont décidément bien changé depuis l'époque de l'« effet Dreux » où l'alliance de la droite libérale avec M. Jean-Pierre Stirbois, le lieutenant de M. Le Pen, soulevait, à l'automne 1983, une énorme tempête politique...

Que l'on ne s'y trompe pas : n'en déplaise aux âmes sensibles, cet apparent déphasage entre les chefs et leurs seconds n'a pas valeur de discordance. Ce double chœur pour double jeu a fait l'objet d'une mise au point parfaite.

M. Borotra n'a fait que mettre en musique la menace qu'exprimait M. Chirac à l'adresse de M. Mitterrand, le dimanche 28 juin, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », quand il soulignait qu'il n'y aurait pas de cohabitation possible si le président de la République se comportait *« en candidat »*.

M. Bérégovoy a fait de même en explicitant tout haut ce que disait M. Mitterrand en privé, mercredi, au terme de son difficile coude-à-coude avec le premier ministre dans le débat du conseil européen sur les affaires agricoles. C'est d'ailleurs à l'Elysée même que M. Bérégovoy a ajouté, ce samedi matin, au texte de son rapport destiné au comité directeur du PS une phrase soulignant que *« les propos insolents que fait tenir par ses seconds le président du RPR ne changeront rien au fait que les Français sont reconnaissants à M. Mitterrand d'exercer pleinement ses responsabilités et d'être le garant de l'unité nationale... »*

Voilà qui promet — Iran ou pas — une campagne électorale... ordinaire.

ALAIN ROLLAT.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

Le bois tel qu'on le parle

SOUVENT le parler politique est un jargon dans lequel il n'est pas conseillé d'exceller : il sonne vraiment trop creux. Nous en avons de bons exemples dans ce pays. La langue de bois, en usage dans les régimes et les partis communistes, est, assure Françoise Thom dans l'étude qu'elle lui a consacrée, beaucoup plus qu'un jargon : la métamorphose d'une langue, une manière de ne pas penser, une discipline de soumission.

En suivant Françoise Thom, on passe de la connaissance superficielle et ironique que tout le monde a du discours communiste, à un examen approfondi de sa structure, de sa fonction et de ses effets. Et il n'y a plus de quoi sourire.

La langue de bois donne la priorité au substantif aux dépens des verbes et des subordonnées circonstancielles. Elle préfère les tournures passives et impersonnelles (plus de je, de tu, de vous, et le nous signifie : le parti, le gouvernement et le peuple). Les mots sont détournés de leur sens premier au profit d'un contenu idéologique servant de référent et d'une vision manichéenne des choses. Les concepts sont utilisés par rapport à cette division. On dira de l'exploration de l'espace qu'elle est soit conquête, soit mise en valeur du cosmos. L'adjectif devient plus signifiant que le nom (les forces sont progressistes ou réactionnaires).

Le style se caractérise par l'abstraction, la redondance, la répétition ; il réduit considérablement la liberté de combinaison des mots. Il abuse des superlatifs et des diverses figures qui introduisent les jugements de valeur.

Françoise Thom décrit dans le détail la langue de bois — qui a succédé à la « langue de chêne » de la bureaucratie tsariste — sous ses deux apparences, celle de l'apparat, pour le discours officiel, celle de la pseudo-langue naturelle, qui s'adapte au terrain mais qui fonctionne sur le même schéma. *« Rares sont ceux*, écrit-elle, *qui peuvent lutter contre les mots et contre leurs implications. On ne dit jamais ce qu'on veut en langage de bois ; dès qu'on accepte cet idiome, on se laisse mettre les mots dans la bouche. »* C'est qu'il s'apparente à un code dont *« l'application est à la fois l'expression du pouvoir et l'expression de la soumission à celui-ci »*. Il est riche de signes mais vide de message.

Françoise Thom va très loin dans la dénonciation des effets voulus et pervers de la langue de bois. C'est, explique-t-elle, *« la déstabilisation du moi »* par l'élimination de la subjectivité, la disgrâce de la mémoire, la dépense d'énergie qu'implique la satisfaction quotidienne de moindres besoins. C'est aussi l'imprégnation d'une *« pensée de bois »* qui peut se perpétuer au-delà de la langue elle-même, lorsque celle-ci a été rejetée. C'est, encore, le détournement vers le carriérisme et l'opportunisme social, la méfiance envers le langage en général, l'insignifiance de l'expression... Tout semble conduire le citoyen de cet univers-là à la négation de sa singularité et au désespoir. Tout, sauf ceci, qu'il ne faut pas négliger : les hommes ne sont pas tous faits de ce bois dans lequel on taille les flûtes.

A l'encontre de l'analyse cruelle de Françoise Thom, on pourrait citer ce parfait exemple de la langue de bois qu'est la Constitution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques adoptée en 1977. Dominique Colas présente et analyse, dans la collection « Que sais-je ? », les textes constitutionnels soviétiques, qui, précise-t-il d'emblée, ne procèdent pas du droit. Ils n'en ont pas moins, ajoute-t-il, *« une force sociale, au minimum comme mythologie obligée, producteurs de rituels, prescripteurs d'organigrammes »*.

L'ouvrage collectif sur le thème de l'individualité (*Je*, aux éditions Messidor), dont il a été fait état dans *le Monde* daté 7-8 juin, avait provoqué une polémique entre certains de ses auteurs, notamment Lucien Sève, membre du comité central du PCF, et *l'Humanité*. Ce journal est revenu dans son numéro du 2 juillet sur cet ouvrage. Bernard Michaux explique qu'il ne partage pas *« la démarche de Danièle Bléitrach »*, l'auteur de la précédente critique, dont nous avions signalé, précisément, le contenu... critique. Bernard Michaux plaide pour la libre recherche et la confrontation des hypothèses, le Parti décidant de l'usage politique qu'il en fait. *« La recherche*, écrit-il, *déplace souvent, sans crier gare, des pistes qu'on croyait assurées. Il arrive que cela dérange. A mon avis c'est une chance, un appel à voir de plus près les rapports de la pensée et de l'action. »*

★ *La Langue de bois*, par Françoise Thom, Julliard, 225 pages, 75 F.

★ *Textes constitutionnels soviétiques*, par Dominique Colas, « Que sais-je ? » PUF, 125 pages, 25 F.

La mort de Maurice Deixonne

M. Maurice Deixonne, ancien président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, est décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Les obsèques ont eu lieu le 30 juin dans l'intimité familiale (*le Monde* du 3 juillet).

[Né le 8 juin 1904 à Curepipe (île Maurice), ancien élève de l'Ecole normale supérieure (promotion 1925), agrégé de philosophie, Maurice Deixonne était, en 1946, proviseur du lycée d'Albi, quand il devint député SFIO du Tarn. Il conserva ce siège jusqu'en 1958. Président du groupe de l'Assemblée nationale en 1957 et 1958, Maurice Deixonne avait également été de 1950 à 1972, président de la fédération Léo-Lagrange, et de 1964 à 1968, secrétaire général du Mouvement français pour le planning familial.

Réputé, dans les milieux politiques, pour sa rivalité avec M. Roger Garaudy, à l'époque où tous deux étaient députés du Tarn (M. Garaudy était député communiste), Maurice Deixonne l'était aussi pour des interventions et des amendements souvent insolites qui embarrassaient parfois ses propres amis politiques.]

Porte-parole du RPR

M. Franck Borotra prend à partie M. Mitterrand

Au cours d'une conférence de presse, M. Franck Borotra, porte-parole du RPR, s'en est pris, le vendredi 3 juillet, au comportement politique de M. François Mitterrand, estimant que le président de la République n'est *« ni un arbitre ni un rassembleur, sauf en parole, parce qu'il a été élu par une majorité et sur des options, qu'il a un comportement d'opposant depuis mars 1986 et qu'il n'a ni les moyens ni l'autorité pour arbitrer »*. *« Les élections comme les sondages prouvent que les Français ne souhaitent pas un pouvoir socialiste et donc, pour que M. Mitterrand soit à nouveau président, il faut qu'il ne soit plus socialiste, c'est cela le président-arbitre »*, a-t-il ajouté.

« Pour rester président, M. Mitterrand est prêt à remplacer la rose par le chrysanthème. Nous ne voulons plus d'un président retraité ; il faut un président qui décide, agit et rassemble une majorité autour d'options qui engagent le pays (...). Il faut arrêter la dérive constitutionnelle dans laquelle le président s'est engagé, a poursuivi le porte-parole du RPR. *Du reste, M. Mitterrand n'a jamais été attaché aux institutions de la V[e] République (...). Il l'a montré avec l'instauration de la proportionnelle, comme dans son comportement après mars 1986. »*

M. Borotra a reproché au chef de l'Etat d'être *« un président de division »* et d'avoir *« affaibli la fonction présidentielle »*, donnant comme exemple la conférence de presse tenue à Bruxelles mardi dernier, après le conseil européen, par M. Mitterrand, et au cours de laquelle, selon lui, le président de la République *« a été obligé pour exister d'essayer de rabaisser le succès que le premier ministre a obtenu dans la discussion agricole »*.

● **M[me] Simone Veil : les membres du gouvernement cohabitent mal.** — L'ancienne présidente de l'Assemblée européenne, M[me] Simone Veil, a estimé vendredi 3 juillet, à La Rochelle, au cours de l'université d'été des adhérents directs de l'UDF, que *« si aujourd'hui le gouvernement a des difficultés, c'est beaucoup plus du fait des problèmes de cohabitation dans son sein que du fait de la cohabitation entre le président de la République et le premier ministre »*.

L'état de la France

Refuser le déclin

(Suite de la première page.)

Il ne s'agit nullement d'en appeler ici au nationalisme, encore moins au chauvinisme, mais d'affirmer que l'effort collectif exige des objectifs communs, la volonté de défendre un genre de vie, des formes de vie collective, une conception de la liberté. Après la guerre, nous avons été portés par la marée montante des échanges internationaux, de la reconstruction et des nouveaux besoins à satisfaire ; la croissance a pu être associée à une autocritique aiguë d'une société qui devait se débarrasser de son passé colonial, de ses penchants pétainistes, d'une longue période de médiocrité et même de lâcheté entre les deux guerres.

Aujourd'hui, nous pouvons et nous devons nous donner des objectifs plus positifs : créer une société moins injuste, lutter contre la discrimination, la ségrégation et le racisme, inventer de nouvelles formes d'éducation et de relations humaines au travail. Aussi éloignés des Japonais, auxquels sont imposées de fortes contraintes collectives, que des Italiens, riches de leurs initiatives qui pallient la faiblesse de leur État, pouvons-nous nous passer d'un nouveau civisme, de la volonté de défendre et de faire avancer une société dont nous serions certains qu'elle respecte, mieux que d'autres, les droits fondamentaux de l'homme ?

Pas de miracle

La prochaine campagne électorale donnera l'occasion à des groupes d'intérêts de défendre, de manière légitime, leurs intérêts. Mais une année de cohabitation a appris aux Français que l'opposition de la droite et de la gauche est à l'heure actuelle de portée limitée. L'enjeu principal de cette campagne sera donc l'affirmation d'un projet de redressement national au-dessus des groupes d'intérêts et des partis, en appelant à l'effort et à la confiance du plus grand nombre pour avancer malgré les freins et les barrières des corporatismes et des lobbies.

Les Français ont attendu une solution miracle de la droite, puis de la gauche, puis à nouveau de la droite ; chaque fois ils ont été déçus. Le seul message qu'ils soient disposés à entendre est que leur salut ne peut venir que d'eux-mêmes, de leur propre volonté de redressement et de renaissance.

Cela exige des candidats qu'ils mettent au-dessus de tout la volonté de lutter contre ce qui segmente et ferme la société française et rendent confiance à celle-ci en sa capacité d'action. Tout passe par là, et c'est seulement quand nous aurons retrouvé cette confiance en nous-mêmes que nous verrons reculer la xénophobie et les préjugés, reprendre les débats intellectuels et politiques, se réorganiser les mouvements sociaux, s'inventer de nouveaux modes de combinaisons entre les investissements modernisateurs et l'amélioration de la sécurité sociale.

Le thème du déclin indique de manière juste que le choix principal est aujourd'hui entre, d'un côté, la multiplication des barrières défensives que chacun élève pour se protéger et qui aggravent la crise et, de l'autre, la volonté et la capacité de donner la priorité au redressement, c'est-à-dire à la fois à l'investissement productif et à la conscience du plus grand nombre de participer aux efforts d'une société dont l'objectif principal est de devenir plus juste et plus libre.

ALAIN TOURAINE.

DÉFENSE

Du 6 au 10 juillet à Paris

Premier séminaire d'officiers d'état-major français et ouest-allemands

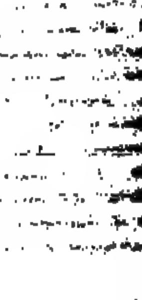
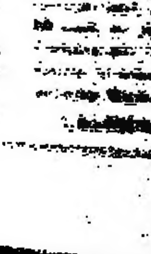
Onze officiers des trois armées ouest-allemandes participeront à un séminaire organisé à Paris, du 6 au 10 juillet, aux côtés de douze officiers des trois armées et de la gendarmerie française, sur le thème des rapports entre la société et la politique de défense dans les deux pays. C'est le premier séminaire commun de ce type jamais organisé depuis la signature, en 1963, du traité dit de l'Elysée, qui fixe le cadre de la collaboration militaire entre la France et l'Allemagne fédérale. En octobre 1986, une commission franco-ouest-allemande avait décidé de redonner vigueur à ce traité de coopération militaire.

Accompagnés de l'ancien président de la République fédérale, M. Karl Carstens, et de l'actuel secrétaire d'Etat ouest-allemand à la défense, M. Lother Rhul, les officiers venus d'outre-Rhin seront reçus par le ministre français de la défense, M. André Giraud, et par le chef d'état-major des armées françaises, le général Jean Saulnier. Ils appartiennent à la Bundessicherheits-akademie, qui réunit, pendant huit semaines, des officiers des trois armées ouest-allemandes pour un stage de réflexion sur les problèmes militaires et stratégiques.

Leurs douze homologues français relèvent, eux, du Centre des hautes études militaires (CHEM), qui, pendant un an, à l'Ecole militaire à Paris, prépare des officiers généraux et supérieurs des trois armées à l'exercice des responsabilités de leurs futurs grands commandements à l'issue de ce stage.

Depuis plusieurs années, des officiers ouest-allemands suivent en France des cours de l'enseignement supérieur militaire. Mais, c'est la première fois, en dehors de tels échanges de professeurs ou d'élèves de cours d'état-major, qu'un séminaire de ce genre est organisé. L'an prochain, un séminaire équivalent sera institué en République fédérale d'Allemagne.





La condamnation de Klaus Barbie à la réclusion criminelle à perpétuité

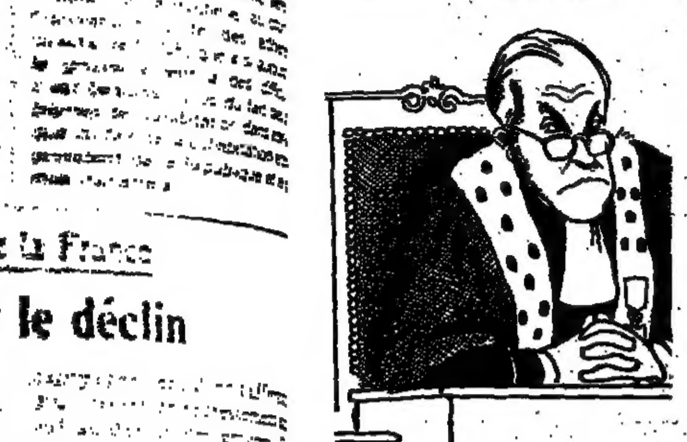
Le président Cerdini : « A toutes les questions concernant la culpabilité, il a été répondu oui »

(Suite la première page.)

Maintenant Klaus Barbie se retrouvait à cette même place pour entendre l'arrêt qui allait fixer son sort.

M. Cerdini annonça d'emblée : *« à toutes les questions concernant la culpabilité et les circonstances aggravantes, – question 1 à 340 – il a été répondu : oui ; à la question 341 relative aux circonstances atténuantes, il a été répondu : non ».*

C'était donc inéluctablement le maximum de la peine prévue, c'est-à-dire la réclusion criminelle à perpétuité. Cependant, le président Cerdini ne l'annonça pas aussitôt. Il lut d'abord la teneur de l'arrêt qui, pour commencer, déclarait coupable Klaus Barbie *« d'avoir, en 1943, à Lyon et sur le territoire français, commis un crime contre l'humanité en prenant part à l'exécution d'un plan concerté pour réaliser la déportation, l'asservissement et l'extermination de populations civiles ou des persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, se rendant complice, par aide ou assistance, avec connaissance dans les faits qui ont préparé ou facilité leur action des auteurs du meurtre avec préméditation commis sur un groupe de plusieurs dizaines de personnes d'origine juive, appréhendées le 9 février 1943 à Lyon, au siège de l'Union générale des israélites de France, ledit meurtre avec préméditation entrant dans les faits constatés par le tribunal militaire international de Nuremberg, dans son jugement des 30 septembre et 1er octobre 1946. »*



Le président Cerdini

Cela visait les victimes de cette rafle, morts en déportation.

Dans les mêmes termes, Klaus Barbie était ensuite déclaré successivement coupable, par complicité, de l'assassinat des six adultes raflés à Izieu, de celui des juifs non revenus du convoi du 11 août 1944 et de ceux de dix d'entre eux, désignés nominativement. A ces complicités d'assassinat, s'ajoutait encore la déportation, par lui, des quatre-vingt-quatre juifs raflés à l'Union générale des israélites de France *« puis détenus et internés, sans qu'une condamnation ait été définitivement prononcée »* ; celle, dans les mêmes conditions, des sept adultes raflés à Izieu, celle des juifs du convoi du 11 août 1944 désignés globalement, celle d'une dizaine de personnes d'origine juive, nommément désignées, elles aussi et déportées dans les années 1943 et 1944.

Complicité d'assassinat

Le coupable Klaus Barbie l'était cette fois encore d'enlèvement, détournement et déplacement de mineurs appréhendés en 1943 ou au début de 1944, des mêmes enlèvements, détournements ou déplacements des quarante-quatre enfants d'Izieu, de celui de tous ces enfants âgés de moins de quinze ans et, ce qui constituait une circonstance aggravante, étaient déportés par le train du 11 août 1944.

Coupable toujours, il l'était de complicité dans le meurtre du professeur Marcel Gompel, de complicité dans le meurtre des déportés résistants du 11 août 1944, non revenus de la séquestration de plus d'un mois des déportés rescapés, constitués individuellement partie civile. Coupable enfin, il l'était par complicité dans le meurtre prémédité du mari et du fils de Mme Lise Lesèvre, tous deux déportés et non revenus. Enfin, il l'était de la déportation, assimilée à une séquestration de plus d'un mois, de Mme Lise Lesèvre elle-même.

C'est alors seulement que M. Cerdini arriva à la conclusion : *« Attendu qu'il résulte de la même déclaration de la cour et du jury prise à la majorité de huit voix au moins, qu'il n'existe pas de circonstances atténuantes, condamne, à la majorité, Klaus Barbie à la réclusion criminelle à perpétuité et le condamne aux dépens. »*

Barbie alors comprit. On lui fit savoir qu'il diposait de cinq jours francs pour se pourvoir en cassation. On sait déjà qu'il le fera. C'était fini. Alors, au silence dans lequel avait été écouté cet arrêt, succéda soudain une salve d'applaudissements. A son banc, Me Jacques Vergès affichait le visage des mauvais jours marqué par les faits. Barbie s'en alla après lui avoir serré la main. Lui ne demeura pas longtemps. Mais lorsqu'il parut dans la nuit d'été répandue sur Lyon, aux marches du palais irréellement illuminé comme il l'est chaque soir, entouré de toutes les caméras de toutes les télévisions, la foule, cette fois, le siffla, le hua, couvrant de cette *bronca* quelques rares applaudissements. Et puis fusèrent les premiers cris : *« Salaud ! », « Fumier ! »* Il fallut le protéger. Une vingtaine de gardiens de la paix y parvint difficilement. Lui raide, crispé, montrant son dédain, mais faisant face à ces excès sans grandeur, allait son chemin.

Il ressentait, sans le dissimuler, son échec et en même temps éprouvait la satisfaction de voir se concrétiser cette *« atmosphère de lynchage »* qu'il avait tellement dénoncée. Car cet épilogue, en son indignité, était assurément de trop.

Quinze heures plus tôt, Me Vergès avait repris le cours de sa plaidoirie commencée le 2 juillet. Durant toute la journée, il avait mêlé le meilleur et le pire, la lucidité et le délire avec, une fois de plus, cette prédilection d'être un accusateur. Il avait d'abord parlé de l'affaire d'Izieu. *« Ce drame,* avait-il dit, *est un fait historique connu dès qu'il s'est produit. Il a été évoqué, dès 1946, au cours de certaines procédures. Mais jamais le nom de Klaus Barbie n'y était apparu jusqu'au moment où, sans qu'aucun fait nouveau ne soit apparu, on décida de l'en accuser. »*

Le télex : « un faux »

Sa thèse esquissée au cours des débats allait maintenant pouvoir se développer à loisir. Il s'agissait, pour Me Vergès, de rappeler qu'un réfugié lorrain, Lucien Bourdon, fut tout de suite, soupçonné d'avoir désigné aux Allemands la colonie des enfants juifs d'Izieu. Mais les Allemands que fréquentait Lucien Bourdon, à l'époque, n'étaient pas ceux du SIPO-SD de Lyon, c'étaient des Allemands stationnés à Belley, la sous-préfecture voisine. Les camions réquisitionnés par l'occupant pour réaliser la rafle l'avaient été par eux. Et c'est un bataillon de défense anti-aérienne, rattaché à une division d'infanterie allemande, elle-même stationnée dans l'Ain, qui devait opérer.

« Les soldats de ce bataillon, dit Me Vergès, *on aurait pu les rechercher. On aurait pu savoir, par eux, qui dirigeait l'opération. On n'a rien recherché et le seul témoin qui désigne Barbie est aujourd'hui Julien Favet, qui, jusque-là, n'avait jamais été entendu, pas même dans le procès Bourdon et dont l'accusation admet que l'on ne doit pas tellement tenir compte de ses propos. »*

Restait alors le télex, ce document, pièce maîtresse du dossier, qui porte la signature de Barbie et rend compte à Paris de la rafle d'Izieu et de son bilan.

Ce télex, Me Vergès allait s'acharner à le mettre en pièces. Pour lui, aucun doute, il s'agit d'un faux. Il l'avait fait savoir depuis longtemps. Il le répétait. Le prouvait-il ? Il fondait son argumentation sur des différences entre les photocopies qui existent de ce texte. Il se montrait notamment intrigué par l'existence d'un blanc qui, selon lui, aurait eu pour objet de faire disparaître le nom des véritables signataires.

Le voilà donc accusateur : *« Ce télex,* s'écrie-t-il, *nous vient du Centre de documentation juive contemporaine. Comment y est-il arrivé ? Nous l'ignorons. Mais, quand on bricole, on ne pense pas toujours à tout. Quand on fabrique un faux en enlevant des bandes pour faire disparaître des signatures et en faire apparaître une autre, on ne risque rien parce que, devant une cour d'assises, qui donc aurait l'audace de discuter une pièce fournie par le Centre de documentation juive contemporaine ? »*



Dessin de PLANTU.

Mais Me Vergès, lui, a cette audace : *« Nous avons le droit de dire qu'il s'agit d'un faux tant qu'on ne nous aura pas prouvé le contraire. Une expertise aurait dû être ordonnée, qui ne l'a pas été. Allez-vous admettre qu'à partir d'un document aussi douteux on puisse porter contre un homme la plus lourde des accusations ? On veut vous faire croire à Lyon que le principe du chef, tellement invoqué comme l'un des piliers de la doctrine nazie, ne s'appliquait pas et qu'un sous-lieutenant pouvait prendre toutes les initiatives, se fichait comme d'une guigne de ses supérieurs. Cette rafle d'Izieu est innommable, impardonnable. Mais c'est par un faux tout aussi ignoble et impardonnable qu'on veut en faire porter la responsabilité à Klaus Barbie. »*

A ce stade, l'avocat a troublé certains esprits oublieux de ce qui avait été dit sur ce chapitre au cours des débats tant par les parties civiles que par le procureur général, M. Pierre Truche. Cependant, certains arguments, certaines différences relevées entre les diverses photocopies qui existent de ce télex d'Izieu pouvaient permettre une vraie discussion. Il n'obligeait pas pour autant à lancer une accusation faussaire à Me Serge Klarsfeld, qui, d'ailleurs, avait choisi, lui, de ne pas écouter Me Vergès.

C'est en s'attaquant à ce que l'on a appelé les cas individuels reprochés à Klaus Barbie, que Me Vergès devait pourtant aller encore plus loin dans le déraisonnable. Ces cas individuels, ceux d'hommes et de femmes qui se sont constitués partie civile et ont décrit les tortures qui leur furent infligées par Barbie avant leur déportation, avaient assurément impressionné la cour.

« Ces tortures, rétorque Me Vergès, *ne sont pas retenues par l'accusation. Elles constituent des crimes de guerre aujourd'hui prescrits. Mais elles vous ont été dites. Et voilà la manœuvre accomplie, la mise sous influence. Car, bien sûr, vous avez éprouvé un sentiment de réprobation, de révolte qui peut vous conduire à penser : rien que pour cela, nous pouvons le condamner sans regrets. Mais vous êtes des juges français, de la loi française, et vous ne vous laisserez pas manœuvrer. Vous n'accepterez pas ce procès irréel, prétendument pédagogique, où, faute de preuves, on vous a proposé de dire que puisque Hitler est coupable, Barbie l'est aussi. »*

Des anciennes victimes sur le point de défaillir

Mais voilà que Me Vergès entend contester certaines dépositions.

« Il est temps, l'émotion passée, de réfléchir, dit-il. *On vous a raconté, par exemple, que Barbie avait fait violer une femme par un chien. Mais c'est là une impossibilité. Ou alors, il a fallu que cette femme s'ouvre elle-même, incite elle-même le chien à cet acte. »* Emporté comme par un délire, l'avocat va insister, décrire encore. Les femmes, anciennes victimes de Barbie, qui l'écoutent sont sur le point de défaillir. Il n'en continue pas moins. Il met en doute les déclarations de Mme Simone Kadosche qui avait dit comment, à treize ans, devant Barbie portant un chat dans ses bras, elle avait cru avoir affaire à un homme gentil, jusqu'au moment où brutalement, la prenant par les cheveux, il la gifla pour savoir où se cachaient son frère et sa sœur.

Me Vergès : *« Eh bien ! je vous dis, moi, que cela vient tout droit d'un film hollywoodien. Vraiment, Barbie a bon dos. Avec ces bureaux aménagés en boudoir, on finit par se demander quelle pouvait bien être alors l'efficacité de son service. Voilà le personnage de grand guignol que l'on nous exhibe depuis vingt ans. Non, ce procès est une immense tricherie et une immense sottise ! A Moscou, au moins, on faisait participer les accusés à leur propre condamnation. »*

Un bombardement de mots

Barbie était-il informé de ce qui se passait dans les camps nazis ?

« Grotesque, répond là encore Me Vergès. *L'antisémitisme virulent, il a fallu la guerre à l'Est pour le faire apparaître en toutes ses extrémités, en toutes ses abominations. Mais, vers 1934 et jusqu'en 1940, selon Mme Rita Talmann, peu suspecte à vos yeux et historienne de cette époque, on constate une accalmie de la politique antijuive du IIIe Reich, et les juifs eux-mêmes acceptent l'idée d'une solution passant par l'immigration. »* Ainsi, comme Barbie a adhéré aux SS et au parti nazi à cette époque, il ne pouvait soupçonner ce qui se passerait beaucoup plus tard. Maintenant.

Me Vergès va bombarder de mots, de formules, de citations, un auditoire littéralement soûlé par son verbe, noyé dans ce flot grondant, impétueux, qui charrie tout et n'importe quoi, quelques rares pépites et beaucoup de boue :

« Barbie adhérant au nazisme ? Mais Léon Blum, grand timonier du socialisme à la française, n'écrivait-il pas que Hitler symbolise un esprit de changement, de rénovation, de révolution ? Mais Raymond Aron ne reconnaissait-il pas la volonté de rénovation qui entraîne la jeunesse derrière le Führer » ? Et Me Denis de Rougemont constatait que « M. Hitler persuade mieux que M. Albert Sarrault ». Et après Munich, en 1938, c'est encore Léon Blum qui éprouve ce qu'il a appelé « le lâche soulagement ».

« Barbie, lui, ajoute Me Vergès, *n'a pas choisi l'époque où il est né, petit pion sans état d'âme et sans problème, sur un échiquier trop compliqué pour lui. Alors vous me permettrez à moi de le regarder en soldat. Ce procès arrive à son terme. Devant vous, les parties civiles, l'accusation et la défense viennent de s'affronter, mais nous pourrons peut-être nous accorder sur un point : ce procès est bien exceptionnel, je veux dire qu'il est bien un procès d'exception. Jamais monarchie ni république n'ont poursuivi un homme au bout de quarante ans. Jamais on avait vu remettre en cause, comme aujourd'hui, le fonctionnement ordinaire de la justice. La gloire ne fonde pas le droit et l'horreur n'est pas l'élément particulier d'une époque. Tout crime, par définition, s'accomplit contre l'humanité. Mais si ce procès excite les passions en France, il laisse, soyez-en certains, l'humanité bien indifférente. Le nazisme n'a pas incarné une forme définitive du mal. Hitler, disparu, s'est réveillé ailleurs, en d'autres. Les massacres, assurément, ne s'annulent pas réciproquement, mais pour organiser un procès comme celui-ci, il faut, pour y parler au nom de l'humanité, avoir les mains pures.*

» L'humanité n'a aucun délégué dans cette enceinte. Je ne vois ici aucun rescapé de Sabra et de Chatila. En finira-t-on de rouvrir contre la France l'interminable procès qu'elle ne cesse de se faire à elle-même depuis 1940 ? Que gagnons-nous à entretenir ce trouble, à reporter notre mauvaise conscience sur le voisin. Et pour aboutir à quoi ? Le bien d'un peuple ne dépend pas d'une circulaire d'un garde des sceaux ni d'un procès, fût-il organisé dans les meilleures règles du spectacle. Ressaisissez-vous, je vous en adjure ! Finissez-en avec cette façon de dire où est le bien, où est le mal.

» Une condamnation ne vous délivrera d'ailleurs pas de lui, soyez-en assurés. Ses adversaires vous trouverons bientôt son sosie. Mais c'est ainsi que l'on finit par rendre suspectes les meilleures causes ! La banalisation dont ils parlent, ce sont eux qui y travaillent plus que quiconque. La justice, je ne la demande pas, moi, au nom de la France. Elle attend de vous un acte de courage, de raison et de vérité. Répondez non à toutes les questions. Acquittez Klaus Barbie ! »

Du côté des parties civiles, ceux qui avaient voulu répliquer devaient renoncer, laissant au bâtonnier Bernard du Granrut, sage entre les sages, le soin d'expliquer pourquoi.

« Parce que, devait-il dire, *il faut, pour répliquer à la défense, des circonstances exceptionnelles qui ne sont pas réunies aujourd'hui. La défense est libre. Ce procès, tellement critiqué par elle, est un procès critiquable. Elle a présenté ses arguments. Certains nous ont paru insupportables, et nous les avons supportés. Nous laissons le soin à nos arguments, à ceux du ministère public, à ceux du dossier, de vous apporter les éléments de votre décision. »*

Me Vergès parut décontenancé : *« Le titre de bâtonnier ne donne pas à Me du Granrut une autorité particulière ici. Ne l'écoutez pas ! »*

On sait maintenant qui fut écouté.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

La réaction de Me Jacques Vergès

« Tout était préparé d'avance »

LYON
de notre envoyé spécial

A 17 h 30, Me Jacques Vergès se rassoit. Il vient de plaider. L'audience est suspendue. L'avocat croise le procureur général Pierre Truche et lui lance : *« Nous avons été les seuls adversaires. »*

A 1 heure du matin, le verdict est rendu. Me Vergès, furieux, retire sa robe et siffle : *« Tout était préparé d'avance. Israël va pouvoir pavoiser ce soir. »* Plus tard il dira : *« Le ministre des finances du IIIe Reich a été acquitté à Nuremberg. Le Gauleiter d'Autriche et l'amiral Dönitz ont subi des peines temporaires cette affaire viole le droit, blesse la France. »*

Des dizaines de photographes, de cameramen, des centaines de personnes l'attendent sur les marches du palais. Le chef du service de sécurité lui propose à plusieurs reprises d'emprunter un passage dérobé pour sortir. Son confrère, Me M'Bemba, le lui conseille aussi. Me Vergès passe outre. Durant dix minutes, le voilà assailli, porté, déplacé, bientôt menacé par la foule qui crie : *« Nazi ! », « Assassin ! », « Pourri ! »* Dans cette atmosphère, la police lui fraye difficilement un passage pour lui permettre de revenir dans l'enceinte du palais de justice.



Me Jacques Vergès

Pendant ce temps, les avocats des parties civiles réclament pour chaque victime de Klaus Barbie 1 franc de dommages-intérêts au président André Cerdini. Me Nabil Bouaïta demande, lui, que cette audience civile soit renvoyée. Une dernière fois, les parties civiles s'opposent entre elles sur la nécessité ou non d'exiger que l'audience ait lieu sur-le-champ... La cour renvoie finalement au 11 juillet ces formalités indispensables au bon fonctionnement de la justice.

∴

Dès son arrivée dans le prétoire, Klaus Barbie a cherché sa fille des yeux sans bouger la tête. Assise au deuxième rang, Ute Messner a levé d'un geste vif son éventail. Barbie l'a vue. Il a simplement incliné la tête. Plus tard, il a consenti à la tourner légèrement pour la regarder longuement.

∴

Me Vergès plaide en souriant, mais ses mots font mal. Tandis qu'il cherche à minimiser certaines des tortures subies par les femmes durant l'Occupation, Mme Simone Lagrange, qui fut l'un des grands témoins de ce procès, pleure doucement en secouant la tête. L'un de ses jeunes fils l'embrasse et lui passe simplement le bras autour du cou pour la réconforter.

∴

Le procès Barbie a duré cent quatre-vingt-quatre heures. Les cassettes vidéo enregistrées par FR 3 pour les Archives nationales en font foi. Mais alors que le film-document tourné sur l'initiative de la justice française va reposer soigneusement à l'abri jusqu'en l'an 2007, des publications vont être diffusées dès la semaine prochaine. Le mensuel *Globe* et *le Monde* sortent des numéros spéciaux; *le Républicain lorrain* fait paraître un livre. Bertrand Poirot-Delpech a déjà mis un point final à son « procès-roman » intitulé *Barbie n'a rien à dire,* tandis qu'un recueil de Pierre Mérindol, ancien grand reporter au *Progrès,* doit paraître à la rentrée d'automne. Annette Kahn, journaliste au *Point,* se voit proposer par un grand éditeur new-yorkais d'écrire ses impressions d'audience et l'histoire de sa famille durant la guerre.

A ces multiples écrits, il faudra probablement ajouter la publication de la plaidoirie de Me Vergès, déjà partiellement distribuée les 2 et 3 juillet au centre de presse du palais de justice.

∴

Le mémorial juif dressé sur la place des Terreaux à Lyon vient tout juste d'être démonté. En quelques heures, le cube de toile blanche tendue par des tubes d'acier s'est affaissé. En deux mois, plus de deux cent mille visiteurs se sont recueillis devant les documents photographiques présentés.

∴

Les autorités judiciaires, elles, ont demandé que les mezzanines installées dans la salle des pas perdus du palais de justice en prévision du procès Barbie au début du mois de mai, ne soient pas détruites : Lyon prépare déjà un autre grand procès, celui concernant l'arrestation de Jean Moulin et de ses compagnons à Caluire en 1943. Il y aura, selon toute vraisemblance, un second procès Barbie.

LAURENT GREILSAMER.

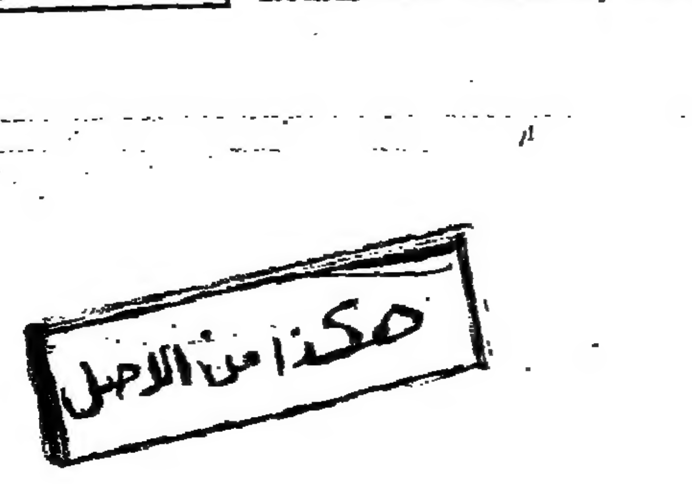
André Frossard : « Le juge silencieux »

Dans *le Figaro* du 4 juillet, M. André Frossard, qui fut l'un des témoins du procès de Lyon, commente ainsi la condamnation de Klaus Barbie :

« Barbie était beaucoup moins intéressant que son procès, qui fut un procès utile, nécessaire et instructif. (...)

» Instructif, car on aura vu, à l'extrême attention de la nouvelle génération, que celle-ci ignorait à peu près tout des horreurs le plus profondément inhumaines de la dernière guerre. Il y avait à cet égard, depuis une vingtaine d'années, une sorte d'interruption de la tradition orale, avec laquelle le procès Barbie aura permis de renouer. On ne parlait d'Auschwitz et de Treblinka que pour nier qu'il s'y fût passé quelque chose, et toute une jeunesse, remarquablement disposée à accueillir le vrai, n'entendait guère là-dessus que le misérable discours du révisionnisme jetant sa pelletée de sarcasmes sur la tombe immense de tant de morts.

» Il fallait que ce procès eût lieu. Il intéressait directement la conscience de l'humanité, qui en fut, en vérité, le juge silencieux. »



Justice

Au tribunal de Paris

Les vilaines affaires du gardien Gerbier

Pour Pierre Gerbier, la bonne police, ce n'est pas rester au commissariat avec les copains en sirotant un café. Ce qu'aime ce jeune gardien de la paix de vingt-trois ans, costaud, un tantinet rouleur de mécaniques et fasciné, dit-on, par les feuilletons américains, c'est l'action. Et l'action en solitaire. Tant pis si ses collègues du commissariat du huitième arrondissement de Paris le regardent parfois de travers. Tant pis s'il lui arrive de faire des entorses au règlement, puisque c'est, croit-il, pour la bonne cause.

Pierre Gerbier se veut, se croit un policier exemplaire qui, dit-il, a *« sauvé des vies humaines »*. Il n'est pas tout à fait sûr que ses méthodes aient convaincu les magistrats de la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par Mme Marie-Claude Duvernoy, où l'ont entraîné deux vilaines affaires (*le Monde* des 22 octobre et 1er novembre 1986).

On l'accuse en effet d'avoir, le 18 juillet 1986, « soustrait » une somme de 10 000 F trouvée sur M. Abdu Soihili, qui resquillait au métro Barbès. *« A cette heure-là, je donnais une contravention place du Tertre »*, dit le policier, incapable de fournir ladite contravention. Plus gênant encore, Pierre Gerbier est aussi inculpé de violences et voies de fait avec préméditation pour avoir fouillé à corps Sylvie Zunon, une lycéenne ivoirienne âgée de seize ans, dans des toilettes publiques, le 9 octobre 1986.

Il faut savoir que le jeune gardien de la paix est très au fait des affaires de drogue. Pour lui, les gros dealers sont africains, les petits revendeurs maghrébins. Les transactions se font dans des cafés, autour du flipper, et la drogue est le plus souvent cachée sur des jeunes filles, mineures de préférence, qui dissimulent les doses dans les baleines de leur soutien-gorge et attendent les clients dans les jardins publics.

Comment Sylvie Zunon et son amie, leur classeur sur les genoux, n'attireraient-elles pas l'attention du gardien ? L'amie a moins de seize ans, elle ne sera pas inquiétée. Sylvie Zunon, qui a plus de seize ans, doit être conduite au poste. Mais en chemin Pierre Gerbier change d'avis. Il vérifie par talkie-walkie qu'elle n'est pas recherchée et décide de procéder lui-même à la fouille dans un lieu discret.

Ce sera le square de la Madone où, écartant le bureau du gardien dont les fenêtres ne garantissent pas l'intimité, le policier réclame les clés des toilettes. Selon la jeune fille, le policier exige qu'elle se déshabille entièrement, lui palpe les seins et, ne trouvant pas de drogue, la renvoie avec une claque sur les fesses à ses chères études.

Pour préserver la pudeur

Pierre Gerbier, au contraire, affirme : *« Elle a spontanément dégraffé son soutien-gorge et a commencé elle-même à baisser son pantalon. Je lui ai dit « que ce n'était pas la peine. »* S'il a choisi cette méthode, c'est, explique-t-il en substance, pour leur faire gagner du temps à tous les deux et aussi pour préserver la pudeur de la jeune fille. Au commissariat, assure-t-il, elle n'aurait de toute façon pas été fouillée par une femme, comme l'exige pourtant la loi.

Manque de chance pour Pierre Gerbier, le resquilleur et la jeune lycéenne ont tous deux porté plainte et l'IGS a rondement mené son enquête. Le dossier d'instruction accumule les témoignages, confirmant les versions des victimes. Il était dès lors difficile pour le policier de se dépêtrer du guêpier où il s'était mis. Me Philippe Lemaire, qui défendait les intérêts de Sylvie Zunon, réclamait une condamnation inscrite au B2 du casier judiciaire (incompatible avec l'exercice du métier de policier) : *« S'il reste dans la police, cela débouchera un jour sur une catastrophe. »* L'avocat rappelle alors — sans le nommer — le cas du CRS Gilles Burgos, condamné pour avoir passé un Arabe à tabac sans inscription au B2, et que l'on retrouvera quelques années plus tard une nuit de juillet dans une certaine rue de Mogador.

Le représentant du parquet, M. Philippe Bilger, ne pouvait dans son réquisitoire qu'accabler Pierre Gerbier. *« Il fait des affaires comme on fait des coups. »* Si le policier a entraîné une jeune fille dans les toilettes d'un square, c'est par *« instinct sexuel, pour faire ce qu'il a eu envie de faire. La police ne sera respectée que si elle est respectable »*, a conclu le magistrat en réclamant deux peines d'emprisonnement avec sursis de huit mois (le métro) et un an (affaire Zunon).

Me Marie-Claude Chatelus, qui défendait le policier, ne l'a pas réellement aidé en assurant que son client est un *« idiot complet »*, qu'*« aucun de ses collègues n'avait voulu témoigner en sa faveur »* et en reprochant au juge d'instruction d'être *« mal assuré dans ce dossier »*, au procureur de *« déformer les faits »* et à la présidente, sans doute débordée, d'*« avoir mal lu le dossier »*. Suspendu et payé aux deux tiers de son traitement depuis sa double inculpation, Pierre Gerbier *« est aujourd'hui sur la paille. C'est le père d'une famille de deux enfants »*, a-t-elle expliqué à bout d'arguments.

S'il aime la solitude, Pierre Gerbier, face au tribunal, n'a pas dû être déçu. (Jugement le 9 juillet.)

AGATHE LOGEART.

L'expulsion des cent un Maliens

Samba Dembelé est de retour

Un des cent un Maliens expulsés de France le 18 octobre 1986 a été arrêté le mardi 2 juin dans un foyer de Seine-et-Marne. L'irrégularité de la procédure d'interpellation a conduit à le remettre en liberté.

Le vendredi 5 juin, Samba Dembelé, ressortissant malien en situation irrégulière arrêté trois jours auparavant dans un foyer de la région parisienne, est remis en liberté par décision du tribunal de grande instance de Melun à la suite d'irrégularités constatées dans la procédure d'interpellation.

Cette histoire serait sans doute passée inaperçue si son principal acteur n'était l'un des cent un passagers maliens du fameux charter du 18 octobre 1986. Samba Dembelé, dix-neuf ans, vient d'échapper à son deuxième vol Paris-Bamako.

Reconduit au Mali malgré lui il y a huit mois, Samba Dembelé, comme beaucoup de ses compagnons de voyage, avait la ferme intention de revenir en France. *« La plupart d'entre eux ne cachaient pas leur désir de reprendre un vol pour Paris,* explique Me Yves Baudelot, qui les a rencontrés dans leur pays, en novembre 1986. *Ils pensaient rester quelque temps avant de retourner en France. »* Juridiquement, rien ne les en empêche : les arrêtés de reconduite à la frontière n'interdisent pas le séjour touristique sur le territoire français.

Pour pénétrer de nouveau en France, Samba Dembelé, comme ses compagnons d'infortune, devait donc réunir deux pièces : un passeport en cours de validité et un visa obtenu auprès de l'ambassade de France à Bamako.

Fort d'un passeport malien et d'un visa en bonne et due forme, Samba Dembelé affirme avoir embarqué dans un vol Bamako-Paris il y a trois mois environ.

Il sera arrêté le mardi 2 juin, au petit matin, dans un foyer d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), lors d'un contrôle policier du commissariat de Pontault-Combault. Il est sans passeport — il dit l'avoir perdu — et donc sans visa. Mais la procédure laisse à désirer : la force publique, requise à la demande du propriétaire du foyer, doit se contenter d'accompagner les huissiers chargés de constater les surnombres et de relever l'identité des locataires. Rien ne l'autorise à en profiter pour effectuer des contrôles, ce qu'elle a pourtant fait. De plus, le procès-verbal établi par le commissariat de Pontault-Combault signale qu'*« un individu de race noire »* a cherché à se soustraire au contrôle. Une expression difficilement compatible avec la jurisprudence de la Cour de cassation, qui exige que *« des éléments objectifs déduits de circonstances extérieures à la personne même de l'intéressé soient de nature à faire paraître sa qualité d'étranger »*. La couleur de la peau n'a jamais relevé d'une telle définition.

Malgré ces irrégularités, la procédure de reconduite à la frontière est engagée : depuis la loi du 9 septembre 1986, elle relève exclusivement du préfet, seul habilité à signer les arrêtés. Pendant ce temps, Samba Dembelé est retenu au commissariat de Pontault-Combault : après la garde à vue de quarante-huit heures, il est placé en « rétention administrative ».

Malgré ce délai le service « étranger » de la préfecture de Seine-et-Marne ne parvient pas à trouver une place sur un vol Paris-Bamako. Il est donc contraint d'aviser le tribunal de grande instance de Melun. Pour la première fois, un magistrat consulte le dossier. S'appuyant sur les irrégularités constatées lors de l'interpellation, le tribunal annule le contrôle d'identité et *« tous les actes subséquents de cette procédure... »* y compris l'arrêté de reconduite à la frontière. Samba Dembelé est immédiatement remis en liberté.

« Il veut rester en France, explique son avocat Me Lemelle. *Son père habite dans la région parisienne et il refuse de rester au Mali. Il affirme que toute sa famille réside ici. »* Samba Dembelé est de nouveau en France en situation irrégulière, et vit toujours en région parisienne en attendant un nouveau contrôle, légal cette fois-ci. Il serait alors reconduit au Mali contre son gré et pourrait de nouveau bénéficier de son droit au visa « touriste » et embarquer pour la France. En attendant une nouvelle interpellation et de nouveaux aller-retour ?

ANNE CHEMIN.

● **David Assouline agressé dans le métro.** — David Assouline, ex-porte-parole de la coordination nationale étudiante de novembre et décembre 1986, et membre du bureau national de l'UNEF-ID, a été assommé par un inconnu qui a pu prendre la fuite, jeudi 2 juillet vers 20 heures, sur le quai de la station de métro Montparnasse, à Paris. M. Assouline, qui souffre de contusions à la face et qui a eu une dent cassée, a pu regagner son domicile après avoir reçu des soins à l'hôpital Broussais.

● **Soixante-quinze pour cent de réussite aux baccalauréats professionnels.** — Soixante-quinze pour cent des candidats aux baccalauréats professionnels mis en place cette année ont réussi à leur examen, a annoncé vendredi 3 juin le secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle. 77,6 % en mécanique automatisée ; 74,75 % en maintenance de l'audiovisuel électronique ; 77,42 % en maintenance des réseaux bureautique et télématique ; 73,51 % en vente représentation ; 68,08 % en construction et réparation de carrosserie.

A Ajaccio

M. José Lapina économe de l'hôpital Notre-Dame de la Miséricorde inculpé de faux en écritures

M. José Lapina, ancien chef de l'économat de l'hôpital Notre-Dame de la Miséricorde d'Ajaccio, a été inculpé mercrdi 1er juillet de faux en écritures privées par Mme Françoise Knittel, juge d'instruction.

M. Lapina, conseiller général UDF de Corte (Haute-Corse) et adjoint au maire RPR de cette ville, avait été suspendu de ses fonctions le 28 avril dernier à la suite de la découverte de plus de deux cents fausses factures (*le Monde* du 12 mai). Il avait fait l'objet de deux plaintes, l'une déposée le 7 mai par le trésorier-payeur général de Corse-du-Sud et l'autre, le 23 mai, par le ministère des affaires sociales. M. Lapina aurait contrefait la signature du directeur de l'établissement.

FAITS DIVERS

Trente-huit morts dans un accident d'autocar en Espagne

Orense *(AFP)*. — Trente-huit personnes, toutes des retraités espagnols, sont mortes dans un accident d'autocar qui s'est produit le vendredi après-midi 3 juillet, à proximité de Monterrey (province d'Orense, nord-ouest de l'Espagne). Huit autres personnes ont été grièvement blessées.

En raison vraisemblablement d'une défaillance de l'embrayage, le chauffeur a perdu le contrôle du véhicule, qui a dévalé une pente puis est tombé dans un ravin de 150 mètres. — *(AFP.)*

Sports

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

Une finale à deux battants

Ivan Lendl s'y était repris à deux fois pour gagner Roland-Garros et à quatre pour s'imposer à Flushing Meadow. Le futur citoyen américain remportera-t-il Wimbledon, dimanche 5 juillet, à sa seconde tentative en finale ? Son adversaire sera Pat Cash, premier Australien depuis Ken Rosewall en 1974 à atteindre ce stade des championnats. Ni Stefan Edberg, ni Jimmy Connors n'ont vraiment inquiété les numéros un et onze mondiaux, vendredi 3 juillet en demi-finale.

WIMBLEDON
de notre envoyé spécial

Stefan Edberg a les épaules larges. Pourtant, le Suédois n'a pas encore la carrure d'un champion de Wimbledon. Vendredi 3 juillet, il n'a pas pu supporter le tennis poids lourd d'Ivan Lendl. La demi-finale lui a échappé comme une barre glisse entre les mains d'un haltérophile qui tente de l'arracher : il la tenait, il était sûr de l'enlever, mais il a basculé.

Le renversement de situation s'est produit au tie-break de la troisième manche. Jusque-là, Edberg et Lendl étaient rigoureusement à égalité : ils avaient gagné chacun un set en prenant une fois le service adverse et ils n'avaient pas concédé la moindre balle de break dans la troisième. Dans ce jeu décisif, le Suédois a eu une balle de set, mais le Tchécoslovaque du Connecticut l'a annulée en servant à la suite, puis il s'est adjugé la manche en plaçant un énorme coup droit au ras du couloir. Dès lors, le service d'Edberg, décoché avec énormément d'effet (« kick ») sur le revers de Lendl, ne s'est pas avéré assez gênant pour empêcher des retours gagnants. En dépit d'une dernière réaction du Suédois, qui est revenu de 5-2 à 5-4 dans la dernière manche, Lendl a atteint sans autre difficulté la finale des championnats de Wimbledon pour la deuxième année consécutive.

Cela veut dire qu'à vingt-sept ans, le champion de Roland-Garros a une nouvelle chance de s'imposer pour la première fois dans une levée du grand chelem sur gazon. Mais cela ne veut pas dire qu'à vingt et un ans le champion d'Australie ait gâché une chance unique de s'imposer à Wimbledon. Le temps travaille pour lui.

L'entraîneur d'Edberg, Tony Pickard, estime que le Suédois s'améliore sans cesse. L'écart avec Lendl étant apparu aujourd'hui infime, Edberg a toutes les chances de rattraper, voire de dépasser bientôt le numéro un mondial. Sa technique de base est quasiment sans défaut. Pour s'imposer sur le gazon anglais, dont le rebond est beaucoup plus rasant que celui d'Australie, il lui faut encore s'efforcer de raccourcir la préparation de ses coups, qu'il a trop amples, à la manière des spécialistes de terre battue. Ce détail réglé, Edberg n'a plus qu'à batailler plus ardemment pour la victoire. Car s'il a un jeu d'attaque naturel qui ne ressemble en rien à celui de ses compatriotes, OS de l'usine à lifts, Edberg semble affligé du fatalisme qui est le trait de caractère dominant des Scandinaves contemporains.

Cela prive son personnage de l'aura du combattant qui est l'apanage de Pat Cash. Or cet Australien battu en finale des internationaux de Melbourne par Edberg, doit contester à Lendl le titre de Wimbledon.

La génération du « hard rock »

Cash ne joue peut-être pas aussi bien au tennis qu'Edberg, techniquement parlant s'entend. Mais il est plus « vaillant » comme l'on dit, dans le Sud-Ouest, d'un rugbyman qui ne ménage pas sa peine. C'est ainsi qu'à force de replacements, il opère une couverture du filet qui lui permet d'intercepter pratiquement toutes les balles. Jimmy Connors n'a ainsi pas pu utiliser, vendredi, son arme favorite dans l'autre demi-finale : sans doute éprouvé par les efforts produits auparavant, en particulier contre Mikaël Pernfors, l'Américain n'a été qu'une fois en mesure de prendre le service de l'Australien en trois manches. C'est dire l'efficacité de l'engagement et de la volée de Cash contre un des meilleurs renvoyeurs du circuit, même si, à trente-quatre ans, celui-ci n'est plus tout à fait ce qu'il a été.

En tout cas, Lendl doit s'attendre à une furieuse résistance de la part de Cash qui s'est déjà illustré l'an passé à Wimbledon : il avait atteint les quarts de finale trois semaines après avoir été opéré de l'appendicite. Ensuite, il avait pris la tête du commando australien qui avait ravi la Coupe Davis aux Suédois. Et le voilà maintenant en situation de prendre la suite de son compatriote John Newcombe au palmarès des championnats.

Une occasion pour le tennis australien de relever la tête et d'apprécier l'évolution de ses joueurs : Cash est de la génération du « hard rock », celle qui dit crûment ce qu'elle pense. Par exemple : *« A l'âge de Connors je passerai mon temps à boire de la bière avec des copains plutôt qu'à jouer au tennis. »* Mais actuellement, il est la coqueluche des « petites Anglaises » de Wimbledon, séduites par sa dégaine de joueur pop.

Elles ne lui ménageront sûrement pas leurs encouragements dimanche. Ce qui ne devrait pas trop embarrasser Lendl : il a l'habitude de jouer aussi contre le public.

ALAIN GIRAUDO.

Résultats

Hommes

● Demi-finales. — Lendl (Tch. 1) b. Edberg (Suède 4) 3-6, 6-4, 7-6, 6-4. Cash (Austr. 11) b. Connors (EU 7) 6-4, 6-4, 6-1.

CYCLISME

Le Tour made in Germany

BERLIN-OUEST
de notre envoyé spécial

Après la pause, le drôle de Tour continue. Oui, le drôle de Tour. Incontestablement, c'est bien le Tour de France, et non pas un ersatz, qui s'est lancé de Berlin et a gagné Stuttgart en avion, le vendredi 3 juillet. Tous les ingrédients y figurent. Les bousculades incontrôlées des photographes, la caravane rutilante de voitures neuves sponsorisées jusqu'au dernier essuie-glace, la sono qui martèle jusqu'à plus soif l'enclume consentante du public, le peloton moutonnant sur la ligne de départ.

Et pourtant, ce n'est pas tout à fait le Tour, que ce Tour pour le roi de Prusse. D'abord parce que les favoris, pour l'instant, restent embusqués à l'affût derrière les meurtrières. Tout occupé à cautériser ses piqûres d'amour propre, Laurent Fignon se cache dans les profondeurs du classement. A quelques secondes du maillot jaune, Stephen Roche guette la faille. On s'observe, de part et d'autre d'une invisible ligne Maginot.

Mais surtout, osons le dire, il manque à ce Tour quelque chose d'indéfinissable. Les sifflets affectueux mais clairsemés, pleins de bonne volonté amusée du public berlinois ne remplacent pas les *« vas-y »* et les *« baisse la tête »* égosillés à pleins poumons. C'est ainsi. On ne ne hurle pas à Berlin comme sur le Ventoux. Confinés dans de grands hôtels du centre-ville, les coureurs paraissent exilés, obligés de s'échauffer entre les feux rouges et les embouteillages des grandes avenues berlinoises, rectilignes à en désespérer un grimpeur moyen.

« On a l'impression de vivre une course parmi tant d'autres, explique le coureur Marc Gomez. *Dans notre chambre d'hôtel, on doit suivre l'étape qu'on vient de disputer en allemand, à la télé allemande. On n'arrive pas à entrer dans le vif du sujet. »* Ce que Jean-François Bernard confirme en assurant que *« le Tour va commencer à Paris »*. Et si c'était là ce qui manque à nos braves pioupious et à leurs admirateurs hexagonaux : quelques silhouettes de platanes, quelques képis de gendarmes bien de chez nous, un vague parfum de pastis, bref un certain goût tricolore. Commandeur en retraite du bon sens cycliste national, Raymond Poulidor ne l'a pas envoyé dire à l'équipe actuelle et a regretté, en duplex télévisé depuis la mère patrie, que *« le Tour ne soit pas parti de France »*. Il faudra pourtant s'y habituer. Le Tour, lui aussi, pense peut-être à 1992, et à l'heure européenne. Si l'année prochaine le départ sera donné à Nantes, il se murmure qu'il pourrait bien l'être à Londres l'année suivante. En revanche, pas question de New-York ou de Tokyo. Comme dit le nouveau directeur général du Tour, Jean-François Naquet-Radiguet, *« il ne faut pas trop étirer les bonnes idées »*, ni le parcours de notre « grande boucle » nationale.

D. SCHNEIDERMANN.

MÉDECINE

La conférence de presse du nouveau président du conseil de l'ordre des médecins

Les droits de l'homme en première ligne

Tout change. Même le conseil de l'ordre des médecins. Les propos tenus le 2 juillet, au cours de sa première conférence de presse, par le nouveau président, le docteur Louis René, avaient des accents humanistes et généreux qui tranchent singulièrement sur le corporatisme de certains de ses prédécesseurs.

Evoquant des problèmes aussi graves que l'acharnement thérapeutique, l'introduction de l'informatique dans la pratique médicale ou le SIDA, le docteur René s'est, d'emblée, situé au plan de la morale et de la défense des droits de l'homme.

A propos des positions du Front national en matière de lutte contre le SIDA, le docteur René a rappelé qu'il fallait éviter *« de mettre le médecin au service de quelque politique partisane que ce soit »*. *« Il me paraît contraire à l'éthique,* a-t-il ajouté, *d'utiliser à des fins partisanes des arguments médicaux biaisés. »* Le docteur René s'est déclaré opposé à tout fichage des séropositifs national ou régional.

Interrogé à propos de la décision des médecins britanniques autorisant la pratique de tests de dépistage du SIDA, *« sans nécessairement requérir le consentement du patient »* (*le Monde* du samedi 4 juillet), le docteur René a déclaré qu'il fallait avant tout veiller au respect de la personne humaine et qu'un test ne peut être pratiqué sans en avertir le patient.

Si ce dernier décide de se soumettre à un test et que le résultat est positif, c'est, rappelle le docteur René, au médecin de l'en informer, en y consacrant le temps nécessaire. *« Il faut,* estime le président de l'ordre, *que le patient connaisse le risque de contagion qu'il fait courir (...) Mais, pour autant, il n'est pas possible pour le médecin d'indiquer à qui que ce soit, fût-ce à son conjoint, que son patient est séropositif. » « Je n'imagine pas un seul instant que le médecin puisse se comporter comme un délateur. »*

FRANCK NOUCHI.

La traversée de l'Atlantique en montgolfière

Le plouf des aérostiers

Les deux Britanniques qui tentaient la traversée de l'Atlantique en montgolfière ont été contraints de se jeter à l'eau, près des rivages de l'Ecosse, vendredi 3 juillet.

Les aérostiers, qui avaient décollé du Maine, sur la côte Est des Etats-Unis, jeudi 2 juillet, ont amélioré le record de vitesse au cours de leur traversée inachevée, avec une pointe de 222 kilomètres à l'heure.

Le milliardaire Richard Branson, PDG de la multinationale Virgin avait conçu pour son voyage en ballon un système original.

Le jour, le *Virgin Atlantic Flyer* utilisait les rayons du soleil pour réchauffer l'air emprisonné dans une double enveloppe faisant office de serre ; la nuit, il fonctionnait normalement à l'aide de brûleurs au propane.

MUSIQUES

U2 à l'hippodrome de Vincennes

Une force simple

Trois mois après la sortie de son sixième album, en mars 1987, U2 prend la tête des hit-parades américains. Le groupe entame une tournée mondiale dans les stades.

Qu'on les aime ou pas – entre l'irritation et l'adulation, les avis ont rarement été aussi tranchés – les U2 croient en ce qu'ils font et donnent envie d'y croire. Ils ont vingt-cinq ans en moyenne.

Ce qu'ils disent, c'est ce que d'autres – Bob Dylan, Jim Morrison, leurs modèles, leurs héros – ont dit avant eux : *« Nous voulons le monde et nous le voulons maintenant. »* Ce qu'ils dénoncent, c'est l'injustice. Ce qu'ils donnent, c'est de l'amour et ce qu'ils montrent, ce sont eux : des Irlandais de Dublin, sans signe particulier. Ce qu'ils font enfin, c'est simplement du rock. Electriques (très), têtes brûlées (un peu), déterminés (beaucoup), massifs (nécessairement), les U2 sont avant tout un groupe de quatre musiciens : Bono, le chanteur ; The Edge, le guitariste ; Adam Clayton, le bassiste ; Larry Mullen Jr., le batteur.

On peut trouver de la naïveté dans le discours de Bono, être agacé par ses prêchi-prêcha, on ne peut pas, les ayant entendus parler ou vus jouer en public, ne pas croire en leur sincérité. U2 est de toutes les causes : à Wembley, ils ont recueilli l'un des plus gros succès du *Live Aid*, aux Etats-Unis, ils ont effectué une tournée de soutien pour Amnesty International. Ils jouent contre l'apartheid, Bono va travailler anonymement dans un camp en Ethiopie et en rapporte une chanson : *Where the Streets Have no Name*. Tout aussi anonymement, il rapporte du Salvador et du Nicaragua deux manifestes contre l'Amérique de Reagan : *Bullet of Blue Sky* et *Mothers of Disappeared*. A Dublin, il participe à un comité de lutte contre le chômage et il écrit *Red Hill Mining Town*, refuse les avances des instances politiques irlandaises qui le courtisent.

On ressent à l'écoute d'U2 quelque chose d'essentiel, qui habille le moindre silence d'une création sévère et fière. Ce sont des compositions charnues qui brûlent d'un feu intérieur, des rocks austères et des ballades offertes, des mélodies cinglantes et saisissantes. C'est la voix de Bono, abrasive, pénétrante, sa façon de clamer, d'exhorter, d'avancer toujours plus fort, toujours plus loin. C'est aussi cette façon de porter le drame, ce sens pressant de la progression : un chant implacable, un accord plaqué sur la guitare de The Edge, un coup de batterie qui résonne, un rien suffit à mettre le feu aux poudres.

Il y a de la douleur dans la musique d'U2, des fracas, des envolées, des mouvements violents, un lyrisme magistral. Il y a une beauté simple. Et ce n'est jamais aussi vrai que sur scène. C'est d'autant plus impressionnant qu'au milieu de la tourmente Bono réussit à cueillir son public avec tendresse. Il a la force avec lui et l'amour de ceux qui le regardent.

ALAIN WAIS.

★ Samedi 4 juillet à 18 heures, à l'hippodrome de Vincennes avec UB40 et les Pogues en première partie ; le 18 juillet au stade Richter de Montpellier avec World Party, UB40 et Pretenders en première partie. Disques chez Island (distr. RCA/Ariola).

La chaîne des violonistes

Si Salvatore Accardo a pu généreusement prêter son Stradivarius à Pierre Amoyal, victime d'un vol cruel, c'est un peu à Zino Francescatti que tous deux le doivent. L'histoire est belle de cette chaîne de solidarité entre les violonistes, qui n'a pas fini de produire ses effets.

Agé bientôt de quatre-vingt-deux ans, le grand artiste marseillais a quitté l'estrade en 1975 et s'est retiré à La Ciotat, d'où il continue à s'intéresser à la vie musicale. Soucieux que son admirable Stradivarius de 1727, « le Hart », ne soit pas livré après sa mort à quelque spéculateur inconnu, il décida avec sa femme de le vendre à un virtuose de haut renom et ce fut Salvatore Accardo, qui avait toujours rêvé de ce violon, connu pour avoir été entièrement réalisé par le luthier de Crémone et n'avoir jamais subi aucune retouche.

Mais, avec le produit de cette vente, Francescatti a doté une Fondation destinée à couronner tous les deux ans un jeune violoniste de moins de vingt-six ans, choisi parmi dix lauréats des concours internationaux. Le premier concours se déroulera à Aix-en-Provence et s'achèvera par une finale avec orchestre au Théâtre de l'archevêché ; au premier grand prix de 100 000 F s'ajouteront quatre autres récompenses, *offertes* par différents organismes (de 50 000 à 10 000 F), et de nombreux engagements.

Le jury, présidé par Louis Erlo et Edmond de Stoutz, réunira des personnalités telles que Léon Temerson, Igor Oïstrakh, Salvatore Accardo, Gérard Poulet, Patrice Fontanarosa, Michel Plasson, Pierre Barbizet, etc. Les dix candidats sélectionnés cette année sont trois Japonais, deux Roumains, deux Français, un Allemand de l'Est, un Chinois et un Coréen.

Ce concours de violon, patronné par la ville d'Aix, alternera avec un concours de duo violon et piano organisé par l'Association Zino Francescatti-Robert Casadesus, qui aura lieu pour la première fois en septembre 1988.

J. L.

★ Renseignements : Mme Soulier, Concours Francescatti, 1, avenue Pasteur, 13100 Aix-en-Provence, tél. : 42-96-25-16.

« Rodrigue et Chimène », de Debussy

Le laboratoire d'un grand musicien

En attendant Pelléas *dans son nouvel auditorium de la galerie Colbert, le département musique de la Bibliothèque nationale propose des œuvres méconnues. Curieux opéra inédit.*

Debussy et Corneille, on ne s'attendrait guère à voir ces deux noms voisiner. Pourtant, trois ans après avoir quitté la villa Médicis, le futur auteur de *Pelléas* s'était attaqué à un opéra en trois actes, *Rodrigue et Chimène*, sur un livret de Catulle Mendès. Le musicien et sa famille étaient dans la gêne, le théâtre paraissait le seul moyen de gagner de l'argent. Catulle Mendès, fournisseur généreux de livrets, avait fait des avances à ce jeune espoir de la musique française dans des circonstances qui restent mystérieuses.

Debussy y travailla d'assez mauvais gré de 1890 à 1892. Lui qui avait déjà écrit des mélodies pour des poèmes de Baudelaire et de Verlaine s'empêtrait dans le texte ampoulé et les péripéties ridicules de Mendès :

« A ta beauté, ma force est asservie. Je t'appartiens comme le serf à son seigneur, comme la voile au souffle qui la pousse... O vieillesse maudite, ô lâches bras perdus. Mon sang n'a de chaleur qu'à la place frappée, etc.

Courageusement Debussy alla jusqu'au bout, composa une partition de près de deux heures avant de renoncer à cet exercice contre nature. Dès 1891, il avait demandé à Maeterlinck l'autorisation de mettre en musique *la Princesse Maleine*.

Les extraits présentés par la Bibliothèque nationale, dans une réalisation pour chant et piano à quatre mains de Richard Langham-Smith, nous montrent sa difficile recherche d'un style dramatique à travers les modèles de son temps. Alors que dans le prélude et certains accompagnements on reconnaît déjà une pure atmosphère debussiste, impressionniste et fantaisiste et le ton mystérieux qui lui est propre, l'écriture vocale est en retrait de *la Damoiselle élue*. Les vers de Mendès ne captivent guère et les élans ostentatoires des héros paraissent bien tièdes à côté de l'émotion ardente et contenue de *Pelléas*. A peine décèle-t-on parfois le ton sombre et la violence de Golaud dans le personnage de Don Diègue.

Debussy avait *« peur d'avoir remporté des victoires sur lui-même »*, preuve qu'il croyait tout de même dans son entreprise. Elle lui a en tout cas permis de déblayer le terrain pour le chef d'œuvre à venir. Isabelle Poulenard, Iann Honeyman, Philippe Cantor, Hervé Lamy et Bruno Boters avec au piano Paul Roberts et Richard Langham-Smith étaient les excellents interprètes de cette reconstitution touchante qui nous faisait pénétrer dans le laboratoire d'un grand musicien aux prises avec les affres de la création.

JACQUES LONCHAMPT.

Un jeune orchestre pour la Méditerranée

Pour la quatrième année consécutive, l'Orchestre des jeunes de la Méditerranée entame sa session d'été. Créé en 1984, l'ensemble réunit une centaine de jeunes musiciens issus des conservatoires nationaux de huit pays du bassin méditerranéen.

La saison 1987 a commencé le 1er juillet, date des premières répétitions au conservatoire d'Aix-en-Provence et le mènera jusqu'au 3 août de Provence en Yougoslavie en passant par Rome, Athènes et Istanbul. Encadré par Michel Tabachnik, directeur artistique du projet, le jeune ensemble interprétera des œuvres de Saint-Saëns, Debussy et Ravel, notamment au théâtre romain de Fréjus le 21 juillet.

P. M.

★ Renseignements : Orchestre des jeunes de la Méditerranée : 50, rue de Breteuil, 13006 Marseille. Téléphone : 91-37-90-37.

CINÉMA

« Atmosphères », par Raymond Chirat

La nostalgie des années 30

Le cinéma français des années 30 n'a plus de secrets pour Raymond Chirat. Il en est à la fois l'historien et le chroniqueur, cette deuxième fonction lui convenant particulièrement lorsqu'il s'agit d'évoquer les acteurs, les actrices, les vedettes, les seconds rôles, tout un monde qui est devenu sa famille.

Raymond Chirat est donc un nostalgique. Mais jamais il ne rabâche *ni ne vous dit* que la vie était sacrément belle sur les écrans de la IIIe République, parce qu'il a de l'humour et qu'il sait prendre la distance de la sensibilité.

Atmosphères est un album en forme d'hommage ébloui aux thèmes, aux manies, aux décors, aux fêtes, au réalisme, à la poésie, aux personnages de ce cinéma des années 30, source inépuisable de sensations et d'impressions. Un hommage qui passe essentiellement par des photos rares et magnifiquement reproduites, accompagnées de commentaires au petit point.

Ce n'est pas du rétro, mais un bain de jouvence sur des souvenirs de René Clair, Julien Duvivier, Marcel Carné et bien d'autres, sur des chansons de 14-juillet et des valses de Front populaire, sur des comédies, des drames, des mélos, des vaudevilles dansant la « danse du tapis » dans les salles de quartier, poussant une pointe des faubourgs aux boulevards et aux demeures cossues.

Danielle Darrieux a la jeunesse souriante ou mélancolique, Arletty est l'aventurière de nulle part, Raimu le boulanger, se penche sur sa femme silencieuse. Le plus surprenant est, peut-être, le tableau de Fernandel et Jeanne Fusier-Gir dans l'Inde des *Cinq sous de Lavarède*. Il y a tant à glaner. Et à rêver.

JACQUES SICLIER.

★ Editions Cinq Continents Hatier, 242 pages ill., 275 F.

18e Rencontres photographiques d'Arles

Portrait de groupe avec dames

NEAL SLAVIN

Marina Women's Bowling Club, Eastbourne, Sussex, 1984.

Comme il l'avait déjà fait aux Etats-Unis, l'Américain Neal Slavin, quarante-six ans, aidé d'une équipe de sept personnes, a accompli pendant dix semaines, en 1983 et en 1984, un périple de 6 500 kilomètres en Grande-Bretagne.

Opérant à la chambre Polaroïd 40 × 50, à raison d'une photo par jour, il a réalisé ainsi le portrait en couleurs de trente-deux clubs, associations, amicales, ligues et comités en tous genres, plus surprenants ou amusants les uns que les autres. Chaque épreuve étant un original sans négatif et exigeant deux heures de préparation, la première difficulté consiste à immobiliser tout le monde en même temps.

Rassemblé en bon ordre, selon un même principe réglementaire, et non comme bon lui semble, face au miroir de l'appareil, le groupe réfléchit d'abord une image globale de lui-même. A bien y regarder, son portrait pourtant reflète moins l'esprit de corps que la personnalité des individus qui le composent. C'est tout l'art de Slavin. Sous une apparence stéréotypée, il réussit à saisir avec humour l'identité collective d'une assemblée tout en révélant par un sourire le caractère singulier de chacun de ses membres.

Uni par le sens dérisoire ou prestigieux de l'uniforme, ainsi en est-il des quatorze joueuses du Bowling Club féminin d'Eastbourne, station balnéaire où le révérend Charles Ludwig Dodgson, alias Lewis Carroll, aimait autrefois passer ses vacances.

P. R.

★ Neal Slavin, « Britons », présenté avec le Musée de la photographie de Bradford, à la banque Henri-Comte, jusqu'au 15 août.

ARTS

La collection Ludwig sur le Grand Canal

New-York-Cologne-Venise

Une partie des collections innombrables de Peter Ludwig sont exposées à la Cà Pesaro : le pop art fait intrusion au beau milieu de la Renaissance.

Elvis Presley est sur tous les murs de la Sérénissime. Dans les ruelles, aux arrêts du vaporetto, partout, il braque un pistolet sur l'innocent touriste, pour le forcer sans doute à se rendre au palais Pesaro. Là, dans un décor mieux fait pour Véronèse que pour Warhol, campent les peintres américains des années 60 que l'on voit d'habitude à *Cologne*, dans le « musée Ludwig ». Ce sont soit des artistes pop, contempteurs d'un monde moderne d'images et d'objets que rien ne rappelle en ces lieux, soit des abstraits adeptes de la monochromie ou de la modulation liquide qui s'étale sur la toile. D'une part Rauschenberg, Johns, Rosenquist, Lichtenstein ou Wesselmann, représentés chacun par des œuvres de qualité et d'importance, assemblages ou parodies d'affiches qui perdent de leur efficacité sous des plafonds trop nobles pour eux. De l'autre Morris Louis, Noland ou Stella, aux arrangements de couleurs voluptueux malgré le parti proclamé de froideur et d'algèbre.

L'ensemble forme un résumé équilibré de dix ans, ou un peu plus, de peinture à New-York. Sans doute certains n'ont-ils pas droit à autant d'œuvres qu'on le voudrait. Il reste que les plus subtils ne manquent pas de faire valoir leurs droits à la durée – et ce ne sont pas nécessairement les plus fameux. Andy Warhol, désormais privé d'une part de sa légende mondaine, paraît parfois une peu « maigre », systématique vainement, pour peu qu'il se trouve comparé aux toiles de Johns, qui, lui, allie sans peine l'intention et l'accomplissement, la pensée critique et l'exécution. On en dirait autant de Frank Stella, peintre malgré lui, et peintre d'une déconcertante adresse.

PHILIPPE DAGEN.

★ Cà Pesaro, tous les jours sauf lundi de 10 heures à 19 heures, jusqu'au 2 août.

Egalement à Venise : « Les Querini Stampalia, une famille du dix-huitième siècle vénitien », pinacothèque Querini Stampalia, jusqu'au 8 novembre. Et « Dialectical landscapes » (cinq photographes américains contemporains), palazzo Fortuny, jusqu'au 19 juillet.

Retour au sacré

Les tableaux aux sujets religieux ne trouvent guère d'amateurs de nos jours. Deux ouvrages redonnent de la vigueur à une discipline délaissée.

L'un n'est guère une nouveauté, sinon en France. *La Sculpture de Moissac*, de Meyer Schapiro, illustre historien américain, a paru, dans sa première version, en 1931. On n'aura donc attendu que cinquante-six ans avant de traduire ce qui reste la meilleure analyse de l'un des monuments majeurs de l'art roman. Allant du cloître au portail, M. Schapiro détaille les portraits sculptés dans la pierre, le rythme des ornements et les figures d'un imaginaire aux règles parfois impénétrables. Cherchant à reconnaître plusieurs « mains » bien distinctes, il pose le problème du style, ou des styles de Moissac. Ce serait peu dire que le monument est scruté : il est sondé, fouillé, décomposé avec enthousiasme. Le texte est présenté accompagné d'un catalogue photographique des sculptures, manière adroite d'associer livre d'art et (grand) livre d'histoire.

Le désir de « grand art »

Bruno Foucart a attendu moins longtemps – sept ans tout de même, – avant que paraisse sa somme sur *le Renouveau de la peinture religieuse en France* au XIXe siècle. Il y démontre qu'un authentique mouvement a œuvré, à travers néo-classicisme et romantisme, pour rendre à l'art sacré une fonction et une qualité qu'il avait passablement perdues depuis près d'un siècle.

Ce désir de « grand art » qui a possédé aussi bien Delacroix, Ingres, Corot ou Chassériau, il fallait l'explorer afin d'en finir avec l'idée reçue selon laquelle le « sujet » devait nécessairement mourir au siècle de Manet. Il le fallait d'autant plus que l'on s'aperçoit de la sorte que le primitivisme cher aux symbolistes et à Gauguin doit de son ampleur à ces ingristes fous de Giotto, Orsel ou Mottez, pour lesquels la peinture ne pouvait être sauvée qu'en retournant en Toscane. Ce préraphaélisme français détermine la résurgence des thèmes et de techniques archaïsantes que l'on aurait cru anachroniques.

Ce retour aux sources italiennes ne sauve sans doute pas l'ensemble de la peinture sacrée de dangers trop connus. Il arrive qu'elle croie se moderniser en adaptant la Bible à la mode orientaliste, ou qu'elle se veuille « classique » et ne soit qu'éclectique – et c'est alors le problème de l'académisme qui est posé. Rien n'est plus au goût du jour que le dix-neuvième siècle « révisé » par Orsay : cet ouvrage proprement monumental par ses dimensions et la richesse de son information présente la réalité religieuse d'une époque présumée agnostique. C'est ainsi que l'histoire de l'art se devrait de procéder plus souvent : à rebours des schématismes et des lieux communs.

Ph. D.

★ Meyer Schapiro, *la Sculpture de Moissac*, Flammarion, 152 pages, 157 ill., 250 F.

★ Bruno Foucart, *le Renouveau de la peinture religieuse en France* (1800-1860), Arthéna, 444 pages, 293 ill., 500 F.

Treize expositions à Bordeaux

La pub s'affiche

« Je souhaite que l'affiche aide la rue à devenir un musée joyeux. » Ainsi Jacques Chaban-Delmas a inauguré le mois de l'affiche sous les lambris de l'hôtel de ville bordelais. Les cent cinquante invités ont avalé les petits fours et se sont envolés, après avoir visité quelques chais de prestige et décerné le prix mondial de l'affiche au créatif de Mac Donald.

Treize expositions sont présentées au public : « Les plus belles affiches du monde » (place des Quinconces et allées de Tourny), « Les grands magasins japonais » (Bibliothèque municipale), Savignac (ancien Musée d'Aquitaine), David Lance Goines (Galerie de France), Anthony Goldschmidt (centre commercial de Mériadeck), « La politique à l'affiche » (patinoire de Pessac), « Négripub » (Musée d'Aquitaine), Jean Dupas (Musée des arts décoratifs), « Fou de foot » (patinoire), Benson et Hedges (temple des Chartrons), « Le voyage gourmand » (maison de la qualité de Beychac), « Vins et Spiritueux » (vieux Bordeaux), enfin « Affiches du Musée d'art contemporain », au musée même.

Les organisateurs (Nicolas Lebeuf, vice-président de l'Union de la publicité extérieure), Alain Weil, expert en affiches anciennes, Philippe Benoît, également commissaire général, ont décentralisé l'événement, dans un esprit très parisien. Il faut vraiment être de très bonne humeur pour affronter l'expédition à Mériadeck, quartier Légo en béton où dorment, dans un décor marronnasse à peine éclairé, cent vingt affiches de football de 1920 à nos jours, sélectionnées par le Musée du sport. On trouve pourtant de très belles choses : illustrations de Miro (pour la coupe du monde de 1982), de Folon, ou encore ce ballon poignardé conçu par Luigi Castiglioni après la tragédie du stade du Heysel.

L'hommage rendu à Savignac n'est pas plus incitatif : le Sherlock Holmes de Bic en forme de point d'interrogation et tous ces chers petits bonshommes à tête de Caliméro rose dragée sont placardés sur des murs beige sale sans la moindre explication. En fait, c'est lorsque la publicité cesse d'être présentée comme une réclame, lorsqu'on la met en scène, qu'elle devient ici palpitante. C'est le cas de l'exposition Négripub (déjà vue à Paris par dix mille visiteurs) ou de Benson et Hedges.

Les Japonais, eux, ne mettent pas leur imagination au service de l'humour, mais d'une poésie baroque ou dépouillée, dont le langage, les personnages (un éphèbe dodu en slip rouge lit dans son miroir : *« On en a marre de l'hiver nucléaire »*), nous déroutent. *« Je ne suis pas compétente »*, dit une autochtone en regagnant vite la porte de sortie.

LAURENCE BENAIM.

★ Jusqu'au 13 juillet.



Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50). Danse : sam. à 19 h 30 : Spectacles de ballets (Raymonda ; la Pavane du Maure ; Quatre derniers lieder, dir. musicale : A. Presser).

SALLE FAVART (42-96-06-11), dim. à 19 h 30 : Idoménée.

COMÉDIE-FRANÇAISE, Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 : Monsieur chasse !, de Feydeau.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32), sam. 20 h 30, dim. à 15 h : le Bourgeois gentilhomme, de Molière. Mise en scène J.-L. Boutté.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam. et dim. à 18 h 30 : Madame de La Carlière, de Denis Diderot. Relâche annuelle à partir du 20 juillet.

TEP (43-64-80-80). Relâche annuelle jusqu'au 21 septembre.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Relâche annuelle jusqu'au 11 septembre.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-Rencontres, *Cinéma-Vidéo :* Cycle « Le cinéma brésilien » : se reporter à la rubrique Cinéma/Cinémathèque ; *Vidéo-Information :* 13 h : Une vie de chevreuil, de G. Sauvage ; 16 h : Hergé contre Warhol, de Van Tieghem ; 19 h : Costakis, de B. Ganvin ; *Vidéo-Musique :* 13 h : Rock around, de Y. Billon, A. Gerain ; 16 h : Cosi fan tutte, de Mozart ; 19 h : Otello, de Verdi.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam. à 21 h : Suzanne Lenglen, la diva du tennis. Relâche annuelle du 5 juillet au 17 août.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

BOURVIL (43-73-47-84), sam. 20 h 30 : Lady Pénélope ; 22 h : Pas deux comme elle.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam. 21 h : Suzanne Lenglen, la diva du tennis (dern. le 4 juil.).

CARTOUCHERIE, Tempête (43-28-36-36), sam. 21 h 15, dim. 16 h 45 : la Sente étroite du bout du monde-akihai (dern. le 4) ; sam. 19 h 30, dim. 15 h : Pas/Comédie (dern. le 4) ; sam. 20 h 30, dim 16 h : 4 Litres blues (dern. le 5).

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam. 20 h 30 : le Misanthrope.

DIX-HEURES (42-64-35-90), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Maman ou Donne-moi ton linge, je fais une machine.

FONTAINE (48-74-74-40), 21 h, sam. 20 h, 22 h 15 : Au secours !, tout va bien.

GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 21 h : I do ! I do !

GREVIN (42-46-84-47), 20 h : les Trois Jeanne/Arthur ; 21 h 45 : Minitel de toi.

HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam.-dim., I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h : Moi zéro magnifique ; II : 20 h : Le Petit Prince ; 21 h 15 : Architruc.

MADELEINE (42-65-07-09), sam. 21 h : Antigone.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONNAIE DE PARIS, sam.-dim. 20 h 30 : la Mégère apprivoisée.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Conversations après un enterrement.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), sam. 18 h et 21 h : Vingt ans de piano forcé.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 19 h 15 et 21 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97), sam. 18 h + 20 h30 : Coup de crayon ; sam. 21 h, mat., dim. 15 h 30 : Belle famille.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 18 h 30 + 20 h 30 : l'Éprouvette.

SALLE VALHUBERT (45-84-30-60), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Femmes savantes (dern. le 5).

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), sam. 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? 22 h : Suivez c'qu'on fait.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. 22 h : l'Écume des jours ; sam. 22 h : Huis clos.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DU MARAIS (46-66-02-74), 20 h 30 : Nuits câlines.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone ; sam. 18 h 30 : Deux larmes pour un sourire.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Nous, Théo et Vincent Van Gogh ; 22 h 30 : le Horla (dern. le 4).

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 18 h 30 : Autour de Mortin ; sam. 21 h : l'Été africain.

ZÈBRE (43-57-51-55), sam.-dim. 20 h 30 : l'Incroyable et Triste Histoire du général Penaloza et de l'exilé Mateluna.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (mar.) 23 h 30, dim., lun. 22 h 15 : Fou comme Fourcade ; (D) 22 h 15, lun. 20 h 30 : Le monde du show bizz au pays de Star Trek ; lun. 22 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : C'est plus show à deux ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : Dieu s'est levé de bonne humeur.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (L.), 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : l'Accroc-habitation.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (47-57-05-35), 20 h 30, sam. : Rythmes et rêves.

THÉÂTRE DE PARIS (48-74-10-75) sam. 21 h ; dim., 15 h 30 : Tango Tango.

THÉÂTRE MAURICE-RAVEL (43-43-19-01), sam. 21 h : Instincts.

Comédies musicales

PALAIS DES GLACES (46-06-49-93), sam., 19 h : Piano Panier.

MOGADOR (42-85-28-80), Sam. 20 h 30, dim. 16 h : Cabaret.

Le music-hall

LA BRUYÈRE (48-74-88-21), sam., 21 h : Marc Jolivet.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam., 18 h 30 : Piaf toujours.

ŒUVRE (48-74-42-52), sam., 21 h, dim. 16 h : Schlomo qui chante et qui rit.

OLYMPIA (47-42-25-49), sam., 20 h 30, dim. 17 h : Grand Music-Hall de Grèce (dern. le 5.)

Opéra

THÉÂTRE DE VERDURE DU PRÉ-CATELAN (42-81-23-44), sam., dim., 17 h 30 : Apollon et Hyacinthe.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : D. Doriz Sextet.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 23 h : Tremplin.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h : Flesh Mesh Yum Yum.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80), à 21 h : Art Ensemble of Chicago.

MÉCÈNE (42-77-40-23), 22 h 30 : Lousiana Red.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : Quartet P. Brunel.

MONTGOLFIER (40-60-30-30), 22 h : S. Rahoerson.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : A. Alvarez.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 22 h : B. Rizzuto Quartet.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h : P. Amouroux Quartet.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30 : Quartet A. Galzoni.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : O. Franc Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : C. Jefferson Quartet.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h + : Sexteto Tango.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 4 - Dimanche 5 juillet

Les concerts

SAMEDI 4

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 heures : les Trompettes de Versailles (Bach, Haendel Vivaldi...).

Eglise Saint-Merri, 21 heures : P. Boquet (Musique Renaissance française et italienne).

Musée de Cluny, 17 h 30 : Camerata de Paris (Musique et danse Moyen Age, Renaissance).

Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, 21 heures : Quatuor Arpeggione (Brahms).

DIMANCHE 5

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : M. Thiolat, A. Goyen (Monteverdi, Downland, Bach...).

Eglise Saint-Merri, 16 heures : V. Duchateau (Villa-Lobos).

Musée de Cluny, 17 h 30 : voir le sam. 4.

Notre-Dame, 17 h 45 : J. Dimmock (Dupré, Barber, Duruflé, Sowerby).

Eglise américaine de Paris, 18 heures : A. Leon (soprano), E. Neumark (pianiste) (Haydn, Mozart, Schumann).

FESTIVAL DU MARAIS (48-87-74-31)

CAVE GOTHIQUE DE L'HOTEL DE BEAUVAIS, sam. 19 h : Moustachos et Tilburins (dern. le 4). Tango Pile et Face (dern. le 4) ; sam. 22 h : Les Tribulations d'un Chinois en Chine (dern. le 4).

FESTIVAL DE LA BUTTE MONTMARTRE (42-62-46-22)

THEATRE DES ARENES, sam. à 21 h 30 : Bal à l'Opéra ; dim. à 17 h30 : A. Carroga-A. Vigh.

FESTIVAL DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN (43-29-12-78)

COUR DE L'HOTEL DES MONNAIES, sam. 21 h : La Mégère apprivoisée.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 4 JUILLET

15 h, Mandrin, de H. Fescourt : Episode 7 : la Trahison, et Episode 8 : Justice ; 17 h, la Femme du voisin, de J. de Baroncelli ; 19 h, les Affameurs, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, l'Appât, de A. Mann (v.o.).

DIMANCHE 5 JUILLET

15 h, Fanfan la Tulipe, de R. Leprince : Episodes 1 et 2 ; 17 h, Fanfan la Tulipe, de R. Leprince : Episodes 3 et 4 ; 19 h, le Port des passions, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, Romance inachevée, de A. Mann (v.o. s.t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 4 JUILLET

15 h, Mater Dolorosa, d'Abel Gance ; 17 h, Passions juvéniles, de Ko Nakahira (v.o. s.t.f.) ; 19 h, Strangers in the Night, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, la Cible vivante, de A. Mann (v.o.).

DIMANCHE 5 JUILLET

15 h, Maldone, de J. Grémillon ; 17 h, Des enfants, des mères et un général, de L. Benedek (v.o. s.t.f.) ; 19 h, Two O'Clock Courage, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, Strange Impersonation, de A. Mann (v.o.).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance (42-78-37-29)
Le cinéma brésilien

SAMEDI 4 JUILLET

14 h 30, Noite Vazia/le Jeu de la nuit, de Walter Hugo Khoury ; 17 h 30, Estorias da Rocinha, de José Mariani ; Sargento Getulio, de Hermano Penna ; 20 h 30, O Amuleto de Ogum, de Nelson Pereira Dos Santos.

DIMANCHE 5 JUILLET

14 h 30, Meouw, de M. Malgalhaes ; A Marvada Carne (Sacrée barbaque), d'André Klotzel ; 17 h 30, Os Anos JK, de S. Tendler ; 20 h 30, Casa Grande e Sen zala, Coronel Delmiro Gonveia, de G. Sarno.

Les exclusivités

ADIEUX LES ANGES (Bost, v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42.26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (43-33-10-82).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ALADDIN (A. vf) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ARIZONA JUNIOR (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

ATTENTION BANDITS (Fr.) : Forum Orient, 1er (45-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEYOND THERAPY (Brit, v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-10-80) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLUESY DREAM (A. v.o.) : Racine, 6e (43-29-19-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BUISSON ARDENT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LA CHAMBRE DE MARIAGE (Turc, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v. it.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Bretagne 6e (42-22-57-97).

CŒURS CROISÉS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches-Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Club, 9e (47-70-81-47).

DOWN BY LAW (A, vo) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (h. s.p.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FREDDY 3, LES GRIFFES DU CAUCHEMAR (*) (A., vo) : Forum Horizon, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; VF : Maxéville 9e (47-70-72-86) ; Français 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

HANOI HILTON (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

HISTOIRES FANTASTIQUES (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

HOTEL DE FRANCE (Fr.) : Templiers 3e (42-72-94-56) H. sp.

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE JUPON ROUGE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Colisée, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES LETTRES D'UN HOMME MORT (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MACBETH (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

MANNEQUIN (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Berry, 20e (43-57-51-55).

MON BEL AMOUR, MA DÉCHIRURE (*) (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (45-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NANOU (Fr.-Brit.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe 8e (45-62-45-76) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v. angl.) : Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

PEE-WEE BIG ADVENTURE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.o. et v.f. : Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

PIERRE ET DJEMILA (Fr.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

PLATOON (*) (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46).

POULE ET FRITES (Fr.) : Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

POLICE ACADEMY 4 (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-23-40) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ? (Esp., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA RUE (*) (A., v.o.) : Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

SABINE KLEIST, 7 ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STAND BY ME (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA STORIA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).

STREET TRASH (*) (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

TANDEM (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (43-26-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE AMERICAN WAY (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57).

THE BIG EASY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (42-63-16-16) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THÉRÈSE (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

TIN MEN, LES FILOUS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TRUE STORIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

UNE FLAMME DANS MON CŒUR (Suis.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) H. sp.

UNE EPINE DANS LE CŒUR (Fr.-It.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

UNE GOUTTE D'AMOUR (Turc, v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

UN HOMME AMOUREUX (Fr.) : (v. angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56). H. sp.

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Les séances spéciales

APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 21 h 45.

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), 12 h.

DELIVRANCE (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-52-71), 14 h 10.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Jap., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 13 h 45.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

L'HOMME AU BRAS D'OR (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 17 h 55.

LILI MARLEEN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 15 h 25.

POUR QUI SONNE LE GLAS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LES FILMS NOUVEAUX

MON CHER PETIT VILLAGE. Film tchèque de Jiry Menzel, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76)) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33).

3 AMIGOS. Film américain de John Landis, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 5 JUILLET

« Les coulisses de la Comédie-Française », 10 h 30, entrée de l'administration, place Colette (La France et son passé).

« La civilisation égyptienne », 10 h 30, musée du Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (P.-Y. Jaslet).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, boulevard Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Evolution urbaine d'un quartier populaire autour d'une grande nécropole », 14 h 45, métro Gambetta, sortie Martin-Nadaud (V. de Langlade).

« Le vieux village de Charonne », 15 h, métro Porte-de-Bagnolet (G. Botteau).

« Les Halles en 1987 », 15 h, pied de la tour Saint-Jacques (M. Hager).

« L'hôtel de Miramon et l'hôtel de l'Assistance publique », 15 h, 47, rue de la Tournelle (Paris et son histoire).

« Hôtel Rothelin-Charolais », 15 h, 113, rue de Grenelle (Paris et son histoire).

« La rue de Richelieu et le quartier du Palais-Royal », 15 heures, sortie métro 4-Septembre (Résurrection du passé).

« L'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Anne Ferrand).

« L'hôtel de Camondo », 15 heures, 63, rue Monceau (I. Hauller).

« Vieux quartiers de l'île de la Cité », 15 heures, Pont-Neuf, statue de Henri IV (E. Romann).

« L'Académie-Française et l'Institut », 15 heures, 23, quai Conti (P.-Y. Jaslet).

« L'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (M.-C. Lasnier).

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille du musée Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (C.-A. Messer).

« De la rue d'Aboukir à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle », 15 h 15, 19, rue de Cléry (S. Barbier).

« Les salons du ministère des Finances », 17 heures, 93, rue de Rivoli (M. Hager).

« Versailles : la petite et la grande écurie du château », 14 h 30, cour de la Petite-Ecurie » (Monuments historiques).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (Paris Passion).

« Le Marais de Mme de Sévigné et de Maintenon », 14 h 30, devant l'église Saint-Paul (Arcus).

« Passages et vieux village de Belleville », 14 h 30, angle rue de Belleville-rue Piat (Les Flâneries).

« Hôtels du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (G. Botteau).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Les femmes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 45, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Institut Pasteur », 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (I. Hauller).

« L'hôtel Mezzara », 15 heures, 60, rue Fontaine (Paris et son histoire).

« La Fondation Le Corbusier », 15 heures, sortie métro Jasmin (Paris et son histoire).

« Promenade dans le Marais », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Arts Conférences).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Hôtels du Marais », 15 heures, métro Bastille, sortie rue Saint-Antoine (C.-A. Messer).

« Promenade dans le quartier Saint-Paul », 15 heures, métro Pont-Marie (M. Hager).

LUNDI 6 JUILLET

« Tanis, l'or des Pharaons », 13 heures, entrée Grand-Palais (P.-Y. Jaslet).

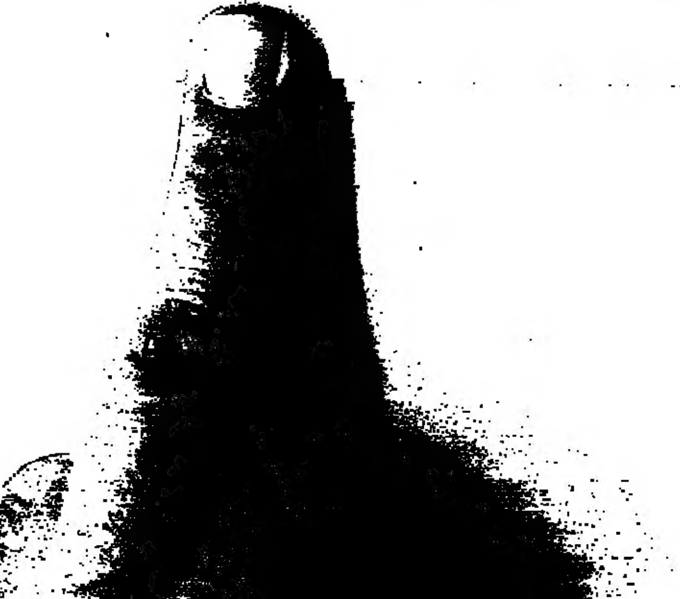
CONFÉRENCES

DIMANCHE 5 JUILLET

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Quelle heure est-il à l'horloge planétaire ? », par M. Gautier-Walter ; « L'égorythme ou la loi universelle du rythme », par Natya.

LUNDI 6 JUILLET

23, quai de Conti, 14 h 45 : « L'origine de l'homme : le milieu, la découverte, la conscience, la création », par Yves Coppens (Académie des sciences morales et politiques).

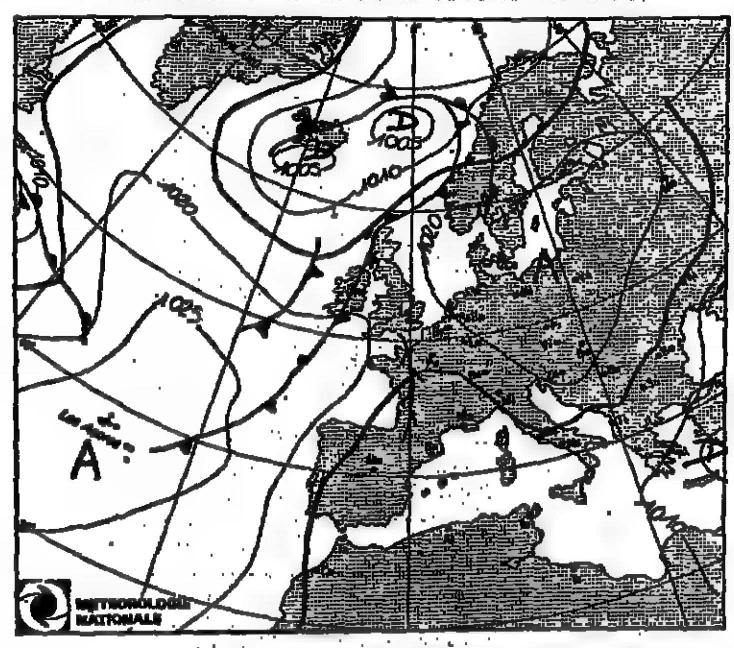


Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 JUILLET 1987 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 6 JUILLET A 24 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 4 juillet à 0 h TU et le dimanche 5 juillet à 24 h TU.

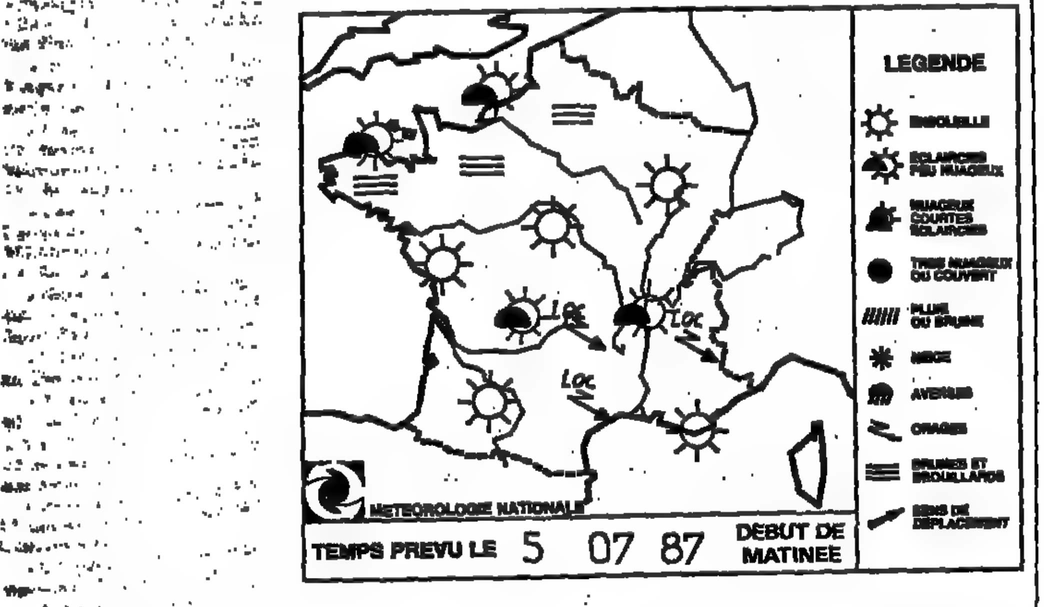
Les hautes pressions persistent sur l'Europe occidentale et rejettent sur l'Europe du Nord le courant perturbé. La France conserve donc un beau temps chaud avec des développements orageux d'évolution diurne très disséminés.

Dimanche : un temps estival. On pourra profiter du soleil dès son lever en toute région. Toutefois, de la Bretagne à la Normandie et au Nord-Picardie on le verra à travers des brumes matinales. Celles-ci seront peu denses et se dissiperont très vite.

Les températures seront alors de l'ordre de 11 à 13 degrés près de la Manche, de 14 à 20 degrés ailleurs du nord au sud.

Grâce à l'ensoleillement généralisé, ces températures grimperont rapidement pour atteindre vers 17 heures 23 degrés en bordure de Manche, 27 ou 28 degrés du Maine à la Picardie et à la Champagne, et de 30 à 33 degrés du Nord-Est aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Quelques orages pourront éclater en fin de journée sur la moitié sud ainsi qu'en Bourgogne, Franche-Comté et Alsace, en particulier sur le relief (Pyrénées, Massif Central, Alpes, Jura et Vosges).



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 04-07-1987

Valeurs extrêmes relevées entre le 03-07 à 6 heures TU et le 04-7-1987 à 6 heures TU

FRANCE	Max	Min	Temps
AJACCIO	29	19	D
BIARRITZ	24	19	N
BORDEAUX	29	19	N
BOURGES	26	14	B
BREST	24	11	D
CAEN	20	10	D
CHERBOURG	19	11	D
CLERMONT-FERR.	28	16	N
DIJON	28	17	D
GRENOBLE St-M-H	31	18	D
LILLE	22	13	D
LIMOGES	27	18	D
LYON	29	19	B
MARSEILLE-MAR.	33	21	D
NANCY	26	16	D
NANTES	27	16	D
NICE	29	22	D
PARIS-MONTS.	25	24	D
PAU	29	18	D
PERPIGNAN	33	22	D
RENNES	25	12	D
ST-ÉTIENNE	29	17	–
STRASBOURG	28	18	D
TOURS	25	14	D
TOULOUSE	32	18	D
POINTE-A-P.	32	29	A
ÉTRANGER			
ALGER	34	21	N
AMSTERDAM	21	9	B
ATHÈNES	32	25	D
BANGKOK	34	27	C
BARCELONE	29	19	D
BELGRADE	32	17	O
BERLIN	24	15	D
BRUXELLES	23	11	D
LE CAIRE	32	21	N
COPENHAGUE	18	11	N
DAKAR	29	26	D
DELHI	43	31	N
DJERBA	39	24	N
GENÈVE	29	16	D
HONGKONG	32	28	N
ISTANBUL	28	20	N
JÉRUSALEM	25	16	N
LISBONNE	32	17	D
LONDRES	23	17	D
LOS ANGELES	21	16	D
LUXEMBOURG	24	15	D
MADRID	35	18	O
MARRAKECH	31	18	D
MEXICO	26	14	O
MILAN	31	21	N
MONTRÉAL	25	16	A
MOSCOU	23	13	D
NAIROBI	25	14	N
NEW-YORK	31	18	D
OSLO	21	11	D
PALMA-DE-MAL.	29	17	D
PÉKIN	31	22	D
RIO-DE-JANEIRO	25	22	D
ROME	28	20	N
SINGAPOUR	30	23	A
STOCKHOLM	22	11	P
SYDNEY	15	7	A
TOKYO	24	22	N
TUNIS	34	18	D
VARSOVIE	23	15	N
VENISE	32	21	D
VIENNE	26	18	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4520

HORIZONTALEMENT

I. La fabrication des chaînes. Centre de triage. – II. Faire revenir. Une bonne pensée. – III. On y voit parfois du sang. Bien mesuré. Deuxième d'une série. – IV. Nappe. Pas reconnu. Peut courir dans les prés. Placé. – V. Endroit où l'on peut couper le courant. Les meilleurs sont gardés pour la fin. – VI. Un peu d'espoir. Peut être rangée avec les cruches. Elément d'un cercle. Un point sur la carte. – VII. Couvert qu'on peut emporter avec soi. Est très bonne quand elle est fumante. Va avec tout. – VIII. Répétées comme à une veuve. Circulaient à Rome. Ce qu'on peut obtenir quand on a de l'oseille. – IX. Victimes de nombreux coups. Point de départ. Opération postale. – X. Qui a fait son apparition. Un canal naturel. Un agrément d'autrefois. – XI. N'est plus de la petite bière. A deux côtés. XII. Lieux communs. Auras une attitude très prévenante. – XIII. Un adversaire des gnostiques. Où il n'y a rien de bon. Son cuir n'est généralement que du veau retourné. – XIV. Parfois mis en compte. Façons d'agir. On y fait l'andouille. Un bleu. – XV. La grande presse. Comme la table quand on repart. *Qui ont fait l'objet d'un enlèvement.*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II										■					
III		■		■				■					■		
IV					■				■			■			
V				■											■
VI			■						■				■		
VII	■	■						■					■		
VIII									■			■			
IX							■			■				■	
X				■	■	■							■		
XI		■				■						■		■	
XII							■								
XIII							■				■				
XIV			■			■									
XV					■					■					

VERTICALEMENT

1. Quand elle est fausse, il ne faut pas en faire un plat. Est plus solide qu'un canapé. – 2. Etait considéré comme le premier des pharaons. D'un auxiliaire. Vivait avec le premier veau. Un vieil ennui. 3. Pas comprise. Un port libre. – 4. Divinité. *Donné pour nourrir.* Que l'on a donc en main. – 5. Pas indifférent. Qui a donc bien dégusté. Maintenant mais autrefois. – 6. Des jeunes filles qui ne sont sûrement pas en *état de devenir mères. Pas original.* – 7. Bien fatiguée. La fin de tout. Quartier de Valence. – 8. Queue de cerise. Il y a un froid dès qu'il s'en va. Pas aléatoire. Blanchit quand il est étendu. – 9. On peut en faire un *plat. Le dur de la feuille.* – *10. Un* ensemble de bâtiments. Est plus dif*ficile à réparer* qu'un accroc. – 11. Peuvent être considérés comme des facteurs de guerre. – 12. Pièce. Fait l'innocent. En pierre. Peut remplacer l'ordonnance. – 13. Donné *avant une exécution. Abréviation* pour le patron. Agrément étranger. Quand il est trop dur, on ne peut rien y faire rentrer. – 14. Donne plus d'éclat à la rose. Nom qu'on peut donner au second. – 15. Utiles pour les golfeurs. Peuvent faire *beaucoup de mal à la langue quand* ils se répandent.

Solution du problème n° 4519

Horizontalement

I. Détective. – II. Route. Dit. – III. Ale. Trêve. – IV. Gerboise. – V. Iris. Se. – VI. Eteinte. – VII. Ur. Geôles. – VIII. Rasa. Té. – IX. Canard. – X. Sardines. – XI. Isis. Esaü.

Verticalement

1. Dragueur. Si. – 2. Eole. Tracas. – 3. Tuerie. Sari. – 4. Et. Brigands. – 5. Cétoine. Al. – 6. Ristourne. – 7. Ides. El. Dés. – 8. Vives. Et. Sa. – 9. Eté. Esses.

GUY BROUTY.

PARIS

Halte au bruit

M. Chirac muselle les cortèges officiels

Les ministres n'auront plus droit aux cortèges avec ballet de motards, gyrophares et sirènes hurlantes. Ainsi en a décidé M. Jacques Chirac, qui a donné au ministre de l'Intérieur, M. Charles Pasqua, des instructions draconiennes pour réduire le train par trop tapageur des personnalités officielles. La population, notamment celle de Paris, est irritée par cette inflation de convois et de véhicules qui actionnent leurs avertisseurs sans rime ni raison. Le maire de la capitale souhaite y mettre un terme et, comme il l'a dit : *« le premier ministre a écouté ma requête avec une particulière bienveillance. »*

Plusieurs mesures vont être prises. En premier lieu, les cortèges « protégés », c'est-à-dire encadrés par des motocyclistes de la police et autorisés à s'ouvrir la route à coups de klaxons, seront réservés aux *déplacements* des chefs d'Etat. Les membres du gouvernement et autres personnalités n'y auront plus droit qu'à titre tout à fait exceptionnel. D'une manière générale, le dispositif des déplacements officiels, que soit à Paris ou en province, devra être considérablement allégé, et son protocole réduit au minimum.

En second lieu, les autorisations d'utiliser les avertisseurs en ville seront strictement limitées aux véhicules de pompiers, de la police et des secours d'urgence lorsqu'ils seront en service. Quant aux gyrophares — actuellement en vente libre et dont certains particuliers abusent, — leur commercialisation devrait être désormais mieux surveillée.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 4 juillet 1987 :

UNE LOI ORGANIQUE

• N° 87-484 du 2 juillet 1987 relative à la situation des magistrats nommés à des fonctions du premier grade.

UN DÉCRET

• N° 87-491 du 2 juillet 1987 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

Communication

Nouveau départ à FR 3

Henri Sannier rejoint Antenne 2

Le coup est rude. FR 3 perd celui dont elle cherchait à faire le porte-drapeau de son – timide – renouveau. Le rédacteur en chef et présentateur vedette du « 19-20 », Henri Sannier, rejoindra à la fin juillet, Antenne 2 pour y travailler sur une nouvelle formule du journal télévisé. La direction de l'information de la troisième chaîne affecte la sérénité. *« Le départ d'un homme ne remet pas en cause le principe d'une émission »*, y dit-on. *« Le « 19-20 » ne connaîtra pas d'interruption pendant l'été. »* Quant au PDG de la chaîne, M. René Han, qui regrette H. Sannier, *« humainement et professionnellement »*, il affirme que ce dernier, sollicité par l'ensemble des chaînes, *« a fait le bon choix puisqu'il a rejoint une chaîne publique »*. Mais, estime-t-il, *« nous trouverons d'autres tandems. Personne n'est irremplaçable »*.

Pourtant, plus que du départ d'un responsable, c'est celui d'une équipe – *donc d'un certain ton et d'une certaine image* – qu'il s'agit. Trois journalistes, Philippe Bruet, Rémi Roche et Pascal Vannier, accompagnent Henri Sannier. D'autres seraient susceptibles de le suivre.

Ces départs laissent une rédaction consternée. *« C'est une véritable catastrophe pour une chaîne fragile »*, commente un responsable. Et beaucoup mettent en cause la responsabilité, dans cette affaire, de la direction de l'information de FR 3, assurée par Christian Bernadac. Après la suppression du magazine « Taxi », l'échec de la nouvelle formule de « Soir 3 », celle-ci enregistre un nouveau revers.

Surtout, Henri Sannier, s'inquiète-t-on plus particulièrement dans les couloirs de la chaîne, est le troisième responsable du secteur de l'information à quitter volontairement ses fonctions en quelques mois. Yves Bruneau préférait, il y a quelques mois, abandonner discrètement ses fonctions de rédacteur en chef de « Soir 3 », en *« désaccord profond »* avec la direction de l'information. C'était ensuite, il y a quelques semaines, au tour de Georges Pernoud de renoncer à son titre de responsable des magazines de *FR 3*, pour se replier sur son émission « Thalassa ».

P.-A. G.

EUROCOM rachète 51 % de l'agence de relations publiques Image et Entreprise

Le groupe EUROCOM a racheté 51 % du capital d'Image et Entreprise, l'agence-conseil en relations publiques animée par Jean-Pierre Tuil, PDG, et Chantal Caillat, *directrice générale.*

Cette prise de participation, effectuée par le numéro un français et le numéro deux européen du conseil en communication devrait permettre à Image et Entreprise d'accélérer son développement en s'appuyant sur les ressources du groupe EUROCOM, qui de son côté désire compléter sa panoplie en s'adjoignant un organisme plus spé*cialisé dans la construction* d'une image.

Image et Entreprise, issue en 1985 de la dissolution de Tuil et Vernier, figure parmi les dix premières agences françaises de relations publiques, avec onze personnes *et 6 millions de francs* d'honoraires en 1986. L'agence compte parmi ses clients American Express, la banque Worms, la banque de l'Union occidentale et la Veuve Cliquot.

• **Vingt premiers licenciements au « Matin ».** – Une vingtaine de lettres de licenciement ont été envoyées, le vendredi 3 juillet, à des *collaborateurs du Matin.* Une dizaine d'autres devraient être adressées lundi prochain. Cette procédure, constestée par le Syndicat des journalistes FO, fait suite à la présentation du plan social du « groupe des dix » auquel le tribunal de commerce *a confié, le 25 juin, la cession du titre.*

• **M. Longuet autorise TDF à exploiter un service de radio-messagerie.** – Le ministre des P et T, M. Gérard Longuet, a signé, le 3 juillet, l'arrêté autorisant Télédiffusion de France à exploiter un service de radio-messagerie unilatérale. *Cette décision fait suite à l'accord* donné, mercredi, par la CNCL et fait de TDF – société anonyme – le premier concurrent direct de la direction générale des télécommunications *(DGT) en matière de radio-*messagerie (*paging* chez les Anglo-Saxons).

Le Carnet du Monde

Fiançailles

– Mme Haydee NATAF,
Le professeur
et Mme Gabriel COSCAS,
et Mme Nessim MIMOUN,
ont la joie de faire part des fiançailles de *leurs petite-fille et enfants*

Florence et Gérard

à Paris le 5 juillet 1987.

Mariages

– Mme et M. Bernard MAILLET,
Le docteur et Mme François ISELIN,
Mme Ghislaine BAVOILLOT,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Véronique et Frédéric

célébré le 4 juillet à Monoblet (Gard).

– Catherine MONNIER
et Pierre-Nicolas PRUNET

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Paris le 27 juin 1987.

21, rue du Mont-Joly,
76190 Yvetot.
45, rue de Maubeuge,
75009 Paris.

– M. et Mme Charles PELLOUX,
sont heureux de faire part du mariage de

Hervé et Isabelle,

célébré le 4 juillet 1987 à l'église de Vieugy-Seynod (Haute-Savoie).

71, route de Vergloz,
74600 Seynod.

Décès

– Nous avons appris la mort de

Pierre ANXOLABEHERE

le mercredi 1er juillet.
(le Monde *du samedi 4 juillet*).

[Après des études de sociologie qu'il poursuivra jusqu'à la maîtrise, Pierre Anxolabehere (né en 1948) s'oriente progressivement vers des *activités d'animation et de formation aux techniques « cinéma et vidéo »*. Il est en particulier instructeur aux CEMEA et dirige des stages vidéo à l'Ecole nationale de formation des personnels de l'éducation surveillée.

Entré en 1978 au CFPJ (Centre de formation et de perfectionnement des journalistes), il assure la gestion et l'animation du département radio-TV. Il joue un rôle primordial dans l'élaboration d'une pédagogie permettant d'initier tant les étudiants que les journalistes déjà confirmés *à l'utilisation des nouvelles caméras Betacam.* Il contribue également à mettre sur pied l'antenne du CFPJ à Montpellier, plus spécialement orientée sur l'audiovisuel.

En 1983, il contribue d'une manière décisive à la création d'une nouvelle section proposée aux étudiants du CFJ : la formation au métier de journaliste reporteur d'image (JRI). Sa réflexion sur l'évolution de la pratique professionnelle dans le domaine de la télévision, son enseignement qui privilégiait le contenu et la dimension humaine sur la technique, son implication personnelle dans cet enseignement ont contribué à former une nouvelle génération de journalistes.]

– *Marcelle Barrès,*
son épouse,
Valentine Barrès,
sa sœur,
Geneviève et Georges Lévois,
ses belle-sœur et beau-frère,
les familles Barate,
Raynaud, Rondeau et Bayle,
ses proches,
M. Gilbert Lorcin,
M. et Mme Jean Moutet,
ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Fabien BARRÈS

Le 1er juillet 1987.

– Tarbes-Orieix (65).

Mme Séverine Caussade,
son épouse,
Le docteur Higounenc,
Mme, née Monique Caussade,
et leurs enfants (Mont-de-Marsan),
M. et Mme Bernard Caussade,
et leurs enfants (Toulouse),
Mme Miaux, née Marthe Caussade,
et ses enfants,
M. et Mme Marcel Caussade
(Orieix),
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri CAUSSADE,
directeur honoraire
des services fiscaux,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

survenu à Tarbes le 3 juillet 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 6 juillet à 10 heures en l'église Saint-Jean de Tarbes. L'inhumation aura lieu au cimetière d'Orieix.

2, rue Ludovic-Gaurier,
65000 Tarbes.

– Mme Albert Darmouni,
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Albert DARMOUNI,

survenu le 2 juillet 1987 dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 6 juillet à 9 heures au cimetière des Joncherolles à Villetaneuse (93430).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Patrice*
et Dieu-Linh Sarah Jorland,
et leurs familles,

ont la douleur de faire part du décès de

Anne-Marie JORLAND,
née Sonberg,

survenu le 17 mai 1987 à Chiengmai.

– *Le président général,*
Le conseil d'administration de la *Mutuelle générale du personnel des collectivités locales,*
ont la tristesse de faire part du décès de

Elie LEYMONERIE,
membre du conseil d'administration,
président de la section MGPCL
de Dordogne,

intervenu le 3 juillet 1987.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 4 juillet 1987 à 15 h 30 en l'église du Bugue (Dordogne).

La MGPCL adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Anniversaires

– En ce quatrième anniversaire de la mort de

Edouard LABIN,

nous le rappelons au souvenir de ceux qui l'ont connu, joignant à sa mémoire celle de ses deux frères,

Armand LABIN,
décédé le 4 juillet 1956,

Emile LABIN,
décédé le 2 mars 1974.

– Il y a un an, le 5 juillet 1986

le colonel François MONÉ

nous quittait.
Il restera toujours présent.

Les nouveaux élus régionaux

En mars 1986, les conseillers régionaux ont été élus – en même temps que les députés – au scrutin proportionnel, pour six ans. Ils acquéraient ainsi une légitimité incontestable et se trouvaient appelés à gérer des collectivités locales dont les compétences avaient été précisées et renforcées. Qui sont ces nouveaux élus, d'où viennent-ils, comment réagissent-ils ? Une enquête de l'Observatoire interrégional du politique (OIP) permet de s'en faire une première idée.

Jeunes loups et vieux lions

Par ANNICK PERCHERON (*)

DE prime abord, les nouveaux conseillers régionaux reproduisent le portrait habituel des élus de la V[e] République, avec pourtant des nuances. Ce sont un peu plus souvent que précédemment des femmes (10 % d'élues, soit près du double de la proportion de femmes députés en 1986 et du triple de celle des femmes conseillers généraux en 1982). Ils sont un peu plus jeunes, avec une moyenne d'âge de quarante-neuf ans (soit deux ans de moins que les députés de 1986, quatre ans de moins que les conseillers généraux de 1982), et, surtout, une proportion notable d'élus jeunes, et relativement faible d'élus d'un âge certain.

Enfin, s'ils appartiennent indiscutablement aux milieux favorisés, c'est peut-être du point de vue de l'origine sociale qu'ils justifient le mieux leur qualification d'élites intermédiaires.

Ouvriers et employés, sans doute, sont aussi absents dans les conseils régionaux que dans les autres assemblées (5 %) ; mais les membres des professions indépendantes (agriculteurs, chefs d'entreprise, artisans et commerçants) y sont relativement peu nombreux, moins, en tout cas, que dans les conseils généraux.

Au sein même des catégories favorisées, les professions libérales sont moins représentées que les cadres supérieurs et moyens ou que les enseignants.

On pourrait allonger, nuancer la liste des ressemblances et des différences, mais jouer à ce jeu c'est masquer l'essentiel : l'existence, parmi les élus régionaux, de contrastes suffisamment forts pour marquer le fonctionnement, sinon décider de l'avenir de l'institution.

Deux générations

Le premier trait est la coexistence, dans les nouveaux conseils régionaux, de deux types ou plutôt de deux générations d'élus fortement différenciées. D'un côté, le notable traditionnel aux attributs connus : relativement âgé (plus de cinquante-cinq ans) ; cumulant de nombreux mandats dont, très souvent, celui de maire d'une commune rurale, de conseiller général, de sénateur ; peu impliqué dans le militantisme partisan.

De l'autre côté, des professionnels de la politique : jeunes (moins de quarante ans) ; de ce fait, et en raison de la conjoncture, cumulant peu de mandats ; souvent adjoints ou maires de villes moyennes ou grandes ; fondant leur notabilité soit sur un savoir de technicien du pouvoir, soit sur des activités militantes et partisanes.

Au sein même de l'institution, les places respectives des uns et des autres reproduisent ces clivages : les élus de cinquante-cinq ans et plus occupent plus souvent des fonctions de responsabilité au sein du conseil ou des commissions, les moins de quarante ans sont plus en vue dans les groupes politiques. Bref, face à la vieille garde, les jeunes conseillers compensent une absence de mandats électifs par une forte implantation partisane. Reste à savoir quels sont les lieux véritables du pouvoir régional.

Nombre de mandats détenus en plus de celui de conseiller régional	Aucun %	Un ou deux %	Trois ou + %	Effectifs
24-39 ans	40	54	6	140
55 ans et plus	17	60	23	286
Ensemble	23	61	16	869

(*) Responsable de l'Observatoire interrégional du politique (FNSP/CNRS).

A chaque parti son élu

Deuxième donnée d'importance, le caractère très typé des élus selon les partis politiques. Les contrastes se marquent tant sur les profils sociologiques, les filières de carrière que sur les attitudes face à la régionalisation et se manifestent souvent davantage entre les partis d'une même famille politique qu'entre les deux grandes familles politiques elles-mêmes.

Si le Parti communiste et le RPR se distribuent « normalement » entre les classes d'âge, en revanche, la jeunesse est le propre du Front national (33 % de moins de quarante ans contre 16 % en moyenne), la force de l'âge la caractéristique du Parti socialiste (45 % de quarante-quarante-neuf ans contre 33 % en moyenne), l'expérience de l'âge celle de l'UDF (51 % de cinquante-cinq ans et plus contre 33 % en moyenne).

La proportion des femmes passe du simple au double, ou presque, entre la gauche et la droite (14 % au PC, 14 % au PS contre 8 % à droite), mais varie sensiblement au sein même des diverses familles de droite (7 % à l'UDF, 9 % au RPR, 11 % au Front national).

60 % des RPR et des UDF, 48 % des PS et des Front national, 25 % des communistes possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur. Ici, guère de surprise, mais l'examen de l'autre extrémité de l'échelle apporte ses nuances, peut-être plus inattendues, notamment en ce qui concerne les divers courants de droite : si 20 % seulement des élus de l'UDF ou du Front national (et du PS) ne possèdent aucun diplôme ou un diplôme inférieur au bac, c'est le fait de 30 % (près d'un tiers) des élus du RPR (43 % chez les communistes).

Le monde des travailleurs indépendants reste celui de la droite, le peuple des salariés, celui de la gauche. Encore faut-il noter que les salariés du secteur public tendent à se retrouver plus nombreux au PS qu'au PC et que ceux du secteur privé sont regroupés aussi souvent, ou presque, parmi les élus du Front national que parmi ceux du Parti communiste, et plus souvent dans ces deux partis qu'au PS.

L'absence d'appartenance religieuse reste le propre de la gauche et d'abord des communistes, la pratique régulière de la religion catholique, celui des familles de droite, hors le Front national.

Fonctions de responsabilités	Dans le conseil régional %	Dans les commissions %	Dans les groupes politiques %	Effectifs
24-39 ans	47	36	48	140
55 ans et plus	58	44	29	286
Ensemble	52	39	37	869

Les régionalistes et... les autres

Dernier terrain où peuvent se mesurer les contrastes entre les nouveaux élus, le plus essentiel peut-être pour l'avenir de l'institution, celui des ambitions que les uns et les autres manifestent pour la région. Le cumul des opinions favorables à l'émancipation de la région ou à la consolidation du département permet de distinguer plusieurs types d'élus.

Les régionalistes et les départementalistes d'abord, que tout oppose. Sur l'unité administrative qui demain l'emportera, les premiers répondent : la région, les seconds : le département. Sur la poursuite de la politique de régionalisation, les premiers acquiescent, les seconds non.

Sur les personnalités les mieux placées pour réussir la politique de décentralisation, les premiers choisissent le président du conseil régional, les seconds celui du conseil général.

Enfin, si les premiers donnent tort aux conseillers régionaux qui font passer avant tout la défense des intérêts de leurs départements, les seconds leur donnent raison.

L'existence d'un troisième type, celui des pragmatiques, vient contrarier cette polarisation des attitudes. Les élus de ce type s'associent aux régionalistes pour miser sur l'avenir de la région et demander plus de régionalisation ; mais ils accordent, avec les départementalistes, la priorité à une politique régionale de service aux communes et aux départements.

La répartition de ces trois types d'élus dans la population des conseillers régionaux donne en partie raison à ceux qui pensent que la querelle entre région et département est périmée. Dans l'ensemble des élus, la proportion des régionalistes dépasse très largement celle des départementalistes et même des pragmatiques. Avec des différences appréciables, pourtant, entre les familles politiques. Sans doute le nombre des régionalistes l'emporte-t-il toujours sur celui des départementalistes, mais les écarts fondent en passant de la gauche et du Front national aux autres composantes de la droite où se recrute le plus grand nombre d'élus départementalistes. Au RPR, le jeu est presque égal entre régionalistes et départementalistes. Quant au pragmatisme, c'est d'abord parmi les élus du Front national et du Parti communiste, mais non, cette fois, ceux du Parti socialiste, qu'il fait recette.

L'émergence d'un type nouveau d'élus et la constitution de groupes aux profils sociologiques, aux attitudes et aux stratégies largement antinomiques pose des problèmes pour l'avenir de l'institution à court, à moyen et à long terme.

A court terme : au sein de la majorité, quelle alliance est possible, autre que ponctuelle, conjoncturelle, entre des groupes comme le Front national et l'UDF ou le RPR, que, au-delà même des idées, tout sépare ?

A moyen terme : l'UDF et le RPR concentrent les conseillers cumulant le plus de mandats et les plus départementalistes. Quel visage prendront certains conseils régionaux si, après 1989, nombre de ces élus ont suivi les choix de leur cœur et renoncé à leur mandat de conseiller régional ?

A long terme, enfin : une des chances de l'institution régionale tient à l'arrivée de conseillers jeunes, cumulant peu de mandats, disponibles et convaincus, ne serait-ce que par nécessité, de l'importance de la région.

Qu'adviendra-t-il si demain le mode d'élection change ou si, les règles du jeu restant en l'état, les stratégies personnelles conduisent ces élus à préférer un siège de député au renouvellement de leur mandat de conseiller régional, ou à consolider leur implantation locale en briguant un poste de conseiller général ?

Attitudes face à la région et à la régionalisation	Régionalistes %	Département. %	Pragmatiques %	Effectifs
Parti communiste	52	2	34	56
Parti socialiste	52	4	16	312
UDF	34	14	15	189
RPR	22	17	17	197
Front national	60	3	45	73
Ensemble	42	10	19	869

Statut social des conseillers régionaux	Travailleur indépend. %	Salarié du privé %	Salarié du public %	Autres et SR %	Effectifs
Parti communiste	1	32	54	13	56
Parti socialiste	15	19	57	9	312
UDF	49	14	24	13	189
RPR	40	22	26	12	197
Front national	41	29	12	18	73
Ensemble	31	20	37	12	869

Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête postale réalisée auprès des élus des régions partenaires de l'OIP en 1986, soit 1 393 conseillers régionaux dans 17 régions de la métropole (toutes les régions à l'exception de l'Auvergne, de la Bourgogne, de la Bretagne, de la Corse et de la Basse-Normandie).

Le taux de réponse a été de 62 %, soit 869 élus bien distribués entre les régions et les familles politiques.

Les premiers résultats de cette enquête ont été présentés, lors d'une journée d'étude tenue le 18 mars 1987 au Sénat sur le thème « Nouvelle région – An I », par Annick Percheron, Christian-Marie Wallon-Leducq avec la collaboration de Véronique Aubert, Jean Chiche et Béatrice Roy.

Françoise Dal, le parcours d'une militante

C'EST la benjamine du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais ; Françoise Dal, née dans la région voilà trente ans, a presque tout du profil statistique de l'élu socialiste. *« De la famille, raconte-t-elle, je suis la seule à ne pas avoir choisi l'éducation nationale. »*

Après une maîtrise de droit, elle passe – sans succès – le concours de commissaire de police. *« J'ai toujours été attirée,* dit-elle, *par des métiers d'homme. J'étais persuadée qu'une femme pouvait réussir dans des professions essentiellement masculines. »* Son combat politique, elle le commence très jeune. Ses premières armes de militante, elle les fait à la section PS de Mons-en-Barœul, commune de la banlieue lilloise. Elle y assurera les fonctions de secrétaire de section, en même temps qu'elle prendra des responsabilités au sein du secrétariat général. Entre-temps, elle entame sa vie professionnelle. Comme directrice du centre communal d'action sociale et comme directrice du cabinet du maire, socialiste, de Fâches-Thumesnil, autre commune de l'agglomération lilloise.

En mars 1986, elle se retrouve en position éligible sur la liste socialiste aux élections régionales.

« Je me disais – et je souhaite que ce soit encore vrai aujourd'hui – que le conseil régional et la région ont une dimension d'avenir. C'est une structure jeune comparée au conseil général, institution importante, certainement, mais archaïque, ne serait-ce que par le découpage en cantons censé refléter la France profonde. »

Après un an d'expérience, Françoise Dal ne se dit pas déçue, mais elle constate que *« le conseil régional fonctionne d'une manière peu originale, avec des schémas classiques d'administration sclérosée ».* Surtout, elle déplore l'absence trop fréquente des élus, ce qui la renforce dans son hostilité farouche au cumul des mandats.

« On a au conseil régional, explique-t-elle, *des techniciens compétents ; mais ce sont des gens qui ont fonctionné trop longtemps avec des élus peu présents. »* La benjamine de l'assemblée a malgré tout le sentiment de travailler et d'être associée à la réflexion, notamment sur la politique économique de la région, au sein des commissions où elle siège : affaires économiques, recherche et technologie, d'une part, affaires sociales et développement urbain, d'autre part. *« Il faut oser aller de l'avant. Il faut qu'on ait de grandes ambitions pour le Nord-Pas-de-Calais. Parce que c'est l'une des seules régions à gauche. Parce que c'est une région mutilée au niveau industriel. Il y a là un pari à relever... »*

JEAN-RENÉ LORE.

Les certitudes de Jean-Pierre Thomas

TRENTE ans, toutes ses dents – bien acérées, – célibataire, ancien élève de l'Ecole supérieure de commerce de Nancy, docteur en économie, Jean-Pierre Thomas est le PDG heureux d'une entreprise de prêt-à-porter prospère. C'est aussi, depuis 1986, dans le sillage de François Léotard, le trésorier national du Parti républicain. C'est enfin le benjamin des vice-présidents des conseils régionaux. *« Il y a heureusement beaucoup de jeunes conseillers régionaux,* veut-il préciser, *mais il est important dans une assemblée comme celle-ci de participer à son exécutif. »*

Né aux abords de Saint-Dié, dans les Vosges, Jean-Pierre Thomas a été, à vingt-huit ans, tête de liste pour l'UDF aux dernières élections régionales, *« à côté de Christian Poncelet, face à Christian Perret : beau challenge »,* et vient de s'installer dans le fauteuil de la présidence de l'UDF pour son département.

Parcours politique sans faute, pour l'instant, mené à vive allure, dans le même style que la carrière industrielle, avec le même souci du rendement, de l'efficacité, maîtres mots, règles maîtresses, semble-t-il, de nos jeunes loups. Signe d'une rupture avec les aînés ? Pas forcément. *« Nous avons besoin de leur expérience et de leurs conseils. Quand on sait les prendre, devenir crédibles à leurs yeux, aucun blocage. Par contre, c'est vrai, il y a entre eux et nous une grande différence dans la façon de s'exprimer. Nous utilisons un langage moins codé, plus direct. Il faut que nous abandonnions la phraséologie, la langue de bois, sous peine de ne plus être pris au sérieux par l'opinion, de ne plus être écoutés. » « Cela dit,* continue Jean-Pierre Thomas, *les seules vraies difficultés que je rencontre, c'est avec les administrations, toutes les administrations, face à leur inertie, leur manque d'imagination. »*

D'imagination, d'allant, ce jeune président de choc ne paraît pas en manquer et il exprime son appétit en formules frappées. Par exemple sur le débat – absurde pour lui – entre « départementalistes » et « régionalistes ». *« Je fais mien le principe des trois P. Tout ce qui est gestion de proximité appartient naturellement à la commune et à son maire. La péréquation des aides sociales, des équipements, relève du département. Quant à la région, sa compétence essentielle, c'est la planification, la promotion. Entre ces trois niveaux d'intervention, il ne devrait pas y avoir de conflit mais une nécessaire complémentarité. »*

Le même effort de clarification s'impose pour un autre pont aux ânes de la réflexion politique : le cumul des mandats. *« Un élu construit son travail,* explique Jean-Pierre Thomas, *comme on bâtit une maison ; sur trois niveaux : les fondations dans la commune ou le département, les murs à la région, le toit à Paris. Quel est celui qui renoncera, s'il le peut, à travailler sur les trois plans ? Bien sûr, il y a les cumuls excessifs et paralysants mais ne soyons pas démagogues : l'important, c'est d'être efficace. »* Il a répété *« efficace »* ; c'est, davantage qu'une opinion, une conviction.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

Economie

REPÈRES

Commerce extérieur

Baisse des excédents japonais en mai

Le surplus de la balance des paiements courants japonais a enregistré un léger déclin en mai par rapport à mai 1986 : il est revenu de 7,63 milliards de dollars l'an dernier à 7,09 milliards cette année, indique le ministre japonais des finances. L'excédent avait été de 7,99 milliards en avril dernier.

Le commerce des marchandises s'est soldé par un surplus, lui aussi en léger retrait : 8,05 milliards de dollars en mai 1987 contre 8,3 milliards un an auparavant, et 8,79 milliards en avril dernier. Les exportations ont augmenté de 3 % par rapport à l'an dernier, les importations de 8,7 %. Selon les autorités japonaises, cette légère baisse des excédents extérieurs indique que les effets de la hausse du yen par rapport au dollar commencent à se faire sentir.

Le contentieux américano-brésilien dans l'informatique désamorcé

Le président Reagan vient de désamorcer deux procédures qui menaçaient d'aboutir à l'imposition rapide de sanctions commerciales contre l'industrie informatique brésilienne. Une enquête administrative sur la protection, au Brésil, des droits d'auteur de logiciels américains a été suspendue. Il s'agit du piratage au Brésil de programmes informatiques américains qui étaient ensuite réexportés à bas prix aux Etats-Unis, provoquant la colère des fabricants américains.

De plus, la conclusion d'une autre enquête administrative sur l'ouverture, jugée insuffisante, du marché informatique brésilien aux investisseurs américains a été repoussée sans délai précis. – (AFP.)

Fiscalité

M. Poehl hostile à une hausse de la TVA en RFA

Le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl, se déclare hostile à un relèvement des taux de la TVA en Allemagne fédérale (actuellement à 14 %, avec un taux réduit à 7,5 %) dans un entretien publié samedi 4 juillet par le quotidien *Die Welt*. *« Une telle mesure aurait un effet de hausse de prix, et favoriserait le développement de l'économie au noir »*, estime le président de la Banque centrale.

Dans cet entretien, M. Poehl précise qu'il s'attend à une inflation de 1 % à 2 % en RFA cette année, ce qui ne pourrait être considéré, à ses yeux, comme *« une reprise de l'inflation »*. *« Aucune des conditions d'une forte hausse des prix n'existe actuellement*, souligne-t-il. *Nous avons une conjoncture modérée, sans goulets d'étranglements économiques particuliers, et sans signe de surchauffe. »* L'activité outre-Rhin semble effectivement assez molle, comme en témoigne la stabilisation, en juin, du taux de chômage à 8,3 %, d'après les données publiées vendredi 3 juillet par le Bureau fédéral du travail.

Lait

Annulation des pénalités de dépassement

La France ne paiera pas les 82 millions de francs de pénalités laitières qu'elle devait au titre des dépassements de production de 48 000 tonnes durant la campagne 1986-1987. La Commission a, en effet, accepté de transférer 140 000 tonnes de quotas dits de vente directe (d'un producteur à un autre) qui n'auraient pas été utilisées aux quotas que les laiteries sont autorisées à collecter. Du coup, les dépassements de collecte par ces laiteries qui donnaient lieu à pénalité sont annulés. Toutefois, les producteurs dont les livraisons ont dépassé 20 000 litres en plaine et 40 000 litres en zone de montagne paieront une pénalité à l'office du lait. Les sommes perçues alimenteront le plan de restructuration laitière.

SOCIAL

Une société pour faciliter la mobilité professionnelle des accédants à la propriété

Changer de toit, changer d'emploi

Si les cadres supérieurs conservent, de loin, le plus fort taux de mobilité interrégionale, il est indéniable, comme l'ont montré les plus récentes études de l'INSEE, que la mobilité baisse. Qu'il s'agisse de la mobilité motivée par un changement de logement – sans quitter nécessairement sa région – ou de celle qui est due à des raisons professionnelles, le mouvement est à la baisse.

« La propriété est un facteur de stabilité, soulignait en juin l'INSEE dans ses *Données sociales 1987*. *L'augmentation du nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale est donc l'une des raisons de la baisse de la mobilité résidentielle. »*

Dans l'industrie, on se préoccupe d'une telle situation qui ferait du développement – souhaitable – de l'accession à la propriété un frein à une mobilité professionnelle de plus en plus requise. Mise en place en 1979 par quatre organismes (1) collecteurs du 1 % – en fait 0,77 % depuis 1985 – auquel sont assujetties les entreprises occupant au moins dix salariés, et la Société pour le financement de l'aide au logement interprofessionnelle pour la mobilité de l'emploi (SOFALIME) s'efforce de trouver des solutions originales pour *« répondre aux problèmes des mutations de salariés dues à la reconversion ou à la réduction de leurs sites industriels »*.

Même si ses responsables se définissent un peu comme *« les pompiers de l'immobilier »*, la SOFALIME n'intervient pas en cas de *« mutation forcée »* d'un salarié. Elle n'entre en jeu, avant que le marché immobilier ne soit déprécié par la compression ou l'effondrement d'un site industriel, que s'il y a accord entre l'entreprise et le salarié muté. Son action consiste à acquérir les logements de personnes concernées par des mesures de mobilité professionnelle en vue de les revendre – rapidement, – de les louer ou d'assurer une gestion temporaire pour le compte de leur propriétaire.

Société anonyme au capital de 10 millions de francs, la SOFALIME fait expertiser, à sa charge, le logement du salarié par le Crédit foncier. L'expertise lui permet de formuler une proposition de prix à la société X (cotisant au 1 % logement), qui la communique au salarié concerné. Jusqu'au dernier moment, même après la promesse de vente, le salarié peut revenir sur son accord s'il trouve un meilleur acquéreur. La SOFALIME dispose de cinq ans pour revendre le logement. Toutefois, le but de l'opération étant *« la rotation rapide des capitaux »*, la SOFALIME devenue propriétaire s'efforce de se débarrasser de son bien au plus vite. Jusqu'à présent, aucun logement ne lui est *« resté sur les bras »*...

Un contrat avantageux

Présente dans plusieurs régions – surtout dans le Nord et dans l'Est – grâce à son propre réseau d'agents immobiliers et de notaires, la SOFALIME cherche le nouvel acquéreur. *« Si au bout de quelques mois la revente s'avère difficile*, expliquent ses responsables, *nous proposons un contrat de location-accession avantageux. Nous restituons à l'occupant désireux d'acheter 70 % du montant des loyers perçus, ce qui correspond à environ 10 % du prix du logement. Lors de la mise en place de son prêt immobilier, le locataire accédant disposera d'une épargne qui lui permettra de constituer l'apport personnel nécessaire. »*

Au cours de ces quatre dernières années, la SOFALIME a répondu à environ quatre cents demandes d'intervention – venant aussi bien de Rhône-Poulenc, d'Elf-France, de BSN, de Pechiney, de Carrefour ou d'EDF que de sociétés plus modestes, – en acquérant cent cinquante logements pour en revendre quarante. Ne réalisant aucun bénéfice direct à l'occasion de ces opérations – elle gagne de l'argent grâce à la rémunération des placements de son capital, – elle gère aujourd'hui un parc immobilier de 60 millions de francs, la moitié de ces logements étant en location-accession.

Même si la solution porte essentiellement sur le logement que le salarié quitte, elle contribue à lever des obstacles qui bloquent généralement toute mobilité. Pour se loger là où il est muté, le salarié doit ensuite affronter une nouvelle course d'obstacles. Mais il bénéficie de la vente de son ancien logement, de prêts et toujours de l'aide du 1 % logement...

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Le Centre interprofessionnel pour la construction et l'amélioration du logement (CICAL), la Caisse interprofessionnelle du logement de Lyon (CIIL), le Groupement interprofessionnel pour l'amélioration du logement dans l'industrie (GIALI) et l'Office lyonnais interprofessionnel du logement (OFLYL).

Assurance-maladie

Hausse des cotisations pour les non-salariés non agricoles

Les cotisations d'assurance-maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles sont relevées *« à titre exceptionnel et temporaire »* dans le cadre du plan gouvernemental de financement de la Sécurité sociale. Selon un décret publié au *Journal officiel* du 3 juillet, le taux de la cotisation de base du régime d'assurance-maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles due pour les échéances du 1er octobre 1987, du 1er avril 1988 et du 1er octobre 1988 est relevé de 0,2 point (passant de 11,55 % à 11,75 %). Les cotisations dues par les retraités de ces professions sont relevées de 0,4 point (passant de 3 % à 3,4 %) pour les deux derniers trimestres de 1987 et les deux premiers de 1988.

Le Journal officiel avait publié le 30 juin un décret augmentant, du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988, de 0,4 point les cotisations d'assurance-maladie et de 0,2 point les cotisations d'assurance-vieillesse des assurés du régime général de Sécurité sociale et du régime agricole. Le relèvement de la cotisation maladie concerne les actifs, les retraités et les chômeurs indemnisés, mais non les préretraités. Le 1er juillet, une série de 18 décrets et arrêtés a procédé à des relèvements identiques pour les régimes spéciaux.

2 304 suppressions d'emplois chez Thomson-CSF

La direction de Thomson-CSF (31 711 salariés) annoncera 2 304 suppressions d'emplois dans une vingtaine de centres, lors d'un comité d'entreprise, le 9 juillet, apprend-on de sources syndicales. Le groupe justifie ces mesures par la baisse des prises de commandes, notamment dans la branche équipement aéronautique, où 1 049 emplois sur 11 144 seront supprimés. Des mesures analogues seront adoptées dans la branche système - détection - contrôle - communication (1 005 sur 10 394), dans la division travaux externes de la branche systèmes d'armes (131 personnes touchées) et dans la branche composants spéciaux (division tubes électroniques, 119 emplois supprimés). *Le* plan social prévoit 800 départs en préretraite et des congés.

● **La FEN propose une action commune aux autres syndicats.** – M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, souhaite *« organiser dans l'unité la plus large, un puissant mouvement revendicatif pour défendre le service public et ses personnels, dans les semaines qui suivent la rentrée de septembre »*. M. Pommatau a formulé cette proposition dans une lettre adressée à la CGT, la CFDT, FO, la CFE-CGC, la CFTC, aux syndicats « autonomes » du « groupe des dix » et aux fédérations de fonctionnaires.

● **Mensualisation des pensions de deux cent mille retraités de la fonction publique.** – M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique et du plan, a annoncé, le jeudi 2 juillet, la mensualisation du paiement des pensions de deux cent mille retraités supplémentaires de l'Etat à partir du mois d'octobre 1987, ce qui portera à trois cent mille le nombre de retraités mensualisés dans la fonction publique depuis le début de l'année. Les douze départements qui bénéficieront de cette mensualisation à compter d'octobre sont : la Charente, la Charente-Maritime, l'Hérault, le Gard, les Deux-Sèvres, la Creuse, la Corrèze, la Vienne, la Haute-Vienne, la Lozère, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Les Français résidant à l'étranger bénéficieront également de cette mesure.

AFFAIRES

Pour un coût global de 500 millions de francs

Usinor-Sacilor construira un laminoir à Gandrange

METZ
de notre correspondant

Le groupe sidérurgique Sacilor-Usinor s'engage à réaliser un laminoir à couronnes et barres (LCB) à Gandrange en Moselle. La décision a été annoncée, le vendredi 3 juillet, par la direction. Le coût global de cette réalisation est chiffré à 500 millions de francs, constituant l'investissement le plus important dans les produits longs depuis 1976. Une tranche de 200 à 250 millions sera engagée cette année.

« Les études techniques et commerciales ayant été menées à bien, rien ne s'oppose au lancement des travaux », précise le groupe dans un texte dont tous les termes ont été minutieusement pesés en liaison avec les services du premier ministre. Le laminoir, dont la capacité sera de 460 000 tonnes par an, devrait être mis en service en 1989. Sa construction doit permettre à Unimétal, filiale produits longs de Sacilor-Usinor, de conserver son leadership européen pour la production de fil machine (40 % de son chiffre d'affaires). Ses fabrications seront destinées à l'industrie automobile (ressorts de suspension, fils pour pneumatiques...) et au génie civil.

Le groupe a, par ailleurs, annoncé la construction d'une station d'affinage en poche à l'aciérie de Gandrange (40 millions de francs), un procédé de traitement thermique sur le train à rails de Hayange (70 millions) et la modification de la coulée continue de l'aciérie électrique de Neuves-Maisons (70 millions).

Destiné à « couper court à toutes rumeurs », l'engagement de Sacilor-Usinor veut démontrer qu'il *« n'est pas question de remettre en cause la stratégie d'Unimétal visant à faire des sites lorrains de l'entreprise, organisés autour de Gandrange, un des pôles essentiels et le pôle technologique majeur de la sidérurgie française des produits longs »*. Il s'agit de mettre un terme au psychodrame qui a secoué depuis deux semaines l'état-major du groupe après la divulgation du « plan fonte » en préparation : Sacilor-Usinor entend en effet restructurer les unités de production de fonte lorraine et sarroise en les regroupant dans une entité nouvelle sous l'autorité d'un *commandement unique*. Ce programme entraînera la suppression de 1 900 à 2 000 emplois supplémentaires et la fermeture d'une mine de fer, de deux chaînes d'agglomération de minerai et de deux hauts fourneaux, notamment.

Pour élaborer ce plan, le groupe travaille sur un rapport du cabinet Mac Kinsey qui souligne que les meilleurs choix pour chacune des sociétés concernées ne conduisent pas à élaborer la meilleure voie pour l'ensemble. Leurs études tablent sur une réduction possible de 14 % du prix de revient de l'acier lorrain. Mais le niveau de production de fonte fourni aux experts comme base de travail (2,3 à 3,5 millions de tonnes par an) a suscité de vives craintes. Car tomber sous la barre des 3 millions de tonnes en Lorraine revient à condamner une des deux aciéries (Gandrange pour Unimétal, Sérémange pour Sollac). D'où la mobilisation des élus comme MM. Jean-Marie Rausch, président du Conseil régional, Pierre Messmer, ancien premier ministre, et André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, qui, dans une motion commune, soulignaient il y a dix jours *« l'impérieuse nécessité de réaliser le laminoir à couronnes et barres »*.

JEAN-LOUIS THIS.

● **Le contrat de Thomson en Turquie serait signé le 17 juillet.** – La Turquie et la France ont signé, le vendredi 3 juillet, à Ankara, un mémorandum fixant au vendredi 17 juillet la signature d'un contrat d'équipement radar pour les aéroports civils turcs par la firme française Thomson. La signature de ce contrat de 300 millions de francs avait été suspendue *sine die*, après le vote d'une résolution du Parlement européen sur le génocide des Arméniens en Anatolie orientale en 1915 (*le Monde* du 29 juin). – (AFP)

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
ÉCONOMIE



Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 29 juin au 3 juillet

L'été en pente forte

C'EST l'été à la corbeille. Un été brûlant qui a fait irruption sans crier gare dans les travées d'un palais Brongniart transi qui ne croyait plus, il y a une semaine, revoir avant longtemps l'astre du jour. La hausse estivale s'est imposée aux plus incrédules, dans une mise en scène à couper le souffle. Après une éclaircie lundi (+0,6%), le marché marquait le pas mardi (+0,1%). Une légère amélioration était perceptible mercredi (+0,3%), mais la cote semblait encore frileuse, et peu disposée à prendre de l'altitude. Une apparence trompeuse car, jeudi, elle tirait un feu d'artifice digne du 14 juillet. En clôture, l'indicateur brillait d'un somptueux +2,16%.

L'appétit retrouvé, la Bourse récidivait le lendemain en progressant de nouveau de plus de 2%. Le score hebdomadaire indiquait une hausse de l'ordre de 6%. Personne sous les lambris n'aurait osé un tel pronostic dans les derniers jours de juin. *« A très court terme, six mois par exemple, je ne suis pas très confiant sur les actions françaises »*, déclarait ainsi Michel Cicurel, directeur général de Cortal (Compagnie bancaire), dans une interview au *Monde* affaires du 4 juillet. Cette opinion, manifestement dominante après les contre-performances boursières du mois dernier, va-t-elle s'effacer devant un optimisme retrouvé ? En dépit du spectaculaire redressement opéré cette semaine, le camp des sceptiques reste important. L'idée suivant laquelle le marché arrive à la fin d'un cycle haussier est ancrée dans bien des esprits. Il faudra encore quelques belles séances de hausse pour endormir les craintes toujours tenaces d'un retournement.

La reprise récente s'est pourtant appuyée sur de solides fondations. La baisse des taux est d'abord venue desserrer l'étreinte dès lundi. En abaissant – sur ordre ? – son taux d'intervention de 7,75 % à 7,50 %, la Banque de France a redonné du cœur à l'ouvrage aux investisseurs. Cette détente s'est propagée au loyer de l'argent au jour le jour, qui a terminé la semaine autour de 7 5/8 %. Un déclic psychologique est alors intervenu chez les habitués du Palais. A force de s'enfermer dans un pessimisme chaque jour un peu plus noir, ils avaient laissé les cours tomber à des niveaux très bas. Paris est devenu la grande place la moins chère d'Europe. Au regard de leur plus haut niveau de l'année, nombre de titres ont perdu 20 % à 30 % de leur valeur. Le mot d'ordre était de vendre.

L'idée qu'un train de hausse se dessine donne maintenant envie aux opérateurs de ne pas manquer le premier wagon. *« Je prends »* est redevenu une expression en cours. La Bourse exorcise à sa façon le spectre du déclin en remontant la pente. En affirmant jeudi à Francfort qu'une nouvelle baisse des taux, d'un quart de point environ, était possible avant la fin de l'année, le ministre de l'économie, M. Balladur, a nourri – de mots – l'espoir des boursiers. La perspective n'est toutefois pas utopique : le retour d'un calme relatif sur les marchés des changes, où le dollar a cessé de défaillir, ouvre effectivement une marge de manœuvre sur les taux.

Les investisseurs ont aussi enregistré les prises de position encourageantes pour les firmes françaises du ministre des finances ouest-allemand, M. Stoltenberg. Celui-ci a en effet indiqué que Bonn accepterait d'accroître en 1988 son déficit budgétaire, afin de relancer la croissance intérieure. Les sociétés exportatrices de l'Hexagone pourraient tirer avantage de cette orientation. Ainsi a-t-on noté ces jours derniers une progression des valeurs impliquées dans les échanges avec notre voisin d'outre-Rhin (Peugeot, en particulier).

Un autre ballon d'oxygène pour la Bourse va venir des distributions de dividendes et d'intérêts aux détenteurs d'actions et d'obligations. En juillet, les actionnaires devraient recevoir environ 18 milliards de francs. Les intérêts obligataires atteindront 20 milliards de francs ce mois-ci, 9 milliards en août, 38 milliards en septembre et 34 milliards en octobre. Si les marchés financiers restent attrayants tout l'été, cet argent devrait en bonne logique rester dans la sébile de la Rue Vivienne.

Les observateurs attendent aussi beaucoup des étrangers, dont on dit qu'ils ont repris leurs achats à Paris. Chacun est conscient du rôle d'éclaireur qu'ils ont joué sur la place, tant à la hausse qu'à la baisse. Une étude récente du cabinet américain d'investissements Salomon Brothers montre que la France arrive en tête pour la part des affaires réalisées avec l'étranger en 1986. Les non-résidents ont effectué 7,5 % des transactions boursières, contre 4,6 % en Allemagne, 2,9 % en Grande-Bretagne, 1 % au Japon et 0,7 % aux Etats-Unis. En chiffres absolus, les Etats-Unis sont néanmoins restés en tête, avec des investissements nets étrangers sous forme d'actions évalués à 18,6 milliards de francs.

Parmi les nouvelles qui font la « vie de la corbeille », on relevait cette semaine la progression sensible de Leroy-Somer, des valeurs financières et bancaires (le Crédit national, en particulier). Les Chaussures André, dont 20 % du capital sont désormais détenus par BSN (via la société Cofinda), ont enregistré au premier semestre 1987 un bénéfice net de 77,4 millions de francs, en hausse de 45 % sur celui de la période correspondante de l'an passé. Introduite au Stock Exchange de Londres, après cinq ans d'absence, à 420 F, l'action Saint-Gobain s'est traitée à 435-441 F. La COB a, de son côté, fixé de nouvelles règles sur les prises de participation : chaque entrée dans le capital d'une firme excédant 5 %, 10 %, 20 %, 33 % et 50 % devra faire l'objet d'une déclaration dans les quinze jours par la société concernée. Le 30 juin, le CCF anticipait en annonçant que la compagnie d'assurances La France, filiale du groupe Lazard, détenait un peu moins de 5 % de son capital.

Le ramassage des titres des « privatisées » est une activité de tout instant à la Bourse de Paris... Celle-ci offre d'elle-même une image en constante évolution. La chambre syndicale vient de commencer l'examen des projets de participation au capital des charges présentés par les futures « sociétés de Bourse ». Dès le 1er janvier, le capital des charges actuelles sera ouvert à hauteur de 30 % aux établissements financiers. D'ici là, la corbeille aura disparu sous les pics des démolisseurs. Les commis coteront, sur un nouveau groupe créé à cet effet, les valeurs traitées jusqu'ici exclusivement par les agents de change. La modernisation du marché passe par la disparition de cet accoudoir circulaire dont l'installation remonte à 1827. La cotation en continu assistée par ordinateur va éteindre le langage des mains des agents de change. Mais, avec ou sans les gestes, la hausse restera le spectacle favori des boursiers...

ÉRIC FOTTORINO.

Métallurgie construction mécanique

	3-7-87	Diff.
Alspi	475	+ 15
Av. Dassault-B. (3)	1 185	– 27,30
Chiers-Châtillon (2)	83,50	+ 4,85
De Dietrich (5)	2 255	+ 148
FACOM (1)	764	+ 1,50
Fives Li	194	+ 15
Marine Wendel	480	+ 5
Penhoët	1 372	+ 2
Peugeot SA	1 590	+ 85
Poclain	14,95	– 1
Sagem (4)	3 835	+ 275
Strafor	636	+ 18
Valéo	685	+ 35
Vallourec	53,60	+ 11,60

(1) Coupon de 32 F; (2) Coupon de 2,50 F; (3) Coupon de 18,70 F; (4) Coupon de 40 F; (5) Coupon de 33 F.

Filatures, textiles, magasins

	3-7-87	Diff.
Agache (Fin.)	2 100	+ 199
BHV (1)	480	+ 11,50
CFAO (2)	1 974	+ 69
Damart-Serviposte	2 700	+ 110
Darty	446,90	+ 46,20
DMC	576	+ 29
Galeries Lafayette	1 289	– 8
La Redoute	3 038	+ 78
Nouvelles Galeries	633	+ 48
Printemps	693	+ 31
SCOA	124,10	– 1,10

(1) Coupon de 12,50 F; (2) Coupon de 40 F.

Alimentation

	3-7-87	Diff.
Béghin-Say	540	+ 16
Bongrain (1)	2 850	+ 121
BSN	4 869	+ 164
Carrefour	3 320	+ 260
Casino (3)	199	– 5
Euromarché	3 651	+ 101
Guyenne et Gasc.	725	+ 70
Lesieur	2 038	+ 40
Martell	1 738	– 300
Moët-Hennessy	2 750	+ 172
Nestlé	38 900	+ 380
Occidentale (Gle)	1 220	+ 30
Olida-Caby	216,50	+ 2
Pernod-Ricard	1 030	+ 55
Promodès	1 990	+ 10
St-Louis-Bouch. (2)	1 260	+ 36
C.S. Saupiquet	1 385	+ 125
Source Perrier	883	+ 51

(1) Coupon de 41 F; (2) Coupon de 14 F; (3) Divisé par 10.

Pétroles

	3-7-87	Diff.
Elf-Aquitaine (1)	372,50	+ 22,50
Esso (2)	460	+ 6
Exxon	563	– 2
Petrofina	1 980	+ 81
Pétroles B.P.	98	+ 2,20
Primagaz	850	+ 28
Raffinage	96,50	– 9,50
Royal Dutch	838	+ 57
Sogerap	441	+ 11
Total (3)	469	+ 25

(1) Coupon de 13,50 F; (2) Coupon de 10 F; (3) Coupon de 20 F.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	3-7-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 840	– 29
7 % 1973	8 850	+ 150
10,30 % 1975	101,10	+ 0,50
PME 10,6 % 1976	100,80	– 0,40
8,80 % 1977	126,80	+ 0,50
10 % 1978	101,40	+ 0,50
9,80 % 1978	101,10	+ 0,70
9 % 1979	99,85	+ 1,45
10,80 % 1979	103,70	+ 0,75
13,80 % 1980	101,49	+ 0,01
16,75 % 1981	101,45	– 0,10
16,20 % 1982	116,25	+ 0,70
16 % 1982	118,29	+ 0,89
15,75 % 1982	113,50	+ 0,55
CNE 3 %	4 250	+ 40
CNB bq. 5 000 F.	101,40	– 0,03
CNB Paribas 5 000 F	101,95	– 0,85
CNB Suez 5 000 F	102	Inch.
CNI 5 000 F	101,35	– 0,02

Banques, assurances sociétés d'investissement

	3-7-87	Diff.
Bail Équipement	390	– 6
Bancaire (Cie)	683	+ 29
Cetelem	960	+ 90
Chargeurs SA	1 435	+ 155
CFF	1 190	+ 35
CFI (2)	575	+ 34,50
Eurafrance	2 205	– 75
Hénin (La)	758	– 11
Imm. Pl.-Monceau (4)	422	– 12,70
Locafrance	599	+ 4
Locindus (1)	860	+ 59
Midi	1 389	+ 79
Midland Bank (5)	350	+ 41,60
O F P	1 660	+ 120
Paris. de résc	705	+ 65
Prétabail (3)	1 245	+ 123
Schneider	486	+ 49
UCB	312	+ 8,50

(1) Coupon de 59 F; (2) Coupon de 10,50 F; (3) Coupon de 88 F; (4) Coupon de 5,30 F; (5) Coupon de 61,60 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	3-7-87	Diff.
Géophysique	636	+ 46
Imétal	141,50	+ 8,30
Michelin	3 290	+ 1,70
Min. Penarroya	45,80	+ 2,30
RTZ	108	+ 5,20
ZCI	1,25	+ 0,05

Matériel électrique services publics

	3-7-87	Diff.
Alcatel (1)	2 545	+ 219
Alsthom-Atlantique (2)	385,10	+ 0,60
Crouzet (8)	281,90	– 1,60
Générale des Eaux	1 346	+ 156
IBM	1 000	– 20
Intertechnique	1 410	+ 20
ITT (7)	364	– 2,70
Legrand (5)	5 450	+ 136,75
Leroy-Somer (3)	765	+ 116
Lyonnaise des Eaux	1 495	+ 5
Matra	2 400	+ 150
Merlin-Gérin	2 265	+ 56
Moulinex	76,95	+ 0,95
PM Labinal	769	+ 24
Radiotechnique (4)	1 470	+ 77
Schlumberger	289,90	+ 14,40
SEB	884	+ 45
Siemens	2 343	– 154
Signaux	623	+ 101
Télémécan. Electr. (6)	3 030	+ 118
Thomson-CSF	1 375	+ 45

(1) Coupon de 75 F; (2) Coupon de 16,50 F; (3) Coupon de 16 F; (4) Coupon de 22 F; (5) Coupon de 36,75 F; (6) Coupon de 38 F; (7) Coupon de 1,30 F; (8) Coupon de 2 F.

Bâtiment, travaux publics

	3-7-87	Diff.
Auxil. d'entrepr. (2)	1 282	+ 124
Bouygues	1 205	+ 114
Ciments Franç. (1)	1 085	+ 61,50
Dumez	2 224	+ 94
GTM	643	+ 78
J. Lefebvre	979	– 3
Lafarge (3)	1 622	+ 98
Maisons Phénix	81,50	+ 4
Poliet et Chausson	2 390	– 20
SCREG	746	+ 57
SGE-SB (4)	61,05	– 0,60

(1) Coupon de 17,50 F; (2) Coupon de 30 F; (3) Coupon de 21 F; (4) Droit de 1,35 F.

Produits chimiques

	3-7-87	Diff.
Inst. Mérieux	4 820	– 35
Labo. Bell. (1)	1 530	– 55
Roussel UC	1 470	– 10
BASF	1 004	– 12
Bayer	1 121	+ 7
Hoechst	1 009	+ 11
Imp. Chemic.	149,30	– 1,90
Norsk Hydro	189,80	+ 10,30

(1) Coupon de 25 F.

Valeurs diverses

	3-7-87	Diff.
Accor (6)	490	+ 36,50
Agence Havas	528	+ 13
Arjomari (3)	2 580	+ 185
Bic	748	+ 13
Bis	1 411	+ 26
CGIP	1 433	+ 55
Club Méditerranée	607	+ 27
Essilor (4)	3 630	+ 170
Europe 1	700	+ 45
Hachette (5)	2 850	+ 65,50
L'Air liquide	704	+ 39
L'Oréal (1) (1 bis) (1 ter)	3 820	+ 939
Navigation Mixte	1 050	+ 90
Nord-Est	176	+ 10,10
Presses Cité	3 520	+ 210
Saint-Gobain (2)	452	+ 30
Sanofi	770	+ 66
Skis Rossignol	1 198	+ 18

(1) Coupons de 33 F; (1 *bis*) (1 *ter*), droits d'attribution : 680 F, 496 F; (2) Coupons de 8 F; (3) Coupons de 25 F; (4) Coupons de 30 F; (5) Coupons de 24,50 F; (6) Coupons de 6,50 F.

Mines d'or, diamants

	3-7-87	Diff.
Anglo-American	147,50	+ 3,50
Amgold	654	+ 14
Buf. Gold M.	131,20	+ 2,60
De Beers	73,40	+ 3,80
Drief. Cons.	145,30	+ 1,30
Gencor	96,10	+ 0,10
Gold Field	99,90	– 1,10
Harmony	83,60	+ 1,60
Randfontein	739	+ 8
Saint-Helena	91	+ 0,90
Western Deep	340	+ 4

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
Or fin (kilo en barre)	86 500	87 200
– (kilo en lingot)	86 900	87 800
Pièce française (20 fr.)	515	512
Pièce française (10 fr.)	351	360
Pièce suisse (20 fr.)	506	589
Pièce latine (20 fr.)	503	503
● Pièce tunisienne (20 fr.)	500	503
Souverain	628	640
Souverain Elizabeth II	636	627
● Demi-souverain	340	358
Pièce de 20 dollars	3 000	2 900
– 10 dollars	1 445	1 460
● – 5 dollars	950	880
– 50 pesos	3 275	3 285
● – 20 marks	680	665
– 10 florins	515	521
● – 5 roubles	331	331

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	29 juin	30 juin	1er juillet	2 juillet	3 juillet
RM	1 613 791	1 644 290	1 318 994	1 643 343	2 241 596
Comptant R. et obl.	15 633 452	15 001 570	11 648 169	11 808 430	12 122 659
Actions	180 642	326 277	220 507	359 233	200 001
Total	17 427 885	16 972 137	13 187 670	13 811 006	14 564 256
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	100,7	100,1	100,7	102	–
Étrangères	121,4	121,5	120,3	121,5	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	101	101	102	104	106
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	404,5	404	402,8	407,4	415,3

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 juillet 1987

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 87	Déc. 87	Mars 88	Juin 88
Premier	104,30	104,10	104,05	–
+ haut	104,30	104,20	104,05	–
+ bas	104,15	104,05	104	–
Dernier	104,20	104,10	104,05	–
Compensation	104,20	104,10	104,05	104

Nombre de contrats : 33 827.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
CGE	1 669 727	530 956 420
Elf	1 010 232	366 214 416
Peugeot	221 656	334 284 909
Moët	124 042	323 706 943
Michelin	87 983	275 786 809
CCF	1 573 727	221 621 377
BSN	42 573	200 539 130
Saint-Louis	155 634	192 884 956
Paribas	383 304	174 212 853
Lafarge	109 328	167 861 590
Total	294 200	133 777 245
CSF	97 568	130 271 245

(*) Du 25 juin au 2 juillet inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Facom	+ 124,2	Martell	– 14,8
L'Oréal	+ 35,3	Raff.-Distrib.	– 9
Vallourec	+ 27,6	Poclain	– 6,3
Signaux	+ 19,2	Cap. Gemini	– 4,9
Leroy-Somer	+ 18,1	Bail Invest.	– 2,7
GMT-Entrepose	+ 14,6	Eurafrance	– 2,7
CCF	+ 14,1	Labo Bellon	– 2,7
Génér. des Eaux	+ 13,9	Sodecco	– 2,7
Robur	+ 13,6	Salsigne	– 2,4
Aux. d'Entrepr.	+ 12,8	Im. pl. Monceau	– 2,3
Schneider	+ 12,6	Cofimeg	– 2
Chargeurs	+ 12,1	Sade	– 1,8
Midland	+ 11,9	Fichet Bauche	– 1,5

La « Vieille » a séduit

« Appel du 19 juin. Ici délégation Paris Ouest. Toutes les forces vives doivent être mobilisées pour remporter la victoire de la privatisation en faisant épauler par votre corps d'armée les bataillons de la clientèle privée. Tous sur le front du combat... » Les termes du télex qu'ont reçu certains responsables d'agences parisiennes de la Société générale donne le ton. A la guerre comme à la guerre ! La mobilisation générale a payé, assurant la victoire sur les particuliers.

La Rue de Rivoli n'a pu attendre l'achèvement des décomptes définitifs. Dès le jeudi 2 juillet, on parlait, dans l'entourage du ministre d'Etat M. Edouard Balladur, d'un *« grand succès »*. On savait déjà qu'à l'étranger les 6,8 millions d'actions proposées avaient été demandées plusieurs fois dès les premiers jours de l'offre publique de vente. En France, les particuliers se sont également intéressés au titre. Malgré la morosité de la Bourse, l'importance de l'opération et le faible enthousiasme des autres banques à vendre des actions du concurrent, ce sont près de 2,2 millions de Français qui se sont portés acquéreurs d'actions de la Société générale. Ils devraient pouvoir recevoir chacun au moins dix actions.

Apparemment, l'intérêt des Français pour les privatisations reste important, si l'on en croit l'enquête réalisée par BVA auprès de cinq cent dix-neuf porteurs de titres de sociétés privatisées pour la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. Cette étude montre notamment que 65 % d'entre eux n'avaient pas auparavant d'actions directement cotées en Bourse et que 56 % n'avaient ni obligations ni SICAV : 63 % de ces actionnaires ont acheté pour réaliser un placement à long terme, mais 60 % affirment également vouloir réaliser ainsi un bénéfice rapide. Une part non négligeable envisage d'acheter des titres des prochaines privatisées : 17 % souscriront, par exemple, aux AGF.

La mobilisation exceptionnelle des personnels de la Société générale a également contribué à ce succès. Plus de la moitié des titres auront été vendus par les guichets de la Générale. Coups de téléphone tard en fin d'après-midi, lettres personnalisées, propositions de découvert, tous les moyens ont été utilisés. Il est vrai que les agents étaient intéressés.

Les personnels eux-mêmes, en banquier avisé, ont massivement souscrit. La Rue de Rivoli indique que près de 65 % des soixante-dix mille salariés et anciens salariés du groupe (le pourcentage étant plus important parmi les seuls actifs) ont demandé des titres. Certains commencent maintenant à s'organiser pour faire entendre leur voix en tant qu'actionnaires. Avec 8,3 % du capital, le personnel est un actionnaire de poids. Arrivera-t-il à se faire représenter au sein du conseil d'administration, comme chez Saint-Gobain ? Deux associations du personnel ont déjà vu le jour. L'une d'elle, l'ASSACT-Groupe SG, veut, en cas de besoin, *« défendre l'indépendance du groupe »*. Elle a lancé sa campagne d'adhésion. Si ses fondateurs sont aussi efficaces que les agents l'ont été pour vendre les actions de la Générale, elle n'a aucune crainte à se faire...

ÉRIK IZRAELEWICZ.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Jeu égal

Quatre séances seulement cette semaine à New-York. Wall Street a en effet chômé le vendredi 3 juillet, veille de la fête de l'Indépendance.

Le marché n'en a pas moins connu des hauts et des bas. A une progression initiale a en effet succédé une belle glissade puis un raffermissement, qui compense presque intégralement les pertes subies. Jeudi, en clôture, ce fameux indice des industrielles faisait jeu égal en s'établissant à 2 436,70 (2 436,86 le 26 juin).

La bonne tenue du dollar et la détente enregistrée sur le front des taux d'intérêt ont favorablement impressionné les investisseurs. La baisse du chômage, dont le taux est tombé en juin à son plus bas niveau depuis sept ans, a également contribué à entretenir un climat optimiste. L'activité a porté sur 620,41 millions de titres contre 852,19 millions.

	Cours 26 juin	Cours 2 juillet
Alcoa	52 3/4	54 1/4
Allegis (ex-UAL)	89 1/2	91 1/8
ATT	28 3/8	29 1/8
Boeing	47 3/8	46 5/8
Chase Man. Bank	42 1/8	40 7/8
Du Pont de Nemours	120 3/4	121 7/8
Eastman Kodak	87 7/8	86 1/4
Exxon	91 1/2	92 7/8
Ford	102	99 1/2
General Electric	55 1/2	55
General Motors	83 1/2	81 3/8
Goodyear	69 5/8	68
IBM	166 1/8	164 3/8
ITT	58 3/4	58 3/4
Mobil Oil	50 1/4	51 1/2
Pfizer	73 1/4	72 3/4
Schlumberger	44 5/8	46 1/2
Texaco	38	41 1/4
Union Carbide	30 5/8	30 1/2
USX	31 3/8	32
Westinghouse	64 7/8	63
Xerox Corp	78 7/8	77

LONDRES

Record battu

Après un mauvais départ, le marché londonien s'est mis en devoir de rattraper le temps perdu. Il s'y est si bien pris que toutes les pertes ont été affacées et qu'un nouveau record d'altitude est tombé avec une progression hebdomadaire de 1,5 % à la clé.

D'après les spécialistes, avec le raffermissement du sterling, les investisseurs institutionnels, étrangers également, sont revenus assez massivement, s'intéressant principalement aux multinationales comme ICI et aux grandes valeurs telles que British Telecom ou British Aerospace.

Indices « FT » du 3 juillet : industrielles, 1 818,5 (contre 1 790,7) ; mines d'or, 378,9 (contre 376,2) ; fonds d'Etat, 90,03 (contre 90,68).

	Cours 26 juin	Cours 3 juil.
Beecham	560	565
Bowater	525	535
BP	379	400
Charter	426	434
Courtaulds	471	490
De Beers (*)	11 5/8	12 1/4
Free Gold (*)	14 5/8	15 3/8
Glaxo	17 3/8	16 47/64
Gt. Univ. Stores	20 1/8	20 1/8
Imp. Chemical	15 5/64	14 13/16
Shell	14 5/64	14 31/64
Unilever	655	661
Vickers	287	218
War Loan	39 3/32	38 13/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Reprise en fin de semaine

Sujet à un brusque accès de lourdeur en début de semaine, le marché allemand a regagné presque tout le terrain perdu à l'approche du week-end. Là encore, la fermeté du dollar a rassuré les investisseurs. Ou ce qu'il en restait car, avec les premières brises de vacances, l'activité a sérieusement diminué. Sur la rumeur persistante d'une baisse des résultats de Siemens, l'action de la compagnie a chuté de 7 %.

Indice de la Commerzbank du 3 juillet : 1892,6 (contre 1891,6).

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
AEG	317	314
BASF	302	305
Bayer	335	337,50
Commerzbank	274,50	276
Deutschebank	643	655
Hoechst	303	305,50
Karstadt	470,80	468,50
Mannesman	164,30	167
Siemens	742,90	695,50
Volkswagen	430	414

TOKYO

– 4,5 %

Mauvaise semaine pour le marché nippon. Malgré une reprise à mi-parcours, qui devait tourner court, la baisse des industrielles s'est élevée à 4,5 %. Le raffermissement des prix pétroliers et la perspective d'un resserrement des conditions de crédit ont dérouté les investisseurs, qui ont préféré réduire leurs engagements.

Indices du 4 juillet : Nikkei : 24 158,52 (contre 24 902,72) ; indice général : 2 020,40 (contre 2 111,30).

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
Akai	505	520
Bridgestone	1 130	1 100
Canon	995	941
Fuji Bank	3 450	3 100
Honda Motors	1 760	1 640
Matsushita Electric	2 290	2 310
Mitsubishi Heavy	615	576
Sony Corp.	4 180	4 210
Toyota Motors	2 020	1 960

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

LONDRES

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Ne pas confondre drogue et europapier

Les sbires de Washington auraient mieux fait de s'inspirer plus tôt de la réflexion de Gabriel Ardant (1) selon laquelle *« la désagrégation de l'Etat a toujours été accompagnée par la désagrégation de l'impôt »*. Le marché euro-obligataire, né d'une erreur fiscale en 1963 après que l'administration Kennedy eut institué l'Interest Equalization Tax, a cru qu'il allait disparaître cette semaine à la suite d'une autre erreur du même type de l'administration Reagan. Celle-ci ayant heureusement reconnu son aberration, il n'est plus question que les Etats-Unis mettent unilatéralement fin au traité de double imposition avec les Antilles néerlandaises, tout au moins en ce qui concerne l'euromarché.

L'abrogation du traité aurait eu pour effet d'imposer de 30 % à la source les intérêts sur les emprunts euro-obligataires émis jusqu'en 1984 par les filiales de sociétés américaines domiciliées à Curaçao et autres îles sous le Vent appartenant à l'Etat néerlandais. Quelque trois cents euro-émissions représentant plus de 30 milliards de dollars se trouvaient *directement* visées. Le tollé général et l'effondrement des cours qui, dès mardi, ont suivi l'annonce de l'intention américaine ont, jeudi, amené Washington à renoncer à son projet. Ce dernier laissera néanmoins des séquelles profondes. La crédibilité du gouvernement américain et, par extension, celle du dollar ont été sérieusement remises en question. *Il* n'est, de toute manière, jamais bon d'être contraint de faire marche arrière face à *l'hostilité* ouverte non seulement du marché international des capitaux, mais, également, des banques centrales européennes et des grandes institutions internationales.

Tout a *commencé* avec une histoire de drogue. La masse des capitaux accumulé au travers du trafic de la drogue entre l'Amérique centrale et Miami a, *au cours des ans*, trouvé refuge dans les paradis fiscaux des Caraïbes et tout spécialement dans les Antilles néerlandaises. Les fonds déposés par les trafiquants à Curaçao dans les sociétés *ad hoc* étaient alors reprêtées à des établissements amis aux Etats-Unis. L'opération avait un double avantage : d'une part, les capitaux sortaient blanchis; d'autre *part*, les intérêts sur les prêts étaient exempts de taxes à cause du traité de double imposition.

En mettant fin à cette activité, l'administration américaine touchait aussi l'activité euro-obligataire qui, bien que n'ayant rien à voir avec la drogue, fonctionnait sur un mode similaire. Ce n'est pas l'ampleur des capitaux concernés qui a fait jaillir *la fureur du marché : 30 milliards* de dollars ne représentent qu'environ 5 % du volume total d'euro-obligations en circulation dans le monde. En revanche, la volonté unilatérale du gouvernement des Etats-Unis de revenir sur ses engagements *ne pouvait avoir qu'un impact négatif* sur la devise et le papier américain quel qu'il soit. Si on ne peut plus faire confiance aux *Etats-Unis*, on ne peut du coup plus faire confiance au dollar.

Peau de chagrin

On peut également se demander si l'abandon du projet initial suffira à calmer les esprits, encore que le marché international ait réagi favorablement. En effet, la manière dont l'administration américaine a décidé *de ne pas imposer les euro-obligations* émises aux Antilles néerlandaises est ambiguë. Plutôt que de *décider de l'abolir elle-même*, pouvoir dont elle disposait puisqu'elle l'avait initialement imposé, elle a préféré le faire en en transférant la responsabilité à une législation spécifique qui devrait être passée cette année. Cette esquive a été assez mal ressentie. Que doivent faire, en attendant, les sociétés américaines impliquées ? Leurs actionnaires peuvent fort bien les traîner en justice *afin de les contraindre à rembourser* par anticipation lesdites euro-émissions arguant que, faute de le proposer, les directions font mal leur travail.

Tant que la nouvelle législation n'est pas adoptée, la clause de remboursement anticipé en cas d'imposition, que comportent tous les contrats de prêts, continue de jouer. Comme la plupart de ces euro-émissions ont été réalisées à l'époque où les taux d'intérêt étaient bien *plus élevés que maintenant*, il est plus avantageux de les rembourser puis de réemprunter, à New-York même, sur la base de coupons nettement plus bas.

La confiance des euro-investisseurs ayant *été ébranlée* par cette chaude alerte, *il est certain* que les sociétés américaines désireuses de solliciter l'euromarché ne seront dorénavant plus chaleureusement accueillies. Les Suisses, autrefois gros acheteurs d'actions et d'obligations américaines, avaient déjà commencé à s'en détourner depuis un an à la suite de la vague d'OPA qui a déferlé aux Etats-Unis. Ces offres publiques de vente se sont bien souvent déroulées *sans tenir* compte des intérêts des porteurs de papier des sociétés considérées. Il leur *sera maintenant* très difficile d'aborder le marché suisse des capitaux, après l'histoire des Antilles néerlandaises.

Bien qu'à un degré *légèrement* moindre que chez les Helvètes, la méfiance des investisseurs allemands et des dentistes du Benelux ne les encouragera guère à acquérir des euro-émissions américaines. Pour leur part, les portefeuilles japonais, qui sont gonflés de papiers libellés *en dollars* des Etats-Unis et qui ont déjà enregistré des pertes considérables avec la chute de la devise américaine, seront encore moins disposés qu'auparavant pour augmenter leurs avoirs de ce type.

Le déclin du rôle de la devise américaine, qui a, cette année, accompagné la contraction du marché international des capitaux ainsi que nous l'avions souligné dans notre rubrique précédente, est, par conséquent, appelé à s'amplifier dans la foulée de la saga caribéenne. *Comme simultanément* les *emprunteurs* américains ont dorénavant peu de chances d'être acceptés par les *investisseurs* internationaux, l'euromarché, *sevré* tout à la fois de sa devise nourricière, le dollar des Etats-Unis, et de débiteurs d'outre-Atlantique, est condamné à se rétrécir davantage. De peau de chagrin en peau de chagrin, où va-t-il aller ?

L'utilisation du franc suisse et du *deutschemark, qui durant* ces deux dernières années a bénéficié d'une croissance considérable, semble apparemment condamner à se développer encore davantage. C'est certain pour le franc d'Helvétie, mais beaucoup moins pour la devise germaine. *Les investisseurs internationaux* percevront le risque allemand comme nettement moins bon dans le cas d'un éventuel accord sur les missiles nucléaires à moyenne portée entre les Etats-Unis et l'URSS. Le fabuleux renchérissement du yen s'est accompagné d'une baisse tellement spectaculaire des rendements dans ce secteur qu'on n'est guère incité à acquérir du papier ayant pour support une devise trop onéreuse et des coupons trop faibles. Tout cela aurait dû redonner vie au dollar américain en tant que monnaie d'émission internationale. Il est dommage que l'administration Reagan n'ait pas retenu la leçon magistrale exposée par G. Ardant lorsqu'il écrivait : *« L'évolution économique du monde ne peut se comprendre si l'on fait abstraction du milieu fiscal dans lequel toutes les activités humaines sont plongées. »*

CHRISTOPHER HUGHES.

(1) Gabriel Ardant, *Histoire de l'impôt*. Arthème Fayard, 1971.

LES DEVISES ET L'OR

Fermeté du dollar et du franc

Le dollar commence bien l'été : pourvu que ça dure ! Même observation pour le franc français, qui, cette *semaine, s'est vigoureusement raffermi* par rapport au mark, en dépit ou peut-être à cause de la diminution des taux d'intérêt déclenchée par la Banque de France. Faire monter les taux pour défendre une monnaie menacée inquiète souvent les opérateurs plus qu'il ne les rassure. A l'inverse, réduire le loyer de l'argent trop élevé peut redonner confiance. La démonstration de cette thèse a été donnée ces derniers jours : la désescalade des taux à Paris a favorablement impressionné l'étranger, et le cours du mark est redescendu pour se situer un peu au-dessus de 3,33 F, ce qui ne s'était pas vu depuis le milieu d'avril dernier.

Fermeté du dollar, vendredi. Effectivement, les cours du billet vert, après avoir ondulé dans une sorte de serpent très étroit, ont fini la semaine en hausse appréciable, pour atteindre près de 1,84 DM, plus de 6,12 F et, surtout, pour approcher 149 yens. Autrement dit, la devise japonaise s'est montrée plus faible ou moins forte, au choix. A l'origine de ce phénomène inattendu, on a d'abord noté une déclaration du gouverneur de la banque *du Japon selon laquelle le dollar corrigeait* ses excès antérieurs à la baisse.

Toujours selon le gouverneur, la Réserve fédérale des Etats-Unis est vigoureusement intervenue il y a quelque temps pour défendre sa monnaie. Ensuite, le yen a été affaibli par les sanctions votées par le Sénat américain contre la société Toshiba, coupable d'avoir indirectement aidé les Russes à rendre leurs sous-marins plus silencieux. Même s'il est douteux que de telles sanctions puissent, légalement et techniquement, entrer en application (deux ans d'interdiction éventuelle des produits Toshiba aux Etats-Unis), la colère des sénateurs, qui ont voté massivement (92 voix contre 5), a *impressionné*. Elle donnait la mesure des sentiments anti japonais aux Etats-Unis. Dans ces *conditions, on comprend que les dirigeants* de Toshiba, pris la main dans le sac et perdant ainsi la face, aient *démissionné. Il y a cinquante ans*, ils se seraient rituellement ouvert le ventre devant tous leurs employés *réunis*...

Cela étant, la hausse du dollar ne saurait aller très loin, car les banques centrales veillent. Au surplus, elles ont des milliards de dollars à revendre, notamment les 40 milliards qu'elles ont achetés pendant les premiers mois de l'année pour soutenir la devise américaine.

Par ailleurs, les opérateurs attendent avec intérêt la publication, le 15 juillet, des chiffres de la balance *commerciale des Etats-Unis* pour le mois de mai. Ses chiffres ne devraient pas être mauvais, c'est-à-dire qu'une *nouvelle contraction du* déficit pourrait être enregistrée. Mais de quel ordre, et surtout sera-t-elle considérée comme *suffisante* ? Pour M. Martin Feldstein, ancien chef des économistes de la Maison Blanche, une nouvelle baisse du dollar de 15 % en termes réels est nécessaire pour aboutir à une réduction significative du déficit commercial.

Quant à *M. Robert Hormat*, vice-président de la firme de courtage new-yorkaise Goldman Sachs, il voit le dollar s'abaisser progressivement jusqu'aux alentours de 130 yens et 1,70 DM. Pour l'instant, à près de 149 yens, le billet vert est proche de sa cotation de fin juillet 1986 (150-155 yens). Pourtant, selon les prévisions des *meilleurs experts* de Tokyo, notamment l'Institut de recherche économique Wako, l'excédent *de la balance commerciale* japonaise serait encore de 93 à 95 milliards de dollars en 1987 contre 100,4 milliards en 1986. De quoi exciter à nouveau un Congrès américain tout à fait belliqueux.

En Europe, la livre sterling est restée assez stable. Mme Thatcher, tout *en confirmant que l'intégration* de la devise britannique dans le système monétaire européen s'inscrivait dans une logique économique, a décidé de s'accorder un temps de réflexion supplémentaire. Son dernier argument pour différer toute décision est la persistance d'un certain nombre de mesures de contrôle des changes dans plusieurs Etats de la CEE (Italie, France, Belgique), alors qu'en Grande-Bretagne le contrôle des changes n'existe plus depuis de nombreuses années.

Réelle ou supposée, cette argumentation a éloigné la perspective *d'une entrée de la livre* dans le système monétaire européen et, partant, la possibilité d'un réajustement dudit système *à cette occasion*. Une telle considération, conjuguée avec le raffermissement du dollar et la *baisse du mark, a contribué au raffermissement* du franc. Ce dernier a bénéficié en outre d'une situation *technique assez favorable*. Les semaines précédentes, la relative faiblesse avait incité les opérateurs *étrangers à en vendre à découvert*. Le net raffermissement rend désormais onéreux le financement de telles positions. Paradoxalement, la baisse des taux en France a mis en lumière le fait que ces taux, encore élevés, étaient tout à fait attrayants, d'où un intérêt nouveau pour la devise française.

En définitive, tout va très bien pour l'instant et tout le monde est content. Mais gare à la rentrée de *septembre, avertissent* les pessimistes invétérés pour qui les données fondamentales (déficit commercial *et budgétaire aux Etats-Unis*) rendent inévitable un nouveau recul du dollar.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 29 JUIN AU 3 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,6090	9,8595	2,4601	2,9573	61,3029	3,3290	2148,77
	–	1,6140	9,8293	2,4404	2,9456	61,0738	3,3152	2135,32
New-York	1,6090	–	16,3292	65,4022	54,4069	2,6246	48,3325	0,0751
	1,6140	–	16,4204	66,1373	54,7945	2,6427	48,6855	0,0756
Paris	9,8535	6,1240	–	400,52	333,19	16,0734	295,99	4,6027
	9,8293	6,0900	–	402,78	333,70	16,0941	296,49	4,6032
Zurich	2,4601	1,5290	24,9675	–	83,1882	4,0131	73,9004	1,1492
	2,4404	1,5120	24,8275	–	82,8493	3,9958	73,8125	1,1429
Francfort	2,9573	1,8380	30,0129	120,21	–	4,8241	88,8352	1,3814
	2,9456	1,8250	29,9672	120,70	–	4,8229	88,8518	1,3794
Bruxelles	61,3029	38,10	6,2214	24,9182	207,29	–	18,4146	2,8635
	61,0738	37,84	6,2135	25,0265	207,34	–	18,4226	2,8682
Amsterdam	3,3290	2,0690	33,7849	135,32	112,57	5,4304	–	1,5559
	3,3152	2,0540	33,7274	135,85	112,55	5,4281	–	1,5525
Milan	2148,77	1338,50	217,26	870,17	723,88	34,9212	643,06	–
	2135,32	1323	217,24	875	724,93	34,9630	644,11	–
Tokyo	239,18	148,65	24,2736	97,2204	80,8759	3,9015	71,8463	0,1117
	235,81	146,10	23,9901	96,6270	80,0548	3,8610	71,1295	0,1104

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 3 juillet, 4,1197 F contre 4,1684 F le vendredi 26 juin.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

3 juillet 1987

COURONNE DANOISE
FRANC FRANÇAIS
FLORIN NÉERLAND.
LIVRE IRLANDAISE
MARK ALLEMAND
LIRE ITALIENNE
FRANC BELGE

% 0
–0,25
–0,50
–0,75
–1,00
–1,25
–1,50
–1,75
–2,00
–2,25

Plafond
Plancher

*Système monétaire européen

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Vers l'Europe des métaux

L'activité sur les métaux non ferreux connaît depuis plusieurs semaines une certaine animation, inhabituelle à l'approche de l'été. *Les* cours du cuivre de première qualité (grade A) ont franchi, mercredi, le cap des 1 000 livres par tonne, avant de terminer la semaine à plus de 1 020 livres. Le plomb a retrouvé au London Metal Exchange des niveaux qu'il n'avait plus *atteints* depuis cinq ans et demi (392 livres par tonne le 2 juillet). Mais cette évolution positive et inattendue de métaux *jusqu'ici frappés* par une crise de croissance ne doit pas tromper : l'un et l'autre bénéficient actuellement de circonstances « exceptionnelles ».

La rupture de négociations salariales intervenue, le jeudi 2 juillet, dans les *unités* de Colombie britannique du producteur Cominco explique la poussée du métal gris. La défaillance d'une grande *unité* de production aux Etats-Unis inquiète les utilisateurs, qui multiplient les achats de couverture sur le marché à terme européen. Un scénario comparable se joue sur le cuivre. Les cours du métal rouge *seraient* probablement moins élevés si le grand producteur canadien Noranda n'était pas secoué par les séquelles d'un *conflit* social qui a sensiblement ralenti l'activité.

En dépit de ces zones de tension, l'horizon des non-ferreux reste en bonne partie bouché par les surcapacités qui continuent de peser sur les cours et, du même coup, sur les comptes des *industriels* de la mine. A l'occasion de la présentation de son rapport annuel – un document haut en couleurs présenté pour la *première fois sous la forme* attrayante d'un magazine (1), – la Fédération française des minerais et métaux non *ferreux* a débattu, le 1er juillet, de sa stratégie et de ses contraintes dans la perspective de l'Acte unique européen de 1992. La disparition de toutes les barrières commerciales au sein de la Communauté doit impérativement être *précédée d'une rationalisation* des unités de production métallurgique. En d'autres termes, il faut en finir avec les surcapacités que la Communauté a générées puis protégées, au risque de mettre en péril la compétitivité de l'ensemble du secteur.

Un pas est sur le point d'être franchi dans le domaine du zinc. Les cinq producteurs européens (Penarroya, Preussag, Vieille-Montagne, Outokumpu et Boliden) étudient une possibilité de rationalisation de leurs capacités minières et métallurgiques qui pourrait déboucher sur un *regroupement* industriel au sein d'une même entité. Chacun s'accorde à reconnaître qu'il est temps de couper les branches malades, soutenues ces dernières années à coups de subventions. Le progrès est de taille. Dans cette profession qui souffre parfois d'une trop forte consanguinité, les vérités – et les *décisions* nécessaires – ont souvent eu du mal à s'imposer. La brèche ouverte sur le zinc – et à un degré moindre sur le cuivre – *devrait s'élargir dans un avenir* proche aux autres non-ferreux produits par la CEE.

Mais, si le marché unique suppose de la profession des métaux qu'elle fasse le ménage devant sa porte, les autorités de Bruxelles devront veiller du même coup à protéger la *Communauté* des *coups* bas portés de l'extérieur. Ouverte à la concurrence, l'Europe des métaux ne doit pas être offerte. M. Heinrich von Moltke, directeur à la Commission, a ainsi soulevé le problème des droits de douane exagérés pratiqués par certains pays.

Sur le cuivre, ces taxes atteignent 14 % en Argentine, 10 % à 15 % au Brésil, 7 % au Japon et même 100 % en Inde ! En outre, certains producteurs de matières premières fixent un prix plus bas sur leur marché intérieur qu'à l'exportation, afin de rendre les transformateurs étrangers non compétitifs. C'est ainsi que le Japon, seul fournisseur d'éponges de titane, a *mis hors jeu* l'industrie européenne de produits finis en titane. Bénéficiant de prix hors concurrence pour leur approvisionnement, les Nippons ont pu inonder le marché communautaire de titane à tarif très faible. Le dumping des Norvégiens sur le *ferro-silicium* ou de la Chine sur le tungstène et l'antimoine sont autant de défis lancés à la Communauté. Paradoxe piquant, l'industrie européenne des non-ferreux jouera le jeu de la concurrence si elle se sait protégée à Bruxelles contre les assauts irréguliers de métaux venus d'ailleurs.

E. F.

(1) Cette brochure est disponible à la Fédération des minerais et métaux non ferreux, 30, rue de Messine, 75008 Paris.

PRODUITS	COURS DU 3-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 026 (+ 47) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	919 (+ 36,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 810 (+ 35) Livres/tonne
Sucre (Paris) Août	1 113 (– 7) Francs/tonne
Café (Londres) Juillet	1 227 (– 1) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	2 000 (– 1) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	263,75 (+ 4) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	173,75 (– 11,6) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	167,60 (– 7,50) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un signal de baisse très opportun

Cela va mieux à Paris, nettement mieux ! Après la descente aux enfers, le marché est revenu du purgatoire et s'est repris. Arrivé au paradis, celui des taux d'intérêt en baisse. A chacun sa religion...

A l'origine de ce petit *miracle*, on trouve la baisse – envisagée dans ces colonnes la semaine dernière – d'un quart de point annoncé *le* lundi 28 juin par la Banque de France à l'occasion de son adjudication. Il est probable et même certain que le marasme où était tombé le marché obligataire, le pessimisme noir des opérateurs et le mauvais état de la bourse des actions ont fini par impressionner le Trésor et les autorités monétaires. La fermeté du dollar et la meilleure tenue du franc, qui en est résultée, ont rendu possible la reprise de la désescalade des taux d'intérêt amorcée il y a trois mois et interrompue depuis.

La Banque de France donc, qui avait, le *8 janvier dernier*, porté brutalement de 7 1/4 % à 8 % son taux d'adjudication considéré comme un plancher, pour le ramener ensuite à 7 3/4 %, l'a fixé à 7 1/2 %. Parallèlement, son taux plafond de pension à sept jours revenait de 8 1/4 % à 8 %. C'était donner au marché un signal très clair. Chose curieuse, ce signal ne fut guère perçu dans l'immédiat, le loyer de l'argent au jour le jour ne diminuant que très légèrement, ce qui agaça et même irrita la Banque de France. Jeudi, elle entreprit d'alimenter le marché à 7 1/2 %, de sorte que, pendant les deux derniers jours de la semaine, le loyer de l'argent est revenu à 7 5/8 %-7 3/4 %. Du coup, le marché obligataire, au comptant, commençait à se raffermir un peu.

Sur le MATIF, la prudence a été à l'ordre du jour. *Le cours de* l'échéance septembre avait plongé à 102,20 la semaine précédente, pratiquement le niveau du début du MATIF *le 20 février 1986*, soit un rendement d'environ 9 1/2 %, pour se redresser un peu à 102,60 la veille du week-end, sur l'espoir d'une décision favorable de la Banque de France. Après cette décision, un lent redressement s'ébaucha à 103, puis *103,50 et enfin à 104 F en fin de* semaine. Un certain optimisme commençait à revenir, d'autant que, jeudi, *M. Balladur déclarait* que, en raison de la meilleure tenue du franc, une nouvelle baisse des taux n'était pas exclue.

Dans ces conditions, le marché attendait avec intérêt l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables *du Trésor* (OAT). Huit *jours* auparavant, cette adjudication se présentait plutôt mal. Mais la baisse du taux *d'intervention de la Banque de* France aidant, les choses ne se sont pas trop mal passées, d'autant que le Trésor avait réduit ses prétentions ; la fourchette de l'adjudication étant de 4 à 7 milliards de francs, contre 8 à 11 milliards de francs le mois auparavant.

Résultat des courses : ce fut un peu plus de 5 milliards de francs, avec des rendements tout de même élevés : 9,32 % en moyenne sur la tranche à dix ans, la plus souscrite : *« Le Trésor a payé le prix du marché, plutôt cher. »* Tel était le sentiment général qui fit un peu vaciller le MATIF. Mais vendredi le climat était meilleur, car la tranche à dix ans se négociait sur le marché gris à 9,20 % environ, ce qui constitue une amélioration manifeste.

Le noir pessimisme des semaines précédentes a donc fait place à un optimisme prudent, dont les effets se sont fait sentir à la bourse des actions, en forte reprise. Cette prudence satisfait le marché où l'on préfère que les *opérateurs se montrent* plus méfiants et moins impulsifs : pas de folies s'il vous plaît, et pas de fusées de hausse après la descente aux enfers. A 104,20 sur l'échéance septembre, le rendement des emprunts d'Etat du gisement est revenu à environ 9 %. Les bons esprits espèrent le voir revenir à 8,75 %.

Mais gare, avertissent-ils, l'avenir est plein d'imprévus, de surprises peut-être pas toujours agréables. Ainsi l'indice des prix de détail pourrait progresser de 0,3 % en juin et 0,4 % en juillet en raison de l'augmentation des tarifs de transports et de la révision des loyers. Quant au commerce extérieur, de nouveaux résultats médiocres ou franchement mauvais ne sont pas à exclure. Quant au climat politique, il devient carrément incertain, avec une visibilité qui paraît bien réduite à beaucoup.

Il n'empêche qu'une baisse des taux s'imposait et qu'elle ne pouvait que raffermir le franc, suivant la logique des marchés (voir ci-dessus). On a beaucoup glosé par ailleurs sur le relèvement des réserves obligatoires constituées par les banques sur leurs dépôts à terme et portées de 1 % à 2 %. La Banque de France, dit-on, reprenait d'une main ce qu'elle donnait de l'autre en abaissant ses taux. En fait, un point de réserve supplémentaire coûte aux banques un peu plus de 200 millions de francs, en diminuant leur marge d'exploitation. Mais un quart de point de baisse sur le marché monétaire leur apporte 500 millions de francs globalement. Sans doute les banques à réseaux riches en dépôts s'estiment-elles pénalisées, mais elles ont le plus souvent des filiales de crédits spécialisés qui, elles, sont favorisées.

La Banque de France s'inquiète du gonflement trop rapide de l'agrégat M3 et surtout de celui des certificats de dépôts émis par les banques, en augmentation vertigineuse. *Elle entend le freiner.*

F. R.



Le Monde

Le dossier du Crédit national n'ayant pas été retenu

L'Institut de développement industriel sera repris par ses salariés

Mis en vente le 3 juin pour la somme de 1,48 milliard de francs, l'Institut de développement industriel (IDI), nº 1 français du capital risque, a été attribué aux trente-sept salariés de cet établissement, associés à six investisseurs, de préférence à l'autre candidat, le Crédit national. M. Edouard Balladur, ministre des finances, a donc tranché en faveur d'une opération de reprise de l'entreprise par ses salariés (RES), leur décision revêtant un caractère symbolique.

Retenir le dossier présenté par les cadres, et tout le personnel de l'IDI, dûment épaulés par des groupes financiers, et non pas celui d'un puissant organisme, comme le Crédit national, que beaucoup disaient gagnant, constitue un choix significatif. Priorité est donnée à une équipe sur une institution, comme si les pouvoirs publics voulaient affirmer leur volonté de favoriser la nouvelle procédure de RES.

Le schéma de l'opération de rachat est le suivant : la totalité des salariés et des vingt-cinq cadres de l'IDI, du PDG, M. Claude Mandil, à la standardiste, ont réuni 12 millions de francs pour prendre 50 % d'un holding, la Financière IDI, qui rachète pour 1,48 milliard de francs, 92 % du capital de l'IDI, détenu par l'Etat (44 %) et d'autres actionnaires : EDF, Crédit agricole, Caisse des dépôts, le Crédit national conservant ses 7 %.

La somme est empruntée auprès des banques, avec la caution de six investisseurs, qui recevront, en échange, 50 % de la Financière IDI. Ce sont, pour 12,5 %, le groupe Rothschild, pour 11,5 % la Générale occidentale (de M. Jimmy Goldsmith et Mme Gilberte Beaux), pour 7,5 % l'UAP, premier groupe d'assurances françaises, pour 7,5 % Marceau-Investissement, pour 6 % Euris et pour 5 % EDF.

Comment cette somme sera-t-elle remboursée ? Essentiellement par cession d'actifs, à commencer par la revente de participations parvenues à maturité, comme les 5 % du champagne Veuve Clicquot, devenus, après fusion, 1 % de Moet-Hennessy-Louis Vuitton (valeur, 200 millions de francs environ), par l'emploi de liquidités et par le reclassement de certaines participations à des filiales de l'IDI, notamment Astorg (en commun avec la Financière de Suez), qui va augmenter son capital et par l'introduction en Bourse de l'IDI dans un délai de trois ans.

Le projet retenu doit permettre le développement de la capacité d'actions de l'IDI, dont le rythme d'intervention annuel pourrait passer de 200-300 millions de francs à 400-500 millions de francs plus tard. Comme il existe, aujourd'hui, 157 sociétés de capital risque en France, qui ont attribué 2,5 milliards de francs de concours en 1986, *« il était apparu que l'implication de l'Etat n'était plus justifiée »*.

On remarquera l'intervention de Marceau-Investissement société au capital de 1 milliard de francs, créée par M. Georges Pébereau, ancien PDG de la CGE, avec l'appui, notamment, du groupe d'assurances AXA (M. Claude Bébéar), de la Caisse des dépôts, de l'OFP (groupe Total), de Pallas (M. Pierre Moussa) et de l'Oréal. Marceau-Investissement, qui vient d'acheter 0,5 % de la Société générale, pour 120 millions de francs, est, en outre, directement associé aux salariés de l'IDI, dans la Financière Ancelle, par sa filiale Martel, société de gestion.

On relèvera, également, la présence du groupe Rothschild et celle d'Euris, fonds récemment créé par M. Jacques Mayoux, ex-PDG de la Société générale, et M. Jean-Charles Naouri, ex-directeur de cabinet de M. Pierre Bérégovoy, devenu associé gérant de Rothschild et associés, qui ont déjà rassemblé plus de 500 millions de francs.

FRANÇOIS RENARD.

En RFA

Une usine nucléaire stoppée pour des raisons de sécurité

BONN
De notre correspondant

La firme de combustible nucléaire ouest-allemande Nukem devrait cesser provisoirement ses activités, à partir du mois d'août, en raison de manquements à la sécurité de ses installations. Cette décision, annoncée, jeudi 2 juillet à Wiesbaden, par le ministre de l'environnement, M. Weimar, fait suite à une expertise demandée par le nouveau gouvernement chrétien-démocrate de Hesse sur les conditions de fonctionnement des diverses firmes qui travaillent sur l'important complexe nucléaire de Hanau.

Cette expertise avait fait apparaître des insuffisances dans le système de protection de Nukem en cas d'incendie et de fuite de radioactivité. Aussitôt connus ces résultats, les dirigeants de la firme ont pris la décision de stopper une première partie des installations, qui travaillaient à la transformation d'hexafluorure d'uranium en éléments combustibles pour les réacteurs de recherche et les réacteurs à haute température.

La durée des travaux nécessaires avant que le fonctionnement de Nukem puisse reprendre n'a pas été précisée. La direction de la firme a cependant indiqué que ceux-ci ne remettront pas en cause les contrats signés.

Le complexe nucléaire de Hanau, qui abrite plusieurs usines de fabrication de combustibles nucléaires, est l'une des principales cibles du mouvement antinucléaire ouest-allemand. Il avait été à l'origine de la rupture, en janvier, de la coalition gouvernementale constituée par les sociaux-démocrates et les Verts, qui exigeaient la fermeture immédiate de la firme Alkem, où est stocké le plutonium provenant du retraitement des combustibles brûlés dans les centrales nucléaires ouest-allemandes.

H. B.

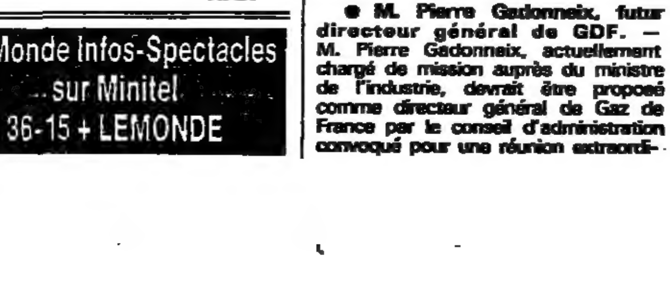
Interdit professionnel à Saclay

Un membre du personnel du centre d'études nucléaires de Saclay (Essonne), M. Jean-Pierre Touzinaud, employé par la société Technicatome, filiale du Commissariat à l'énergie atomique, vient de se voir notifier le non-renouvellement de son habilitation à travailler sur les dossiers intéressant la défense nationale.

Le PDG de Technicatome, M. Yves Bonnet, indique que cette mesure lui a été communiquée par une lettre en date du 24 juin du chef de département de la sûreté et de protection du secret du centre d'études atomiques. Ce dernier est *« chargé de transmettre les dossiers d'habilitation aux autorités compétentes de l'Etat qui sont seules à connaître les motifs précis des décisions prises »*.

Les syndicats CGT, CFDT, FO et les délégués du personnel du centre ont dénoncé cet *« interdit professionnel »* frappant M. Touzinaud qui occupait son poste depuis vingt ans et qui est, précise un communiqué de son comité de soutien, membre de la Ligue communiste révolutionnaire, dont il fut candidat aux dernières législatives.

Le numéro du « Monde » daté 4 juillet 1987 a été tiré à 486 539 exemplaires



La prévention du SIDA

La commission des droits de l'homme défavorable au dépistage aux frontières

La commission consultative des droits de l'homme a rendu publics, le vendredi 3 juillet, deux nouveaux avis : l'un sur le SIDA, l'autre sur le code de la nationalité.

La commission soucieuse de protéger les libertés individuelles et de prévenir tout risque de discrimination, s'oppose au dépistage du virus du SIDA aux frontières et au principe d'une déclaration nominative obligatoire des sujets séropositifs. Elle considère que le dépistage doit être un acte volontaire et assorti de toutes les garanties de confidentialité.

Pour ce qui concerne le projet de réforme du code de la nationalité, la commission, qui entend préserver la règle du *jus soli*, demande que les conditions qui pourraient conduire l'Etat à refuser d'accorder la nationalité française soient précisées et limitées. En outre, elle se prononce en faveur du maintien de la possibilité de devenir français par le mariage.

La tension dans le Golfe

L'URSS appelle à un retrait des navires de guerre étrangers

Moscou *(AFP)*. – L'URSS a proposé le retrait du Golfe *« dans les plus brefs délais »* de tous les navires de guerre des Etats non riverains et a demandé que l'Iran et l'Irak *« s'abstiennent de leur côté de toute action pouvant constituer un danger pour la navigation internationale »*. Dans une déclaration publiée le vendredi 31 juillet, le gouvernement souligne que *« de telles mesures, prises dans le contexte d'un règlement global du conflit Iran-Irak, contribueraient à un apaisement de la situation »* et à éliminer les risques d'un accroissement de la *« tension militaire »*.

Le gouvernement soviétique dénonce *« l'accroissement dangereux, ces derniers temps, de la tension »* dans le Golfe et l'augmentation *« brusque »* du nombre de bâtiments de guerre appartenant à des *« Etats situés à des milliers de kilomètres de cette région importante »*.

« La poursuite de la longue guerre insensée entre l'Iran et l'Irak concourt objectivement à l'aggravation de la situation. En conséquence, les événements approchent une limite dangereuse au-delà de laquelle ce conflit régional risque de dégénérer en une situation de crise internationale », indique encore le gouvernement soviétique, qui accuse les Etats-Unis de vouloir l'*« hégémonie militaire et politique dans la région »*.

Hubert Juin est mort

Hubert Juin est mort d'un cancer le vendredi 3 juillet après-midi. Romancier, poète, essayiste, biographe, critique, journaliste, collaborateur du « Monde des livres », il fut l'homme-orchestre de sa génération. Il était âgé de soixante et un ans.

La passion de la littérature

L'impression d'abord qu'une gigantesque bibliothèque vient de disparaître. Et que tant de savoir accumulé avec patience, avec passion, vient de nous échapper, puisque nous ne pourrons plus faire appel à la culture immense de cet homme qui savait tout et qui savait si bien transmettre, et expliquer ce que lui avaient appris la vie et la lecture. Accessible à tous, prêt à répondre à tous ceux qui ne cessaient de se nourrir de lui, de l'écouter nous enseigner, lui l'autodidacte, que les grandes œuvres comme les œuvres mineures nous concernent et que l'histoire littéraire se confond avec notre histoire.

La voix, chaude, claire, bizarrement accentuée, qui exprimait la curiosité sans œillères, sans limites, la dérision, l'enthousiasme, toujours désireux de faire profiter les autres de ses plaisirs de lecteur. Toujours merveilleux raconteur, capable de transmuer l'objet de sa passion.

Né le 6 juin 1926 à Athus, en Belgique, Hubert Juin – pseudonyme d'Hubert Loescher, – tout en vivant à Paris, sur ce plateau Beaubourg dont il connaissait les ruelles, les bistrots, les librairies et les galeries, avait gardé, vivace, le souvenir des villages des Ardennes belges où il avait passé son enfance, élevé par ses grands-parents, mais considéré comme *« à part »*, premier de sa famille à lire et à écrire.

« De tous ceux qui ont peuplé les hameaux, je suis le seul à savoir ce qu'est un livre : comment on le fait et comment on le lit », écrit-il dans *Célébration du grand-père*. *« Cette longue privation de culture, qui a été la condition des miens, qui a failli être mon lot, m'a donné la boulimie de la lecture : je fais de longues errances, des voyages souvent, avec l'un ou l'autre, dont j'ai coutume de tenir chronique*, explique-t-il encore. *Alors ma table prend un autre aspect : les fées de Nodier y viennent jouer. Stendhal y pose le plus grand roman de la langue française, Diderot y pèse ses sages paradoxes, Balzac y construit une société. »*

Il découvre qu'il doit écrire, rechercher dans sa mémoire, faire surgir le passé, comme pour interpeller ses ancêtres, faire resurgir le pays d'enfance où les gens ne se parlaient pas, muets comme les arbres. En 1956, il fait ses débuts en littérature avec un essai intitulé *les Bavards*, premier volet d'une autobiographie sans chronologie et sans dates qui retrouve le monde rural de ceux qui se taisent et pour qui lire est du temps perdu, pour qui les écrivains ne sont que des *« bavards »*. Viendront ensuite deux autres volets de ses essais biographiques : *Célébration du grand-père* (1965) et *Passage avec rivière* (1974).

Auparavant, il a dû faire plusieurs métiers, dont celui de représentant en machines agricoles, avant de devenir journaliste : à *Combat*, aux *Lettres françaises*, au *Monde*. Communiste, il est envoyé à Bucarest, où il travaille quelque temps comme « styliste ». La fin de son engagement politique le conduira vers un scepticisme sans aigreur ni rancune.

Boulimique de l'écriture

Hors des chapelles et des écoles, ce lecteur insatiable va devenir un boulimique de l'écriture, publiant simultanément des poèmes, des romans, des critiques littéraires, des critiques d'art, des préfaces, des anthologies ; plus de soixante titres en trente ans, qui vont contribuer à changer nos perspectives littéraires.

Dans ses romans – *les Sangliers* (1958), *la Cimenterie* (1962), *Chaperon rouge* (1963), *le Repas chez Marguerite* (1966), *les Trois Cousines* (1968), réunis sous le titre collectif *les Hameaux* (Marabout, 1978), – il retrouve les personnages et les paysages de son enfance ardennaise, sorte de retour au pays natal hanté par la mort, le silence, les pulsions souterraines, mêlant le roman noir au roman fantastique.

Dans ses poèmes, il trouve différents langages – baroque, lyrique, engagé, – pour se révolter contre l'injustice ou célébrer Jacqueline, la femme aimée.

Dans son œuvre critique, il aborde, avec la même érudition prodigieuse qu'il sait rendre accessible : Pouchkine, Aimé Césaire, Léon Bloy, Joë Bousquet, Aragon, Charles Nodier, André Hardellet, qui fut son ami... Mais il écrit aussi des études sur les peintres qu'il aime : Soulages, Masson, Miro, Velasquez et Goya. Dans son travail de directeur de collection, il poursuit, par d'autres moyens, sa recherche d'écrivain, révélant des œuvres inconnues ou oubliées : littérature fin-de-siècle chez Christian Bourgois, littérature populaire chez Marabout, poètes méconnus chez Régine Desforges.

Ces dernières années, il les consacre au plus grand, au plus prolifique, au plus admiré, Victor Hugo. Trois tomes de près de trois mille pages qui resteront comme l'ouvrage de référence et qu'Henri Guillemin salue comme *« un maître-livre »*.

Le destin a voulu que, quelques jours après la publication du dernier tome de cette biographie monumentale, il soit hospitalisé : c'était le 26 décembre dernier, il se croyait guérissable et, jusque dans ses derniers moments, il ne cessa jamais de lire, de travailler, notamment pour ses émissions « Relectures » sur France-Culture : Paul Celan, Jean-Paul de Dadelsen, Djuna Barnes, qu'il enregistra à l'hôpital. Il préparait une émission sur le poète russe Khlebnikov, qu'il n'aura pu achever.

Il ne reviendra pas dans sa maison pleine de livres où Jacqueline l'attendait. Et pourtant, il avait encore tant de choses à écrire. Il va nous manquer.

NICOLE ZAND.

Métro, télévision, gestion de l'eau

L'axe Pékin - Ile-de-France

Moins de deux ans après la signature à Pékin, en septembre 1985, d'un protocole de coopération technique sur l'urbanisme entre M. Michel Giraud, président de la région Ile-de-France, et le maire de la capitale chinoise, les deux partenaires continuent et amplifient leurs relations diplomatiques. M. Cheng Zitong, maire de Pékin, a conclu, le 2 juillet à Paris, avec M. Giraud, un accord qualifié de « jumelage coopération », qui couvre cette fois-ci non seulement l'urbanisme et les transports, mais ainsi l'économie, l'industrie, les technologies, le commerce, le tourisme, la santé, la culture, la télévision ou la gestion municipale.

Cet accord est l'aboutissement de deux ans d'efforts et de présence intense d'experts français de l'IAURIF notamment (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France) à Pékin et dans les villes voisines comme Tianjin (six millions d'habitants) et Tanggu, l'avant-port de Pékin dans le golfe de la mer Jaune.

« Nous avons proposé aux autorités de Pékin un véritable schéma directeur, avec un règlement d'urbanisme et un coefficient d'occupation des sols (COS), ainsi que la création de secteurs sauvegardés, comme pour le Marais à Paris, explique M. Gilles Antier, chargé de mission pour la Chine à l'IAURIF. *Nous attendons la décision de la municipalité pour l'automne. »*

Parmi les dossiers communs entre l'Ile-de-France et Pékin, celui du métro de la capitale chinoise figure en tête. Il existe deux lignes de métro, mais elles ont besoin d'être modernisées et étendues. La SOFRETU (filiale de la RATP), les constructeurs groupés dans INTERINFRA, les banques françaises et l'IAURIF ont présenté un projet aux autorités chinoises, et les pouvoirs publics pourraient, si la commande était officiellement passée, y consacrer 200 millions de francs en 1988 et en 1989. Mais la concurrence des Japonais et des Canadiens notamment reste très vive.

Au chapitre industriel, cent cinquante-huit projets de coopération entre des sociétés françaises et chinoises sont parrainés par le conseil régional d'Ile-de-France. Ils concernent la chimie, l'électronique, l'agro-alimentaire, notamment. Le traitement des eaux est aussi un axe important de la coopération avec Pékin, dont le bilan général sera tiré la semaine prochaine, lors de la septième réunion de la commission mixte franco-chinoise. M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, se rendra à cette occasion à Pékin.

La visite du maire de Pékin en France avait été organisée conjointement par M. Giraud et par le maire de Paris. M. Chirac aura d'ailleurs reçu à deux reprises M. Cheng Zitong. Mais, la Ville de Paris étant liée par un accord de jumelage exclusif avec Rome, elle ne pouvait elle-même signer formellement l'accord de coopération avec Pékin. C'est pourquoi M. Chirac n'a pas pris ombrage du leadership développé par son ami Michel Giraud (RPR).

FRANÇOIS GROSRICHARD.

La CGT et la CFDT dénoncent le service « minimum-maximum » imposé aux contrôleurs aériens

Le service minimum imposé en cas de grève aux « aiguilleurs du ciel » devrait être renforcé dans les semaines prochaines. Le comité technique paritaire du ministère des transports a adopté, le vendredi 3 juillet, par quinze voix (représentants de l'administration) contre huit (représentants syndicaux), une nouvelle formulation du décret réglementant ce service minimum.

L'article premier de ce texte ne ferait plus référence à un nombre minimum de vols. Le Conseil d'Etat examinera le projet de modification le 7 juillet, et le décret pourrait paraître au *Journal officiel* dans la semaine qui suivra.

Le syndicat CGT, qui a boycotté le comité technique paritaire, et la CFDT ont dénoncé *« cette atteinte au droit de grève »*, et affirmé que le nouveau décret organiserait *« un service minimum-maximum »* dont le gouvernement userait largement.

Charter tortue pour Minneapolis

Deux cent quatre-vingt-deux enfants originaires du midi de la France inscrits pour un séjour linguistique organisé aux Etats-Unis par Nacel, à Tours, ont mis trois jours pour arriver à destination, en raison des ennuis mécaniques à répétition de leur avion, un Tristar de la compagnie américaine American Trans Air.

Programmé pour le mercredi 1er juillet à 11 h 30, le vol a été retardé sur l'aéroport de Marseille-Provence par un problème de volet, puis par un début d'incendie de réacteur provoqué par le court-circuit survenu à un démarreur. En escale à Barcelone, l'appareil a été ensuite dans l'incapacité de repartir en raison de l'apparition d'une fissure sur un hublot.

La mise en place tardive d'un appareil de remplacement n'a pas permis aux adolescents d'atterrir à Minneapolis (Minnesota) avant samedi 4 juillet à 6 h 45 (heure française). La compagnie American Trans Air, basée à Indianapolis (Indiana), exploite douze Tristar et neuf Boeing-727.

● **M. Pierre Gadonneix, futur directeur général de GDF.** – M. Pierre Gadonneix, actuellement chargé de mission auprès du ministre de l'industrie, devrait être proposé comme directeur général de Gaz de France par le conseil d'administration convoqué pour une réunion extraordinaire le 7 juillet. Cette nomination serait ensuite approuvée par le conseil des ministres du lendemain. M. Gadonneix, né le 10 janvier 1943, polytechnicien, diplômé de Harvard, occuperait ainsi le poste laissé vacant par M. Pierre Delaporte, nommé président d'EDF le 6 mai.